

A. 103

ANNÉE 1924

BULLETIN INTERNATIONAL
DE L'ACADÉMIE POLONAISE
DES SCIENCES ET DES LETTRES

CLASSE DE PHILOGIE,
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE

CRACOVIE
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ
1927

ANNÉE 1924

BULLETIN INTERNATIONAL
DE L'ACADÉMIE POLONAISE
DES SCIENCES ET DES LETTRES

CLASSE DE PHILOGIE,
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE

CRACOVIE
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ
1927



A. 103

1954 D. 1301
www.fcjn.org pt 54 m

BULLETIN INTERNATIONAL
DE L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES
ET DES LETTRES.

I. CLASSE DE PHILOGOLOGIE.

II. CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

N° 1—10.

Janvier—Décembre.

1924.

SÉANCES.

I. Classe de philologie.

- 14 janvier. STERNBACH L.: Lexicographica.
- 11 février. WĘDKIRWICZ ST.: L'état actuel des recherches sur la toponomastique et la terminologie des pâtres dans les Carpathes.
- 18 février. PRZYCHOCKI G.: Plaute. Production littéraire, rapports avec d'autres auteurs et influences subies.
- 10 mars. KALLENBACH J.: Les rapports unissant Węzyk à Mickiewicz.
REISS: Pauli Paulirini de Praga Tractatus de Musica (c. 1460).
- 7 avril. GOŁĄBŃK J.: Les traductions de »Pan Tadeusz« en langues slaves.
- 29 avril. KLEINER J.: »Et son prénom sera quarante quatre«.
- 12 mai. SEMKOWICZ WŁ.: L'état des recherches toponomastiques en Occident. I. Allemagne.
- 23 juin. NITSCH K.: Contributions à l'étude de la conjugaison polonaise.
- 29 septembre. ÖSTERREICHER H.: Le participe passé dans la langue polonaise.
- 13 octobre. FOLKIERSKI WŁ.: Fredro et la littérature dramatique française.
- 10 novembre. ERDMANN E.: Principes d'une idéographie analytique universelle.
- 24 décembre. ŁOŚ J.: Considérations sur la vie de vieux mots polonais.

Séances de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

- 31 janvier. MYCIELSKI J.: Trois tableaux de maîtres étrangers dans des collections polonaises.

- AMEISEN Z.: Sur le Christ en Croix dans la chapelle de Saint André à l'Église de la Sainte Croix à Cracovie.
- 14 février. PAGACZEWSKI J.: La statue d'argent de Saint Stanislas à l'église des Moines de Saint Paul dite »Skałka« à Cracovie.
- 6 mars. SRMKOWICZ WŁ.: Sur le blason appelé »Tête de Cerf« (famille des Awstacz).
- MOREŁOWSKI M.: Note sur les travaux de la Commission des Musées de la Délégation polonaise à Moscou.
- 10 avril. MYCIELSKI G.: Trois tableaux de l'école florentine de la fin du XV^e et du commencement du XVI^e siècle.
- SKÓRĘWICZ K.: Le château royal de Varsovie.
- 25 juin. BRZUSKI H.: Les verrières médiévales de l'église de Notre-Dame à Cracovie.
- 16 octobre. DOBROWOLSKI T.: Recherches sur la peinture murale du moyen âge en Pologne.
- 20 octobre. BOCHNAK A. et PAGACZEWRKI J.: L'art appliqué à l'église paroissiale de Luborzyca.
- 27 novembre. DOBROWOLSKI T.: Recherches sur la peinture murale du moyen âge en Pologne. II^e partie.
- FURMANKIEWICZÓWNA K.: Le portail de Czerwińsk.
- 19 décembre. MOREŁOWSKI J.: Les collections des princes Sapięha à Dereczyn.

II. Classe d'histoire et de philosophie.

- 21 janvier. SZCZEPAŃSKI WŁ.: La chronologie de la vie de Saint Paul.
- 18 février. TAUBENSCHLAG R.: Le Corpus iuris du VIII^e siècle de l'archevêque Jęsubocht.
- 17 Mars. KALLENBACH J.: La démission du prince Czartoryski de ses fonctions de curateur de l'Instruction Publique de la région de Wilno.
- HARASSEK ST.: Joseph Gołuchowski, sa vie et sa philosophie.
- 24 mars. BOSSOWSKI Fr.: La découverte d'un trésor dans le droit romain.
- HEYDEL A.: Les jugements de valeur et l'acte économique.
- 28 avril. SCHMIDT ST.: La propriété foncière moyenne dans la Galicie occidentale d'avant-guerre au moment du rétablissement de l'État polonais.
- 19 mai. GRODECKI R.: L'administration des domaines de l'État à l'époque des Piasts.

- 23 juin. DZIURZYŃSKI T. et TAUBENSCHLAG R.: Les origines de la société commerciale.
22. septembre. RAFAŁCZ J.: Le rôle des témoins dans le procès polonais au XV^e siècle.
 VETULANI A.: L'ajournement dans la procédure polonaise au moyen âge.
- 20 octobre. PAPPÉE FR.: Sur le privilège de Mielnik de l'année 1501 dont jouissait le Sénat.
- 17 novembre. DOBROWOLSKI K.: Les premières sectes religieuses en Pologne.
- 19 décembre. ZWEIG F.: Le système économique et financier de Julien Dunajewski.
 HEYDEL A.: Le principe de causalité en économie politique.

Séances de la Commission pour l'étude de l'ethnographie, de l'archéologie et de l'anthropologie.

- 10 décembre. DOBROWOLSKI K.: Les attributs populaires des saints en Pologne.
 DOBROWOLSKI K.: Les traditions historiques populaires dans la région du Podhale.
 TALKO-HRYNCEWICZ J.: Contributions à l'étude de l'anthropologie de la population de la commune de Zakrzów Leśny dans le district de Varsovie.

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES ET DES LETTRES.

18 JUIN 1924.

La séance publique de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres eut lieu le 18 juin 1924, dans la salle d'honneur de l'Université des Jagellons à Cracovie.

La séance fut ouverte par le Professeur Casimir Morawski, président de l'Académie.

Après avoir consacré de paroles chaleureuses à la mémoire des membres décédés, le Professeur Stanislas Wróblewski, Secrétaire général, rendit compte de l'activité déployée par l'Académie dans le courant de l'année écoulée et nomma les personnes qui avaient obtenu des prix, ainsi que les membres nouvellement élus.

I. Le prix des époux Erasme et Anne Jerzmanowski, fut décerné à M. Stanislas Smolka, professeur à l'Université de Lublin, comme récompense de son oeuvre scientifique.

II. Le prix d'histoire Probus Barczewski, fut attribué à M. Abdon Kłodziński, Professeur à l'Université de Poznań, comme à l'auteur d'un travail intitulé *O Archiwum Skarbcza Koronnego na Zamku krakowskim* (Les Archives du Trésor de la Couronne au Château de Cracovie).

III. Le prix de peinture Probus Barczewski fut reconnu à M. Frédéric Pautsch, comme à l'auteur du tableau à l'huile »*Le noyé*«.

IV. Les prix Félix Jasiński et Witold Łoziński, qui, conformément au statut, peuvent être attribués réunis, furent décernés à M. Joseph Kluss, pour les trois autolithographies suivantes, tirées du Recueil de motifs cracoviens: 1) *Le lever de la pleine lune au-dessus des „Błonia“*, 2) *L'église de Notre-Dame à Cracovie dans la brume et la neige*, 3) *La Chapelle des Sigismonds avec sa coupole dorée*.

Furent élus membres de l'Académie:

Classe de philologie:

M. Casimir Nitsch, professeur de philologie slave à l'Université de Cracovie, — élu membre titulaire.

Classe d'histoire et de philosophie:

a) Membres titulaires:

M. Marcel Handelsman, professeur d'histoire universelle à l'Université de Varsovie,

M. Ladislas Heinrich, professeur de philosophie à l'Université des Jagellons à Cracovie.

b) Membres correspondants:

M. Stanislas Ciszewski, sociologue à Varsovie, ancien professeur à l'Université de Lwów,

M. Jean Rutkowski, professeur de l'histoire de l'économie nationale à l'Université de Poznań.

Classe des sciences mathématiques et naturelles:

Membres correspondants:

M. Jean Hirschler, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'Université de Jean-Casimir à Lwów,

M. Stéphane Banach, professeur de mathématiques à l'Université de Jean-Casimir à Lwów.

Furent également élus membres, deux citoyens étrangers, dont les noms seront rendus publics, dès que le Gouvernement Polonais aura donné son approbation à leur élection.

Le Gouvernement Polonais a approuvé l'élection des savants étrangers suivants, élus membres de l'Académie au cours de l'Assemblée Générale de l'année dernière:

I. Classe de philologie :

Membres titulaires étrangers:

Belić Alexandre, professeur à l'Université de Belgrade,
 Strzygowski Joseph, professeur à l'Université de Vienne,
 Zubatý Joseph, professeur à l'Université de Prague et Président de l'Académie Tchèque des Sciences et des Lettres.

II. Classe des sciences historiques et philosophiques :

Membres titulaires étrangers:

Balfour Arthur, ancien ministre anglais à Londres,
 Jorga Nicolas, professeur à l'Université de Bucarest,
 Jovanović Slobodan, professeur à l'Université de Belgrade,
 Mažuranić Vladimir, Ancien président de l'Académie des Sciences à Zagreb.

III. Classe des sciences mathématiques et naturelles :

a) Membres titulaires étrangers:

Hardy G. H., professeur à l'Université d'Oxford,
 Dybowski Jean, Membre de l'Académie des Sciences à Paris.

b) Membre correspondant:

Bohn George, Professeur au Collège de France à Paris.

Lorsque fut annoncée l'approbation du Gouvernement Polonais à l'élection du Professeur Nicolas Jorga, élu membre titulaire étranger de la Classe d'histoire et de philosophie, le Professeur Casimir Morawski, président de l'Académie, salua en termes chaleureux le nouvel élu, qui assistait à la séance. M. Jorga répondit alors aux

paroles que lui avait adressées le Président, pour exprimer sa profonde reconnaissance à cause de son élection.

La séance fut ensuite déclarée close, après quoi le Professeur Emile Godlewski fils, membre titulaire de la classe des sciences mathématiques et naturelles, invité à faire une conférence cette année, donna lecture à une étude intitulée: *Les forces créatrices, actives dans la nature.*

Résumés.

1. AMEISENOWA ZOFJA. O ukrzyżowaniu w kaplicy Św. Andrzeja przy kościele Św. Krzyża w Krakowie. — (*Sur le Christ en Croix dans la chapelle de Saint André à l'Eglise de la Sainte Croix à Cracovie*). Présenté le 31 janvier 1924, dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

Lorsque en 1907, on eut supprimé l'autel de style baroque, placé contre le mur Est de la petite chapelle de Saint André, construite au XVII^e siècle entre la façade Ouest et la partie latérale de la tour de l'Eglise de la Sainte Croix à Cracovie, on découvrit une peinture représentant le Christ en Croix, dont les dimensions s'élevaient à trois quarts de grandeur naturelle. De l'avis des connaisseurs des procédés techniques employés en peinture, cette oeuvre d'art avait été peinte à l'encaustique. Jamais elle n'avait été recouverte de plâtre. Comme l'indiquent le schème de la composition, la façon de traiter les draperies et la perspective, les types et l'absence de paysage, — cette peinture remonte à l'époque entre 1400 et 1425. Le coloris est assez pauvre, le ton dominant, jaune-rougeâtre, mais le dessin dénote une main sûre et énergique, l'expression des visages respire une gravité tragique, enfin, le sentiment dramatique qui se dégage de cette peinture reflète les rapports entre l'art plastique de cette époque et les mystères de la Passion. Le type dont s'inspire le Crucifiment de Cracovie, vient indirectement de France, où nous le voyons prendre cette forme définitive déjà vers la moitié du XIV^e siècle (deux larrons crucifiés aux corps convulsivement tordus, foule de soldats à cheval dans le fond, groupe de femmes; Longin), mais il ne fut connu en Pologne que par l'intermédiaire de la Bohême, dont l'art ayant pris un merveilleux essor, exerça une si forte influence sur l'art polonais pendant la seconde partie du XIV^e et la première moitié du XV^e siècle. Notre Christ en Croix s'inspire directement de la magnifique miniature de

Laurin de Klatowa (Klattau) dans le „Missale Hasenburgense“ à la Bibliothèque Nationale de Vienne. Il est possible de reconnaître cette influence en comparant les photographies de ces deux oeuvres d'art. Laurin, artiste de talent, subissait l'influence du célèbre Maître de Wyszebrod (Hohenfurt); il exerçait son art au commencement du XV^e siècle et nous le voyons en 1409 peindre pour Stinko de Hasenburg, archevêque de Prague, la miniature qu'on trouve dans le missel déjà mentionné. En ce qui concerne le style, nous pouvons faire remonter le Crucifimment de Vienne à la composition traitant le même sujet, sortie de l'atelier du Maître de Wyszebrod, que nous voyons aujourd'hui dans la Collection Kaufmann à Berlin, tandis que le Christ en Croix à Cracovie s'inspire de miniatures françaises du XIV^e siècle. L'auteur considère le célèbre Parement de Narbonne, de la moitié du XIV^e siècle, aujourd'hui au Louvre, qui a exercé une forte influence sur les artistes plus récents et a donné l'impulsion à représenter le Crucifimment précisément de cette façon, comme la composition primitive de laquelle provient ce type iconographique. La peinture que nous voyons à Cracovie doit remonter à l'époque entre 1415 et 1425; elle est peut-être l'oeuvre du peintre Lorenz (Laurin), sur lequel un document de 1419, publié par Ptaśnik, donne les renseignements suivants: „Lorenz Behm pictor habet ius, debet portare litteram ad Stanislai in Mayo Spekfleisz fideiussor“. Il se pourrait qu'il eût été l'élève et en même temps l'homonyme de Laurin de Klatowa, à la miniature duquel notre Christ en Croix ressemble d'une façon tellement frappante. Cette supposition concernant la personne de l'auteur de la peinture en question, n'est sans doute qu'une conjecture déduite par le raisonnement, toutefois la date de 1419 qui s'accorde avec le style, de même que l'origine de ce Lorenz provenant de Bohême, d'où ce type de Crucifimment a certainement dû se répandre en Pologne, semblent parler en faveur de cette hypothèse.

-
2. BOCHNAK ADAM et PAGACZEWSKI JULJAN. *Zabytki przemysłu artystycznego w kościele parafjalnym w Luborzycy. — (L'art appliqué ancien à l'église paroissiale de Luborzycy)*. Présenté le 30 octobre 1924, dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

L'église sous le vocable de l'Élévation de la Croix à Luborzycy (à plus de quatorze kilomètres de Cracovie), a été fondée entre

1200 et 1225 par Yves Odrowąż, évêque de Cracovie. A en juger par le style, l'édifice tel qu'on le voit aujourd'hui, doit être identique à la construction que Nicolas, fils de Hińcza de Kazimierz, recteur de l'Université des Jagellons en 1412, trésorier du roi et curé de Luborzyca, fit bâtir avant l'année 1433, à l'emplacement où se trouvait une église probablement en bois, datant de l'époque de l'évêque Yves. C'est une petite église à une nef et à chœur polygonal, dont la voûte à nervure médiane n'a dû remplacer probablement qu'au commencement du XVI^e siècle un plafond provisoire.

L'église de Luborzyca est en possession d'une pièce ancienne remontant à l'époque antérieure à la fondation d'Yves Odrowąż; c'est une magnifique monture d'anneau de porte en bronze, représentant une tête de lion, apportée sans aucun doute de Cracovie, que l'on voit aujourd'hui fixée sur une porte du XV^e siècle. Dans la gueule du lion, on aperçoit la tête d'un homme barbu. Il nous faut insister sur la gradation pleine de goût du modelage de cette pièce; en effet, l'ornementation s'inspirant de motifs végétaux de la bordure entourant la tête du lion, est d'abord tout à fait plate; le relief de la crinière est d'une hauteur moyenne, enfin la tête elle-même est modelée en relief très bombé. L'analyse du style nous apprend que ce magnifique bronze remonte au XII^e siècle, et qu'il est l'oeuvre d'un éminent artiste, probablement flamand (Dinant), qui dans aucun cas ne saurait passer pour un Allemand. Parmi les pièces anciennes de ce genre qu'on peut trouver soit en Pologne, soit à l'étranger, la monture d'anneau de porte de l'église de Luborzyca mérite d'être rangée dans les plus belles, aussi bien sous le rapport de la valeur artistique, qu'en ce qui concerne la beauté de l'exécution.

A la sacristie de l'église de Luborzyca, nous voyons un petit chaudron pansu de bronze, orné de deux têtes humaines à l'emplacement où sont fixés les bras de l'anse servant à le suspendre. Il sert aujourd'hui de lavabo et l'on ne saurait douter que dès le début il n'eût été employé au même usage. L'aspect archaïque de cette pièce, de même qu'une certaine ressemblance des deux têtes avec celle qu'on aperçoit dans la gueule du lion, nous portent à croire que le chaudron remonte au XII^e siècle; toutefois les traditions qui se maintiennent très longtemps dans la fabrication d'objets de ce genre, nous imposent une certaine réserve.

Parmi les vieilles pièces d'orfèvrerie, très nombreuses à la sacristie de Luborzyca, la plus ancienne est représentée par un calice

en vermeil, portant l'inscription: KALIX KAPELLE SANCTI MIKAELIS 1231. La forme des caractères est romane. Sur le noeud, on voit sur quatre bosses à quatre feuilles, les lettres MA·EP·AR·PLE·DE·LIPP trancher sur un fond en émail vert et bleu foncé. La forme des lettres est identique à celle de l'inscription précédente. Le style qui caractérise les feuilles attachées à un pied à six feuilles, de même que celui de l'anneau sur lequel on voit gravées l'inscription et la date, est roman; d'autre part la forme du pied lui-même, ainsi que le style des couronnes gravées sur le noeud, ne peuvent qu'indiquer l'origine gothique de ces parties. Le Professeur Władysław Semkowicz, qui a bien voulu étudier les inscriptions qu'on voit sur le calice, les considère comme imitées au XV^e siècle d'après des inscriptions romanes. Il est donc probable qu'on réparait à cette époque le calice de l'année 1231, appartenant à la chapelle (à l'église) Saint Michel et qu'on remplaça à cette occasion les parties détériorées, en y ajoutant les inscriptions que nous y voyons à présent. Nous sommes ici en présence d'un cas rarement observé où l'inscription d'une pièce ancienne a été modifiée dans un sens archaïque. Nicolas, fils de Hińcza, curé de Luborzyca était également curé de l'église Saint Michel au Wawel. Il se pourrait donc qu'il eût fait transporter le calice de cette église à Luborzyca et qu'il eût indiqué sa provenance.

L'ostensoir en vermeil dont la structure rappelle la coupe d'une église gothique à une nef, entourée de contreforts et d'arcboutants, est une pièce d'orfèvrerie ancienne qui se distingue par une grande élégance. Sur le pied de l'ostensoir, on aperçoit gravé dans le métal le Christ en souffrance, la Madonne avec l'Enfant Jésus, Saint Bernardin de Sienne, enfin Saint Stanislas avec Piotrowin. Sur le revers du pied, dans une cartouche style Renaissance avancée, on voit gravé l'écu armorial „Prus“, ainsi qu'une inscription qui nous apprend que l'ostensoir a été offert en 1593 par l'abbé Nicolas Dobrocieski, recteur de l'Université des Jagellons. L'examen du style de l'ostensoir le fait remonter à l'époque entre 1460 et 1470. Il se pourrait que Nicolas l'eût acquis des Soeurs Bernardines, établies à côté de l'église Sainte Agnès à Cracovie, où il remplissait les fonctions de curé, vu que sur le pied de l'ostensoir nous apercevons gravée l'image de Saint Bernardin.

La paix en argent, destinée à renfermer des reliques de la Croix, date de l'époque du déclin du gothique. Comparée avec des

paix de cette époque, p. ex. avec celle de Sandomierz ou avec une autre à l'église Saint Adalbert à Cracovie, la paix de Luborzyca est simple et modeste; sa silhouette est élégante et les symboles des Évangélistes, attachés aux bouts des bras de la croix, se distinguent par un dessin plein de caractère. Le pied ancien de la paix n'est malheureusement pas conservé; celui que nous voyons aujourd'hui ne date que de la moitié du XVII^e siècle.

Les burettes en argent, dont la forme rappelle celle d'un petit arrosoir pourvu d'un couvercle, ne sont pas beaucoup plus récentes que la paix. Elles ont été offertes en 1534 par Janus Kocmyrzowski qui se servait du blason „Gryf“. Ce sont les burettes les plus anciennes en Pologne.

En dehors des pièces anciennes dont nous venons de parler, l'église de Luborzyca est en possession de trois calices en vermeil. L'un de ces calices qui remonte à l'époque avancée de la Renaissance, a été offert par l'abbé Dobrocieski qui avait fait don de l'ostensoir; un autre, du commencement de la période du baroque, date, à en juger par le style, du règne de Ladislas IV (1632—1648); enfin, un troisième, dont les formes s'inspirent du style de la Régence, est l'oeuvre de Martin Lekszycki, orfèvre à Cracovie et date de 1771. Ce dernier calice a été offert par l'abbé Sébastien Czochron, professeur à l'Université des Jagellons et curé de Luborzyca.

La grande quantité de vases sacrés et d'objets servant à l'exercice du culte que nous sommes étonnés de trouver à l'église de Luborzyca, s'explique par la circonstance, qu'à partir de l'époque de l'évêque Pierre Wysz (commencement du XV^e siècle), elle était une prébende de l'Université. Les curés de cette paroisse, qui donnèrent à l'église les objets d'art décrits ci-dessus, étaient en même temps professeurs à l'Université des Jagellons à Cracovie.

-
3. BRZUSKI HENRYK (Ks.). Średniowieczne witraże w kościele N. P. Marji w Krakowie. — (*Les verrières médiévales de l'église de Notre-Dame à Cracovie*). Présenté le 25 juin 1924, dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

Dans trois grandes croisées du chœur de l'Eglise de Notre-Dame à Cracovie nous voyons conservés 115 vitraux datant du moyen âge. Suivant la façon d'enchâsser les différentes scènes

représentées, nous distinguons six groupes de plaques. Nous reconnaissons 1°) des châssis gothiques rectangulaires à quatre arcs, 2°) des châssis à six arcs, 3°) des motifs architectoniques de formes différentes, 4°) des losanges, 5°) et 6°) des enchâssements ovales, se rapprochant de la forme circulaire. Les vitraux enchâssés dans des châssis appartenant à cette dernière catégorie, diffèrent entre eux par les motifs dont s'inspirent les tapis. Tous les vitraux de Notre-Dame se distinguent par de nombreux traits communs, aussi bien au point de vue technique que sous le rapport artistique.

Dimensions. Croisée Nord. La hauteur des différentes plaques s'élève à 92 cm: la largeur de celles du milieu (placées entre les baguettes) mesure $65\frac{1}{2}$ cm. La largeur des plaques à gauche (par rapport au visiteur) est de 62 cm., celle des plaques à droite, de 67 cm. Croisée Est. Hauteur des plaques — 91 cm.; largeur: plaques du milieu — 62 cm.; plaques à gauche — 64 cm., à droite 69 cm. Croisée Sud. Hauteur des plaques — 91 cm; largeur: plaques du milieu $63\frac{1}{2}$ cm, plaques à gauche $67\frac{1}{2}$ cm., à droite 67 cm.

Les verrières de Notre-Dame traduisent deux sujets différents; nous voyons en effet les scènes de la croisée Nord représenter l'histoire du monde, tandis que celles des croisées Est et Sud nous font voir la vie de Jésus, d'après la „Biblia Pauperum“ L'histoire du monde comprend 35 scènes en rapport avec la création de celui-ci, avec la création des anges et des hommes, avec le péché originel etc; on y voit de plus des scènes de la vie du Christ, des miracles et le Couronnement de la Vierge. Les scènes que représentent les verrières des croisées Est et Sud, ont été empruntées à la „Biblia Pauperum“ où ce n'est pas le texte, mais des événements de la vie de Jésus, en rapport avec des scènes typologiques, qui jouent le rôle principal. Au tableau emprunté au Nouveau Testament au milieu, correspondent sur les côtés deux scènes dont le sujet est tirée de l'Ancien. Il n'est guère possible de se rendre compte combien la „Biblia Pauperum“ des verrières de Notre-Dame comprend de scènes, vu que pas mal de plaques ont été détruites et que nous ne connaisans pas le manuscrit dans lequel a puisé l'artiste. Le fait qu'il s'appuyait sur un manuscrit quelconque ne saurait cependant pas être mis en doute; en effet, les citations que nous voyons reproduites sur les vitraux, sont attribuées à tort à certains prophètes; or nous retrouvons les mêmes erreurs dans les manuscrits de la „Biblia Pauperum“.

En dehors des scènes en rapport avec les deux cycles mentionnés, nous en trouvons plusieurs, indépendantes de ceux-ci; elles nous font voir surtout différents saints. Deux autres vitraux représentant 1°) le Couronnement de la Vierge, puis 2°) la vierge folle et la vierge sage, ont été exécutés à une époque un peu plus récente que l'ensemble des verrières.

Tous ces vitraux proviennent d'une époque voisine de l'année 1370; les groupes I et II sont cependant un peu plus anciens que les groupes III et IV. Les procédés techniques employés sont partout les-mêmes.

C'est en France qu'on commença à donner aux scènes représentées la forme de médaillons, et c'est de ce pays que par l'intermédiaire de l'Allemagne ou plutôt de la Bohême, on vit cette forme parvenir en Pologne. En dehors des frontières de son pays d'origine, nous voyons le médaillon devenir un cercle ou une rosace, transformation que nous pouvons observer également sur nos vitraux. C'est encore de France que provient le motif des encadrements architectoniques. La tendance à approfondir la perspective, ainsi que certains détails en rapport avec les costumes, sont les faits essentiels qui nous permettent de faire remonter nos verrières à la seconde moitié du XIV^e siècle. D'autres détails encore s'inspirent de l'art français.

Les vitraux de Notre-Dame de Cracovie ne sont qu'une oeuvre d'artisans et ce ne sont que certaines scènes qui s'y distinguent par une plus grande valeur artistique (p. ex. le Couronnement de la Vierge). Le coloris n'est pas le même dans toutes les parties des verrières; il est supérieur dans les croisées Nord et Sud, moins délicat dans la croisée Est, où l'emploi trop fréquent de jaune et de brun clair à éteint les autres couleurs, de sorte que le coloris rappelle les verrières allemandes. La couleur mordorée caractérise en effet les vitraux allemands, tandis que les verrières françaises se distinguent par un coloris où l'on voit dominer le rouge et le bleu. Comme l'harmonie des couleurs est parfaite dans les vitraux de Notre-Dame, les pièces de verre bleu ajoutées lors de la restauration de 1885, ne peuvent que produire un effet quelque peu désagréable.

La composition des verrières des croisées Nord et Sud produit dans son ensemble une plus forte impression artistique. Grâce aux mêmes motifs caractérisant l'enchâssement des différentes scènes, celles-ci font l'impression de petits tapis couvrant les croisées. Les mo-

tifs architectoniques de la croisées interrompent la ligne verticale, d'autre part le fait d'avoir entremêlé les scènes lors de la restauration de l'église et de ne pas les avoir disposées dans l'ordre de la „Biblia Pauperum“ n'a fait que troubler l'homogénéité de l'ensemble.

4. DOBROWOLSKI KAZIMIERZ. *Pierwsze sekty religijne w Polsce. (Les premières sectes religieuses en Pologne)*. Présenté dans la séance du 17 novembre 1924.

Cette étude, qui en ce qui concerne l'ordre chronologique, ne dépasse pas l'époque de Jean Hus, comprend deux parties. Dans la première, l'auteur traite de deux mouvements religieux suscités entre 1260 et 1261 et en 1349 par les flagellants; il étudie leurs origines, leur idéologie, leur formes, ainsi que leur première apparition en Pologne. Ces crises d'effervescence religieuse se manifestaient subitement et d'une façon spontanée, sous influence de certaines idées qui dominaient les foules. On les voyait s'étendre comme des épidémies et s'efforcer d'atteindre certains buts concrets (préparation à l'avènement d'une ère nouvelle, conjuration de maladies épidémiques), en prêchant un système défini de pénitences. Ces mouvements ont vite disparu en Pologne, sans y laisser de traces durables sous la forme de sectes fortement organisées.

L'auteur consacre la seconde partie de son travail aux sectes proprement dites, possédant une doctrine théologique bien établie, qui leur permettait de fonder des organisations confessionnelles. Le but principal que poursuivaient ces sectes, consistait à réformer l'Eglise, ainsi qu'à prêcher des réformes sociales plus ou moins étendues. On peut constater avant l'époque hussite, l'existence de deux sectes en Pologne. Une partie des couvents de bégards et de béguines, surtout en Silésie, avaient adopté les opinions religieuses de la secte des Frères du Libre Esprit. Les mouvements sectaires du XIV^e siècle eurent une plus grande importance, surtout en Silésie; quant à la Petite et à la Grande-Pologne, elles ne s'en ressentirent pas au même degré. L'auteur croit pouvoir rapprocher ces sectes de celle des Vaudois. Dans le chapitre final, il s'occupe de l'inquisition ecclésiastique, de la répartition territoriale des sectes et insiste sur le fait qu'elles s'appuyaient presque exclusivement sur des éléments immigrés d'Allemagne.

5. DOBROWOLSKI TADEUSZ. *Studja nad średniowiecznym malarstwem w Polsce. (Studien über mittelalterliche Wandmalerei in Polen).* Présenté dans la séance de la Commission pour l'histoire de l'art du 16 octobre et du 27 novembre 1924.

Der Vortragende behandelte eine Reihe von Denkmälern der Wandmalerei aus dem Zeitraum vom XIV. Jh. bis in die dreißiger Jahre des XVI. Jhs.

Dekorativen Zwecken dienen die Gestalten des hl. Erzengels Michael und des hl. Georg. ferner die Freskomalerei in den zwei Blenden in der Nordwand des Presbyteriums der Pfarrkirche in Niepolomice. Der Stil dieser Malereien sowie der zum Teli bloßgelegten Fresken in der Sakristei in zwei Reihen, von denen die untere die heiligen Märtyrerinnen mit Palmzweigen in den Händen, die obere den die heilige Madonna malenden hl. Lukas darstellen, weist auf das XIV. Jh. hin.

In der aus den Jahren 1410—1420 stammenden Wandmalerei in der Kreuzkirche in Krakau, welche den Gekreuzigten darstellt erblickt der Referent nicht nur den Einfluß der Miniaturmalerei Laurins von Klattau und anderer böhmischer und norddeutscher Denkmäler, sondern findet darin noch einen Zusammenhang mit dem in der in Brixen in Südtirol befindlichen Malwerk, in welchem der am Kreuz hängende Christus in ähnlicher Weise aufgefaßt erscheint. Dieser Typus des Gekreuzigten entstand, — wie der Verfasser annimmt — wahrscheinlich in Italien unter byzantinischem Einfluß. Von da kam er nach Frankreich und Deutschland und verbreitete sich von da aus über England, Böhmen, Zips in Polen, wo er auch das Malwerk in den Kapitularien der Kollegiatkirche in Opatów, welches der Verfasser auf Grund der Stilart des Werkes in die zweite Hälfte der XV. Jhs. versetzt.

Eine gewisse Ähnlichkeit mit dem Gekreuzigten in Opatów weist auch ein analoges Bildnis in Refektorium des Dominikanerklosters in Krakau auf. Der Verfasser betont den starken Gegensatz zwischen dem hohen künstlerischen Wert der Christusgestalt und der unbeholfenen Darstellung der übrigen Figuren. Auf Grund einer eingehenden Analyse der Form verweist der Verfasser diese Freskomalerei in die Zeit um die Wende des XV. und XVI. Jhs. Da auffällige Entsprechungen zur ausländischen Malerei fehlen,

kann man in dem Werk ein Erzeugnis einer einheimischen Malerschule erblicken.

Im Kreuzgang des Zisterzienserklosters in Mogiła bei Krakau befindet sich noch ein wertvolles Denkmal der polnischen Wandmalerei aus den dreißiger Jahren des XVI. Jhs., worauf die Stilart sowie das noch fragmentarisch erhalten gebliebene Datum hinweist. Es scheint der am Kreuz kniende Klosterabt Erasmus Ciołek selbst dieses Freskobild in der Zeit 1522—46 gestiftet zu haben, und sein Bruder Stanisław von Mogiła dürfte allem Anschein nach der Schöpfer des Bildes gewesen sein. Das Kompositionsschema stimmt mit demjenigen, dem wir in verschiedenen deutschen Denkmälern begegnen, das wir aber besonders in dem Kupferstich Schongauers wiederfinden.

Zum Schluß bespricht der Verfasser das stark zerstörte Bild an der Außenwand der St. Barbarakirche in Krakau, welches die Gefangennahme Christi darstellt. Dieses dürfte aus dem ersten Viertel des XVI. Jhs. stammen und aus einer Krakauer Malerwerkstätte hervorgegangen sein.

-
6. DZIURZYŃSKI T. et TAUBENSCHLAG. R. *Geneza spółki handlowej. (Les origines de la société commerciale)*. Présenté dans la séance du 23 juin 1924.

Les origines de la société commerciale au moyen âge sont toujours encore obscures. Le trait caractéristique d'une société de ce genre est donné par le fait de la fortune de celle-ci, qui est indépendante de la fortune personnelle des associés, et par la responsabilité solidaire de ces derniers envers une dette contractée par l'un d'eux. Dans le travail résumé, les auteurs se sont proposé de fournir des preuves à l'appui de l'hypothèse nouvelle, suivant laquelle c'est en Orient qu'il faudrait chercher les origines de la société commerciale au moyen âge, vu qu'elle n'est pas une institution occidentale mais provient de l'étranger.

Les auteurs passent en revue les différentes législations antiques, notamment le droit babylonien, assyrien, grec et romain, pour constater enfin que seul le droit de Babylone connaissait la société commerciale dans le sens indiqué ci-dessus (comp. Schorr, *Altbab. Urk. p. 225*) et qu'elle était inconnue ailleurs. Ils démontrent en-

suite que le monument juridique, appelé Mâdigân-i-Hazâr-Dâdistan, d'origine perse, remontant environ au VII^e siècle, dont une partie fut publiée par Bartholomae („Über ein sassanidisches Rechtsbuch“ 1910 et „Zum sassanidischen Recht“ I, II, III, IV), contient une série de dispositions qui fournissent la preuve que le droit perse, connaissait une forme de société commerciale. Ils ne se prononcent pourtant pas sur la question de savoir si cette société a été empruntée au droit babylonien, ou si elle est une institution originale. Les auteurs retrouvent également la société commerciale dans la législation de l'Islam.

Passant ensuite à l'histoire de la société commerciale en Occident, les auteurs s'accordent avec Goldschmidt à rejeter l'hypothèse qui cherche ses origines chez les Germains, en particulier dans la „Gesamthand“ ou dans le ménage dirigé par des frères. Ils se prononcent également contre l'hypothèse personnelle de Goldschmidt, suivant lequel la société commerciale serait un alliage d'éléments germaniques et modernes.

Ne pouvant expliquer dans cet état de choses les origines de la société commerciale en Occident, les auteurs pensent que la seule solution possible du problème consiste à admettre que cette institution a été empruntée à l'Orient, aussi la question qu'ils étudient est-elle de savoir si cet emprunt a été contracté par l'intermédiaire d'Arabes ou de Persans. Entre ces deux alternatives, ils penchent plutôt pour le dernière, vu que le commerce avec l'Orient était au moyen âge entre les mains de Persans et que nous sommes même en possession de documents, témoignant que les marchands de Gênes, où nous rencontrons la société commerciale à la date la plus reculée, payaient déjà en 1208 des droits de douanes en Perse.

-
7. ERDMAN E. *Zasady powszechnej ideografiki analitycznej. (Principes d'une idéographie analytique universelle)*. Présenté dans la séance du 10 novembre 1924.

Le travail du Dr. Erdman est un essai se proposant de résoudre par une méthode rationnelle le vieux problème qui consiste à créer une écriture universelle, indépendante des formes phonétiques que prennent les mots dans différentes langues; en d'autre termes, il est une tentative entreprise dans le but de créer une idéogra-

phie universelle. Comme la méthode choisie par l'auteur repose sur l'analyse des représentations mentales présidant à la langue, il parle d'une idéographie analytique.

Dans une étude parue sous le titre: *Jednostka lingwistyczna jako refleks symboliczny oraz jej stosunek do jej odpowiedników fizjologiczno-psychicznych* („L'unité linguistique considérée comme réflexe symbolique, ainsi que dans ses rapports avec ses équivalents psycho-physiologiques“), „Przegląd filozoficzny“ („Revue philosophique“) Année 27, p. 22 et suiv. 1924, l'auteur a exposé les idées maîtresses en rapport avec les représentations mentales connexes au langage et a expliqué le rôle que jouent les formes créées par la langue en tant que signes de certains faits psychologiques. Comme l'indique le sous-titre (*Wstęp do powszechnej ideografiki analitycznej*. — „Introduction dans l'idéographie analytique universelle“), cette première étude constitue la base théorique sur laquelle repose le travail ici résumé.

Dans ce travail, auquel il a joint une série de tableaux, l'auteur s'occupe d'abord des *éléments empiriques de la pensée et de leur représentation graphique* (partie I). L'analyse du sens des mots lui permet d'établir le principe de l'expression de ceux-ci par des signes optiques, dont les uns a), sont des signes directs, tandis que les autres b), sont indirects. La question relative à l'acquisition et à l'application des signes indirects, se pose ici bien entendu au premier plan. Dans la seconde partie, consacrée aux *modifications spécifiques conditionnées par les valeurs subjectives que subissent les faits psychiques*, l'auteur étudie les éléments de la structure grammaticale et fixe les principes de leur représentation graphique; enfin dans la troisième partie, il nous entretient des *séries combinées des éléments de la pensée et des représentations idéographiques supérieures qui leurs correspondent*.

Voici comment s'exprime l'auteur dans le chapitre final de son étude. „Au point de vue théorique, l'idéographie nous amène à dresser un inventaire détaillé des éléments psychiques. Cet inventaire comprend: A) les éléments objectifs et subjectifs, y compris les fictions et B), les éléments absolus et relatifs. L'importance pratique d'une évolution pareille gît dans la valeur de l'idéographie, considérée comme moyen de s'entendre, indépendamment de la connaissance de telle ou de telle autre langue civilisée. Si vraiment un progrès doit être réalisé dans ce domaine, il réclamera la naissance

d'une école nouvelle. — La méthode idéographique ici exposée, fruit de vingt ans de labeur, était déjà prête et achevée dans les détails essentiels, lorsque dans *La logique de Leibniz* de Couturat (p. 112), je trouvai le passage suivant, tiré des oeuvres du philosophe, où celui-ci parle de la „characteristica universalis“ dont il caressait le projet: „On pourrait introduire un caractère universel fort populaire et meilleur que le leur [des Chinois], si on employait de petites figures à la place des mots, qui représentassent les choses visibles par leur traits, et les invisibles par des visibles, qui les accompagnent, y joignant de certaines marques additionnelles, convenables pour faire entendre les flexions et les particules“. Ces paroles de Leibniz, comme l'opinion de philosophes contemporains, tels que Bergson et Ostwald, ne peuvent que confirmer ma conviction, relative à l'importance et à la valeur de la méthode idéographique que je viens d'exposer“.

-
8. FOLKIERSKI WL. **Fredro a Francja.** (*Fredro et la littérature dramatique française*). Présenté dans la séance du 13 Octobre 1924.

Dans le travail ici résumé, l'auteur a réuni trois études sur les rapports entre Fredro et la France.

La première, s'occupe des destinées réservées aux *Śluby Panięskie* („Un vœu de jeunes filles“) en France. Les travaux sur Fredro ont surtout traité jusqu'ici des influences étrangères ayant agi sur l'auteur de la *Zemsta* („Une Vengeance“); or l'étude en question procède en sens inverse et s'occupe de la répercussion qu'eut un des chefs-d'oeuvre de Fredro dans la littérature dramatique française.

Les *Śluby Panięskie* ont été traduits en français en 1835, un an après avoir paru en polonais. La pièce était intitulée: *Un vœu de jeunes filles (Śluby Panięskie). Comédie en 5 actes par le Comte Alexandre Fredro, représentée pour la première fois sur le théâtre de Léopol, capitale de la Pologne autrichienne, en 1833. Paris 1835 éd. Guérin, Rue du Dragon 3.*

Cette traduction anonyme était précédée d'un avant-propos signé par C. Morozewicz, Membre de la Société Littéraire polonaise de Paris. Cette introduction donne en termes concis une caractéristique de Fredro, qui ne manque pas d'intérêt parce

qu'elle représente tout ce qu'on apprenait alors au public étranger sur l'auteur du *Voëu de jeunes filles*: ... „on lui reproche, non sans quelque fondement“, lisons nous dans l'avant-propos „d'être moins heureux lorsqu'il traite les situations sentimentales, et de ne pas toujours briller par un goût suffisamment épuré. Plusieurs de ses ouvrages dramatiques ont été traduits en allemand; la pièce *Les Dames et les Hussards* eut du succès à Berlin“. Il paraît que cette dernière constatation pouvait encore passer à cette époque pour une recommandation de la pièce et de l'auteur à Paris.

La traduction banale et incolore du *Voëu* eut pourtant un écho à l'étranger.

Dans une „note“, jointe à la quatrième édition des *Śluby*, Fredro irrité se plaint du fait suivant: „Ma pièce *Śluby Panięskie* ou *Magnetyzm serca* (La Magnétisme du coeur) a été représentée en 1832 au théâtre de Léopol et publiée en 1834 dans le volume IV de mes comédies. Quelques années plus tard¹⁾, on en fit une très mauvaise traduction française en prose. Le 7 août 1840, on donna la première fois au théâtre du Gymnase dramatique à Paris, la pièce: *Bocquet père et fils ou le chemin le plus long, comédie-vaudeville en deux actes par MM. Laurencin, Marc Michel et E. Labiche*. Or, le noeud de la pièce ainsi que plusieurs scènes ont été tirés presque à la lettre de ma comédie *Śluby Panięskie*. Je destine cette note à ceux qui m'accusent d'imiter la pièce française en question“.

On comprendra aisément le ton irrité du poète, lorsque, après avoir feuilleté la petite pièce, on se sera aperçu que la méthode du plagiat y a été appliquée vraiment sans vergogne, et que du rang d'une comédie, on la fit déchoir au niveau d'un vaudeville de mauvais goût. Il n'en est pas moins vrai cependant, que plusieurs scènes empruntées presque mot pour mot à Fredro, portent toujours l'empreinte ineffaçable du charme et de la poésie que respire l'original.

La pièce de Fredro a cependant joué un rôle autrement plus flatteur dans la littérature française. En effet, ainsi que le prouvent les textes mis en regard dans l'étude ici résumée, elle a certainement exercé de l'influence sur la comédie *Il ne faut jurer de rien*

¹⁾ Cette traduction parut en réalité un an après l'édition polonaise de la pièce.

de Musset, parue dans la livraison de juillet 1836 de la *Revue des deux Mondes*, un an après l'édition française du *Voëu de jeunes filles*. Cette traduction, qu'il pouvait lire dans la publication collective du *Théâtre Européen*, n'a pas échappé, grâce à cette circonstance, à l'attention de Musset.

Nous constatons des affinités très frappantes entre le texte du *Voëu de jeunes filles* et le premier acte de la pièce de Musset. Le groupe central autour duquel tourne l'action de cet acte est représenté par l'oncle Van Buck et son neveu Valentin, qui en dépit du désir du premier, ne veut pas entendre parler d'un mariage avec la jeune Cécile de Mantes. Il ne songe même pas à convoler, parce qu'en principe il a une aversion raisonnée pour le mariage et ne veut pas admettre qu'il soit possible de trouver une épouse honnête et fidèle. L'action du „proverbe“ de Musset s'occupe de ramener le jeune homme dans la bonne voie. Celui-ci décide de séduire la jeune fille après s'être clandestinement fauflé dans la maison de M-me de Mantes et de convaincre ainsi son oncle de la vérité de sa thèse, en lui montrant combien sa méfiance envers les femmes était bien fondée.

Nous sommes par conséquent en présence d'une analogie avec les voeux que font les jeunes filles et nous assistons à une action tout à fait semblable, se déroulant d'une part autour de Radost et de Gustave et pivotant d'une autre, autour du groupe Van Buck et Valentin. En dehors de cette ressemblance essentielle, il est encore possible de noter une série de détails analogues; citons comme exemple la prétendue blessure à la main, grâce à laquelle Valentin réussit à pénétrer dans la maison de M-me de Mantes et qui permet à Gustave de s'assurer la collaboration d'Angèle pour écrire une lettre. Les textes mis en regard nous donnent la possibilité de nous convaincre de la légitimité d'un rapprochement entre la pièce de Fredro et la comédie de Musset.

Dans la pièce de Musset, nous voyons les deux derniers actes dépasser le sujet du *Voëu de jeunes filles* et s'occuper de la métamorphose psychologique s'opérant dans l'âme de Valentin, lequel sous l'influence d'une jeune fille naïve et pure, devient d'un lion de salon, un jeune amoureux sincèrement épris. Considérée de ce point de vue, la comédie de Musset offre certains caractères d'une pièce à deux étapes.

Le fait que nous avons affaire ici à une pièce à deux étapes est

pleinement confirmé par un témoin aussi proche du poète que son frère Paul de Musset, qui dans une critique de la pièce d'Alfred, qu'il publie le 24 juillet 1848 dans *Le National* après la première, nous parle de la façon dont elle fut composée. Ces paroles méritent d'être citées: „... par une belle nuit, l'auteur vint m'éveiller et me faire la lecture de cette charmante scène entre Van Buck et son neveu qui forme l'exposition et le premier acte, en me demandant si je pensais qu'il y eût matière à composer un proverbe capable d'amuser les lecteurs d'une revue. Je l'engageai beaucoup à poursuivre et deux jours après, la comédie était achevée“. Il n'est par conséquent pas possible de douter que primitivement *Il ne faut jurer de rien* se réduisait à traiter le sujet développé par Fredro et que Musset ignorait en général au début s'il ajouterait à sa comédie tout ce que nous y trouvons à présent.

Ainsi le témoignage inattendu du frère du poète paraît confirmer l'hypothèse, suivant laquelle, à en juger par les affinités surprenantes entre les textes, la première impulsion qui devait pousser Musset à écrire une pièce que quelqu'un a appelée *Un Voeu de jeunes filles* français, remonte à Alexandre Fredro.

Les deux autres études, dont la première intitulée *Rodowód Astolfa z „Odludków i poety“* (*La généalogie d'Astolphe dans „Les Misanthropes et le Poète“*), et la seconde portant le titre de *Papkimiana*, s'occupent des rapports unissant les *Odludki* (*Les Misanthropes*) au *Don Juan* de Molière, ainsi que des affinités entre la *Zemsta* (*Une vengeance*) et le *Joueur* de Regnard.

-
9. FURMANKIEWICZOWNA KAZIMIERA. *Portal w Czerwińsku. (Le portail de Czerwińsk)*. Présenté le 27 novembre 1924, dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

Les fragments de pierres sculptées découverts dans le courant des dernières dizaines d'années sous le dallage de l'église ci-devant congréganiste à Czerwińsk (fondation due à Alexandre, évêque de Płock; 1125 — 1156), nous permettent de reconstituer dans une certaine mesure l'aspect primitif du beau portail de cet édifice. Les fragments qui font voir des vestiges de la division architecturale et des débris de sculptures, de même que deux statues représen-

tant des apôtres, placées autrefois sous les arcades au bas du tympan, sont les pièces les plus intéressantes de celui-ci. La mandorle dont des traces sont conservées, nous permet de conclure qu'au-dessus des apôtres, on voyait un Christ en majesté. Nous sommes en présence d'une composition typique, caractéristique pour une série de tympans français datant de la première période romane (Moissac, Carennac, Chartres etc.), composition que nous rencontrons plus rarement en Allemagne. Les sculptures dont sont ornés les pilastres du portail, représentent l'Annonciation. L'artiste a décoré les intervalles séparant les différentes scènes d'un ornement imitant l'échiquier, tandis que sur les archivoltes, il a appliqué des olives romanes. Ce furent probablement les Chanoines réguliers établis à Czerwińsk par l'évêque Alexandre, qui venus de France, introduisirent sur les bords de la Vistule ce type de portail français.

-
10. GOŁĄBEK JÓZEF. »Pan Tadeusz« w przekładach słowiańskich. (*Les traductions de »Pan Tadeusz« en langues slaves*). Présenté dans la séance du 7 avril 1924.

Dans le travail publié sous ce titre, l'auteur a voulu dresser une liste bibliographique complète de toutes les traductions slaves de „Pan Tadeusz“, sans omettre les traductions fragmentaires les plus humbles. Le but principal qu'il poursuit consiste à montrer comment les traducteurs ont traité l'original polonais, de quel talent ils ont fait preuve en traduisant le chef-d'oeuvre de Mickiewicz et laquelle des traductions mérite vraiment d'être appelée correcte. Une entreprise de ce genre réclamait avant tout une analyse philologique approfondie, cependant l'étude des valeurs artistiques du poème paraissait également indispensable.

L'ouvrage résumé comprend huit chapitres, en dehors d'une préface et d'une conclusion. La préface poursuit un but particulier; en effet, comme le livre s'adresse surtout aux Slaves, il importait d'apprendre au lecteur quelles opinions sur le poème avaient exprimées la critique polonaise et européenne et surtout ce qu'en pensait la critique slave. Il suffit de consulter les opinions les plus compétentes pour constater que tous les Slaves connaissent bien „Pan Tadeusz“, soit par des traductions, soit pour l'avoir lu en polonais.

C'est en Russie et parmi les Tchèques, qu'on s'est le plus vivement intéressé à ce poème, quoique les autres peuples slaves eussent également cherché à le connaître à fond. La critique slave a été presque unanime à comparer le poème polonais aux chefs-d'oeuvre épiques de la poésie mondiale, ainsi qu'à prouver que „Pan Tadeusz“ pouvait être considéré comme leur égal. On a de même exprimé l'opinion qu'aucune des littératures du XIX^e siècle ne pouvait se vanter de posséder un chef-d'oeuvre pareil.

Le chapitre I, intitulé „Bibliographie des traductions slaves de „Pan Tadeusz“, donne des renseignements bibliographiques sur les traductions complètes et fragmentaires. Il n'existe que cinq traductions complètes du poème en langues slaves; nous connaissons en effet deux traductions russes, un texte tchèque, une traduction croate et une traduction bulgare. Quant aux Blancs-Russiens, aux Ukrainiens et aux Slovaques, ils possèdent des traductions fragmentaires de „Pan Tadeusz“, mais il n'y en a en général pas du tout en slovène, en serbe et dans la langue des Sorabes de Lusace. L'absence d'une traduction slovaque complète est compensée dans une certaine mesure par la traduction tchèque; quant aux Serbes, ils se servent de l'édition croate du poème.

Le petit nombre de traductions slaves ne saurait être considéré comme une preuve que le chef-d'oeuvre polonais fût peu connu dans les pays slaves; bien autrement, il est possible de montrer qu'il a exercé de l'influence sur les oeuvres de nombreux poètes slaves, qui connaissaient l'original polonais de „Pan Tadeusz“ ou avaient lu ce poème en allemand.

Voici la revue bibliographique complète des traductions slaves de „Pan Tadeusz“:

I. Slaves de l'Est.

1. Russes.

a) En 1845, le périodique „Moskwitanin“ (n^o 3, p. 16—19) publie deux fragments intitulés „Украинскіе лѣса“ et „Родныя небеса“, traduits par M. Berg.

b) En 1858, le périodique „Russkij Wiestnik“ publie quatre fragments traduits par M. Berg, intitulés: „Замокъ стольника Горешки, Родныя небеса, Родимые лѣса, Вечеръ въ деревнѣ“.

c) En 1858, dans un ouvrage intitulé „Adam Mickiewicz“, P. Dubrowskij cite de longs passages du poème, traduits en prose.

d) En 1859, dans le périodique „Syn Otczestwa“, Lew Aleksandrowicz Mej publie deux fragments intitulés: „Литовские лѣса“ et „Облава“. Dans l'édition des oeuvres de cet auteur, parue en 1868, ces fragments figurent sous le titre „Облава“.

e) En 1862, le périodique „Otczestwenuje Zapiski“ publie une traduction incomplète de „Pan Tadeusz“ par Berg; elle est ensuite publiée comme livre en 1865 et porte le titre: „Переводы изъ Мицкевича“. Cette traduction paraît en 1871 sans avoir été remaniée, dans la publication intitulée „Поэзія Славянъ“, dirigée par N. W. Gerbel.

f) En 1874, le périodique „Всемирная Иллюстрація“ publie un fragment du livre IV, traduit par M. Semenow. Il paraît ensuite en 1883 dans le livre de cet auteur, intitulé: „Изъ Мицкевича“.

g) En 1875, paraît à Varsovie la traduction „complète“ de M. Berg, puis en 1907, une seconde édition sans lacunes.

h) En 1881 (janvier, mars, septembre) et en 1882 (juin), L. I. Palmin publie dans le périodique „Russkaja Mysl“, la traduction des quatre premiers livres.

i) Une traduction complète paraît en 1882 comme volumes IV et V de l'édition comprenant l'ensemble des oeuvres de Mickiewicz, intitulée „Сочиненія А. Мицкевича“. La traduction est de W. Benediktow. En 1902, on voit paraître la même traduction encore une fois, dans la seconde édition complète des oeuvres du poète.

2. Blancs-Russiens.

a) Les deux premiers livres traduits par W. Marcinkiewicz ont paru en 1859. Une seconde édition a été publiée en 1907.

b) En 1892, paraît le livre I traduit par A. J. (Alexandre Jelski).

3. Petits-Russiens (Ukrainiens).

a) En 1874, paraît un fragment du livre I, traduit par Kuźma Wołyniec.

b) En 1913, Iwan Franko a traduit l'„Epilogue“ qui parut en 1914.

II. Slaves occidentaux.

1. Slovaques.

a) Le périodique „Slovenské Listy“ a publié en 1900 deux fragments intitulés „Lovecká trúba“ et „Stromy na Litve“, l'un et l'autre traduits par Horál.

b) Un autre fragment tiré du livre IV paraît en 1902 dans le périodique „Narodnie Noviny“. Il est intitulé „Litevské pralesy“ et également traduit par Horál.

2. Tchèques.

a) En 1861, le périodique „Svëtozor“ publie un fragment intitulé „Starého Matouše dvûr“, traduit par H. Jireček.

b) Le périodique „Květy“ donne en 1866 un résumé du poème par Jaroslav Goll, ainsi que des fragments en vers traduits par le même auteur.

c) Le périodique „Zábavy myslivecké“ publie en 1872 un fragment intitulé „Honba na medvěda“, traduit par Primus Sobotka.

d) Dans le périodique „Obrazy života“ paraît en 1873 un fragment intitulé „Divčina v okurkách“, traduit par Jar. A. Tesar.

e) En 1882 paraît la traduction complète d'Elizska Krásnohorska. La deuxième édition paraît en 1892, la troisième en 1917.

III. Slaves du Sud.

1. Croates.

a) En 1893 paraît une traduction complète du professeur Toma Maretić.

2. Bulgares.

a) En 1884 paraît un fragment de l'Épilogue (d'après la traduction russe de Berg), traduit par I. M. Wazow.

b) En 1901 paraît la traduction complète d'Efrem Karanow.

c) Les périodiques „Polski Pregled“ et „Polsko-balgarski Pregled“ publièrent en 1918 et 1919 une traduction du livre VII du Dr. Christo Kesiakow.

d) En 1922 le même auteur a traduit le livre I.

e) Les livres II, III et IV paraissent en 1923.

f) Des fragments traduits par Dora Gabe-Panewa paraissent en 1918 dans le périodique „Polski Pregled“. Ils ont été publiés en 1921 dans l'ouvrage „Polski poeti“. Ce sont les fragments suivants: „Войски свири“, „Буря“. „1812 година“ et „Концерта на Янкеля“.

Le chapitre II est intitulé: „Valeur et caractéristique des traductions“. Nous y trouvons réunis les articles et les comptes rendus que le presse polonaise a consacrés aux différentes traductions. Celle en russe de Berg, ainsi que la traduction tchèque de M-me

Krásnohorska y sont traitées avec le plus d'ampleur. L'auteur constate ensuite que le titre polonais du poème a été conservé dans la plupart des traductions et que les en-têtes des chapitres ont été traduits textuellement. En ce qui concerne le nombre de vers, les traductions, en particulier celle en tchèque et en croate, ne diffèrent pas beaucoup de l'original polonais; par contre, ce nombre est bien plus élevé dans la traduction russe de Benediktow, où la forme du vers a été changée. Soit à cause de la négligence de certains traducteurs, soit parce que la forme du vers a été modifiée, le texte des traductions est parfois tantôt amplifié, tantôt abrégé. C'est dans la traduction croate et dans la traduction tchèque que les passages traduits littéralement sont les plus nombreux; on peut en dire autant des rapprochements de textes, dont on trouve le plus petit nombre dans la traduction russe de Berg et dans celle en bulgare de Karanow. On trouve le moins d'additions inutiles dans les traductions correctes, par conséquent dans l'édition croate et tchèque, tandis que dans d'autres, moins bonnes, elles sont relativement fréquentes. Les lacunes sont une faute opposée qui s'explique soit par les difficultés qu'offrait la langue au traducteur, soit par l'incapacité de traduire. Il faut également attirer l'attention sur les transpositions de vers, qu'on observe dans certaines traductions; parfois ces transpositions intéressent deux, voire même trois vers, mais parfois elles sont limitées à un seul. Sous le rapport de la correction, ce n'est que la traduction croate et la traduction tchèque (nous ne parlons bien entendu que de celle de M-me E. Krásnohorska), qui peuvent passer pour conformes à l'original; car, si l'on y trouve des fautes, elles sont limitées à certaines expressions et locutions. Dans les trois autres traductions complètes, notamment dans les deux textes russes, en particulier chez Berg et dans la traduction bulgare de Karanow, les fautes sont au contraire très nombreuses. L'erreur principale de la traduction de Benediktow, assez correcte du reste, gît dans l'incapacité de rendre la richesse du vocabulaire propre à l'original et dans la tendance à moderniser la langue.

Le chapitre III, intitulé „la langue des traductions“, s'occupe des particularités de la langue employée par chacun des traducteurs, pour pouvoir la comparer avec celle de l'original. La richesse en synonymes, caractéristique pour „Pan Tadeusz“, explique le fait que les traducteurs avaient à lutter contre de graves difficultés pour rendre toutes les expressions du texte polonais, difficultés d'autant

plus grandes, que Mickiewicz n'hésitait pas à se servir de provincialismes; pour les vaincre, les traductions durent avoir recours à des mots empruntés au langage courant. On ne dédaignait pas dans les traductions l'emploi de polonismes ou de mots polonais, dont Berg se servait très volontiers. Comme les analogies entre le polonais et la langue du traducteur permettaient maintes fois d'employer les mêmes formes, nous avons l'occasion d'en constater assez fréquemment; on voit toutefois assez souvent un mot de telle espèce remplacé par un mot de telle autre, p. ex. un verbe se substituer à un substantif etc. Les traducteurs tâchent d'adapter à leur langue certaines expressions ou locutions propres au polonais; or il est possible de distinguer deux façon de procéder à cet égard: ou bien on s'efforce de reproduire fidèlement les locutions et expressions en question, sans se soucier du fait si elles sont oui ou non, employées dans la langue du traducteur, — ou bien on les remplace par d'autres sentant plus ou moins le terroir; lorsque ce dernier cas se présente, nous avons affaire à une substitution plus ou moins légitime. Il arrive enfin que la locution polonaise soit complètement supprimée ou remplacée par une circonlocution. Certains mots ou termes techniques indiquant différents objets, de même que certains surnoms et provincialismes offrent de sérieuses difficultés aux traducteurs. Ils s'efforcent de les traduire dans la mesure du possible, mais souvent il leur substituent d'autres expressions. Les noms propres ont été traités d'après cette méthode; ils n'ont cependant presque pas été altérés dans la traduction croate et tchèque, tandis que dans d'autres, ils ont été traités d'une façon un peu arbitraire. Quant aux proverbes, on a généralement tâché de les garder tels quels; il en est cependant plusieurs, qu'on dut négliger de traduire à cause de leur coloris local qui les rendait intraduisibles. Les jeux de mots devaient bien entendu offrir les mêmes difficultés; on doit reconnaître cependant que des consonnances comme „zwierzyny — dziewczyny“ et „kobiety — kokiety“ furent assez habilement rendues dans presque toutes les traductions. En comparant les traductions avec le texte polonais, il est toujours possible de découvrir certaines erreurs et quelques inexactitudes dans les expressions. Les traductions: croate et tchèque ont su presque entièrement les éviter; le nombre de ces erreurs varie du reste suivant la valeur plus ou moins grande des traductions. Des fautes de ce genre sautent surtout aux yeux dans la traduction de Berg, où il ne faut pas cher-



cher leur explication dans la connaissance défectueuse du polonais, car elles sont attribuables à un effort insuffisant du traducteur, pas assez soucieux d'une traduction correcte. La beauté de la langue ainsi que la grande richesse de ses nuances se sont surtout manifestées dans les discours qui n'ont pas été toujours correctement reproduits; c'est p. ex. le cas pour les discours caractéristiques de Rykow et de Jankiel, dans la bouche desquels le poète a mis à dessin des locutions vicieuses. On peut en dire autant de certaines expressions du Chambellan et de Gervais rappelant le langage du barreau. Les proverbes employées par Rykow et l'abbé Robak laissent apercevoir également les difficultés auxquelles les traducteurs avaient à faire face; seule la traduction tchèque de M-me Krasnohorska a su éviter cet écueil.

Le chapitre IV traite du style des traductions. Il se propose d'établir dans quelle mesure l'individualité des formes du style de l'original polonais a eu une répercussion sur les traductions. Or, l'étude de ces dernières nous apprend que pour éviter d'effacer les caractères propres au style du poème, les traducteurs ont assez fréquemment conservé les figures et les tropes particuliers à l'original, ce qui ne les a pas empêché d'en employer d'autres de leur cru. Sans parler des formes de style d'une moindre intérêt, il suffit d'attirer l'attention sur les plus importantes. En ce qui concerne les épithètes, on chercherait en vain une règle précise qui présiderait à leur emploi, mais on ne tarde pas à s'apercevoir que la traduction croate et la tchèque, ainsi que celle Benediktow s'efforcent de les conserver telles quelles. Il est intéressant d'observer la façon de se comporter des différents traducteurs envers les gradations descendantes ou ascendantes; lorsque des cas de ce genre se présentent, on les voit soit manifester la tendance à respecter l'ordre ascendant ou descendant, soit avoir recours à de fréquentes transpositions, soit enfin renforcer le sens par des additions supplémentaires. Il faut ranger les comparaisons parmi les plus beaux ornements du style. Sans parler des comparaisons les plus développées dans les détails, il est possible de répartir les autres dans plusieurs groupes; ainsi les unes sont tirées de la zoologie, d'autres de la botanique, d'autres encore sont empruntées à la vie quotidienne ou à l'entourage de l'homme, enfin nous en connaissons qui cherchent leur sujet dans les phénomènes atmosphériques. Pour tous ces genres de comparaisons, il nous est presque toujours possible d'observer

ver le même phénomène: dans les trois traductions plus correctes, elle ne sont en général pas changées et il n'arrive que rarement que les traducteurs en aient supprimé une. Ce n'est qu'à titre d'exception qu'on voit la forme des traductions modifiée par des détails ajoutés, par des phrases explicatives etc. Dans la traduction de Berg et dans celle de Karanow, on voit parfois les comparaisons disparaître ou subir des transformations et il arrive aussi d'y rencontrer des erreurs. Quant aux répétitions épiques, aux actes décrits plusieurs fois dans les mêmes termes etc., il nous faut constater que dans les deux dernières traductions on pourrait souvent trouver des défauts.

Le chapitre V s'occupe des paysages et des descriptions. L'auteur tâche de s'y rendre compte dans quelle mesure les traductions ont su respecter les effets artistiques propres à „Pan Tadeusz“. Dans la description du ciel que nous trouvons dans le livre III, Berg a introduit certains changements en faisant intervenir un magicien qui grâce à sa baguette magique évoque différentes scènes p. ex. celle d'une foule de chevaliers qu'on dirait arpenter le ciel. Par cette image, le traducteur croit pouvoir remplacer la comparaison aussi belle que simple où le poète a comparé un nuage à une tortue. La description du lever du soleil dans le livre XI se distingue par une incomparable beauté, surtout parce qu'elle réussit à rendre les phénomènes lumineux par des mots. La grande difficulté à laquelle se heurte ici le traducteur consiste à savoir respecter l'ordre dans lequel apparaissent les différentes couleurs. Cette description est la plus correcte dans la traduction tchèque; quant à Benediktow, il l'a amplifiée, mais a su lui conserver les caractères essentiels de l'original. En ce qui concerne les descriptions consacrées à l'architecture, celle du cabaret est très réussie dans la traduction tchèque et dans le texte croate; dans la traduction de Benediktow, on la voit amplifiée et occuper 92 vers du texte, par suite de quoi elle a perdu de sa force et de son originalité. Parmi les descriptions en rapport avec l'aspect intérieur de la gentilhommière de Soplica, le salon dans lequel se trouvait une pendule à musique offrait de grandes difficultés. Surtout dans les traductions d'une moindre valeur littéraire, les détails des portraits suspendus aux murs, ont été décrits d'une façon plutôt insuffisante. Les traducteurs se sont montrés cependant assez soucieux de décrire exactement différents objets dont parle Mickiewicz, en particulier une tabatière, une bague, un

harnais, des colliers de chien etc. La description d'un harnais, telle que nous la lisons dans la traduction croate, mérite de retenir notre attention à cause des termes techniques intéressants que le traducteur a rendu tous avec beaucoup d'exactitude; ce groupe d'objets a été également très soigneusement décrit dans les autres traductions slaves. Comme Benediktow a étendu la description serrée d'un service, le caractère éminemment polonais de ce passage a dû beaucoup en souffrir; quant à Karanow, on le voit s'efforcer de reproduire tous les détails de l'original, mais tomber dans un ton prosaïque; sa traduction est ici parfois très libre et on le voit avoir recours à des comparaisons d'une valeur discutable. La description des différents plats et boissons donne lieu à des écarts fréquents; c'est dans la traduction croate que le menu est le plus fidèlement rendu d'après l'original, surtout lorsqu'il est question du dîner à l'ancienne mode polonaise, dont parle le livre XII. L'auteur de la traduction tchèque a soigneusement écarté tous les barbarismes, de sorte que les traits caractéristiques que le poète avait particulièrement à coeur, ont ainsi disparu, surtout dans la description de la manière de servir à table, en usage dans l'ancienne Pologne. Dans les traductions de Berg et de Karanow, les noms des mets et des boissons ont été en partie altérés. Lorsqu'il s'agit de décrire les animaux et les plantes, aussi bien que quand il est question de cas particuliers que de groupes, p. ex. dans l'introduction du livre IV et dans la description du „matecznik“, les traducteurs ont tâché de garder les mêmes noms et ne se sont crus autorisés qu'à introduire des changements plutôt insignifiants. On ne peut s'empêcher de remarquer que les deux descriptions mentionnées ont trouvé le plus grand nombre d'interprètes, aussi les retrouvons-nous régulièrement presque dans tous les fragments.

Le chapitre VI nous entretient des „portraits, des costumes, des gestes, des mouvements et de l'expression mimique“. Il nous faut insister sur ces sujets surtout à cause des termes caractéristiques qu'on trouve dans la description des costumes. Nous ne tardons pas à nous apercevoir que par le fait d'introduire des épithètes différentes dans les portraits, les traits essentiels, caractéristiques pour certains personnages peuvent être altérés. Lorsque p. ex. Berg passe outre sur les adjectifs „sombre, sévère“ en caractérisant la personne de Gervais et introduit les mots „съ небритою бородою“, il doit nécessairement changer l'image qu'évoque la description. Quoique

dans le poème de Mickiewicz les portraits eussent d'habitude été tracés à grands traits, les traductions ne surent pourtant pas toujours reproduire les traits essentiels qui les caractérisent. En ce qui concerne les costumes, le poète polonais en donne des descriptions assez détaillées et tient également compte des costumes populaires. Dans deux traductions pouvant passer pour irréprochables, notamment dans le texte tchèque et dans la traduction croate, on voit les traducteurs s'efforcer de rendre dans leurs langues presque toutes les parties du costume polonais, du moins dans la mesure où il leur était possible de trouver des équivalents à des mots tels que: *taratarka*, *konfederatka*, *sukmana* etc. Souvent ils ne purent faire autrement qu'employer ces expressions polonaises ou d'autres mots polonais intraduisibles. Dans la traduction de Benediktow, on trouve parfois des amplifications qui, quoiqu'elles s'écartent de l'original polonais, ne portent en général pas atteinte à l'ensemble des descriptions. L'autre traduction russe, dont Berg est l'auteur, ainsi que la traduction bulgare, n'arrivent pas à rendre toute la beauté du poème de Mickiewicz. Nous pouvons faire à peu près les mêmes restrictions en ce qui concerne la façon de traduire les descriptions ayant pour objet les mouvements, les gestes et l'expression mimique.

Dans le chapitre V, intitulé „Le sens de la musique“, l'auteur examine dans quelle mesure les traducteurs ont su respecter ce trait caractéristique de „Pan Tadeusz“. Il s'occupe d'abord de certains cris inconscients et de l'imitation de certaines voix que les traductions ont voulu reproduire aussi fidèlement que possible, quoique cette tâche n'eût pas toujours été exécutable à cause des particularités phonétiques différentes des langues dont se servaient les traducteurs. Les onomatopées, surtout celles du livre VI (v. 25—33), offraient de grandes difficultés. Dans la traduction croate, on se rend compte de la peine que s'est donné le traducteur pour rendre cet ensemble d'onomatopées, mais les difficultés à vaincre pour exprimer la beauté de l'original étaient considérables. Ainsi, le son métallique des faux et des faucilles a été quelque peu changé au point de vue phonétique. Le même passage évoque une impression vraiment artistique dans la traduction tchèque, toutefois le bruit des marteaux ne produit pas le même effet. C'est précisément ce passage qui a été le mieux traduit par Benediktow qui s'est servi des exclamations „ТУРЬ-ТУРЬ-ТУРЬ“ pour rendre l'onomatopée plus expressive. Dans les deux autres traductions, l'onomatopée est moins

réussie. La description de l'orage qui se distingue par un assemblage de consonnes contribuant à renforcer l'onomatopée, a été très soigneusement traduite en croate, car le traducteur a su tenir compte des particularités phonétique de ce passage; quant au texte tchèque, il mérite de passer pour encore supérieur au point du vue artistique, surtout que l'assemblage des consonnes très caractéristiques contribue à rehausser l'impression générale que produit cette description. A cause de la versification différente dans la traduction de Benediktow, il était difficile de concentrer les sensations acoustiques, aussi l'impression qui se dégage de ce passage est-elle moins forte; elle est cependant plus faible dans les autres traductions. C'est le choix des voyelles employées qui décide du caractère des tons dans le concert de Wojski. Au commencement de la description, on voit dominer des voyelles basses dans l'original polonais et on peut on dire autant de la traduction tchèque et croate; dans les traductions russes, on voit les tons hauts et les tons bas plus ou moins s'équilibrer. La musique d'une belle soirée à la campagne que nous admirons dans le livre VIII, paraît un concert symphonique de la nature dans lequel on distingue trois parties. L'instrumentation propre à l'original n'a subi que de légers changements dans la rédaction croate; dans la traduction tchèque toutes les particularités de ce concert ont été également soigneusement respectées. En ce qui concerne Benediktow, ce traducteur fait preuve d'un sens musical développé, en sachant appuyer sur les dissonances et saisir l'harmonie; il se sert volontiers de termes empruntés à la musique et les emploie plus souvent que Mickiewicz. Dans la traduction de Berg, le concert n'est pas suffisamment nuancé; le même reproche pourrait être adressé à plus forte raison à celle de Karanow qui le mérite encore plus. Les chants nationaux et le concert de Jankiel sont traités presque dans toutes les traductions avec le plus grand soin, de sorte qu'on voit les traducteurs s'efforcer de rendre le mieux possible le sens musical de ces passages.

Le chapitre VIII, intitulé: „Les rythmes et les rimes“, s'occupe des rimes et des rythmes des traductions et étudie leurs rapports avec l'original polonais. Les traductions: tchèque, croate, le texte bulgare de Karanow, ainsi que les fragments de Kesiakow, ont gardé le vers à treize pieds de l'original polonais. Dans la rédaction tchèque et dans la traduction croate, le vers à treize pieds ne détonne nullement, mais il ne s'accorde guère avec le génie de la langue

dans la traduction bulgare, vu qu'ici, comme dans les langues russes, c'est le pied iambique et le vers composé d'un nombre pair ou impair de syllabes qui sont la forme habituelle de la poésie épique. L'examen de toutes les formes de rythmes employées dans les fragments de traductions russes, nous apprend que le rythme dont s'est servi Palmin traduit peut-être le mieux la forme de l'original. Dans le vers à quatorze ou à treize pieds dont il se sert, la césure est toujours placée après le septième pied; il faudrait placer ici deux iambes et un amphibraque avant la césure, tandis que des pieds, iambiques catalectiques ou acatalectiques devraient les suivre. Dans les fragments blancs-ruthènes et dans le fragment ukrainien, on voit se produire certaines difficultés tonales; dans la traduction slovaque et dans les rédactions tchèques, la forme de l'original a été conservée, mais à la place des amphibrques on voit apparaître un dactyle, traité comme tel non à cause de la prosodie mais à cause de l'accent. Le souci de respecter la forme polonaise dans la rédaction croate a souvent comme conséquence l'élosion d'une voyelle dans le vers. Les pieds avec un *r* formant une syllabe sont une particularité de cette traduction; dans la rédaction tchèque on voit en plus des pieds avec un *l* formant une syllabe. Aussi bien dans le texte croate que dans la rédaction tchèque, le dactyle fait son apparition à côté des trochées; ici et là les rimes sont paires et on voit assez fréquemment employer les mêmes rimes; parfois aussi une rime forgée par le traducteur rime avec une autre empruntée à l'original polonais. Les autres traductions emploient parfois la même méthode. Quant à Berg et à Benediktow, ils écrivent en vers iambiques.

Dans les „Conclusions“ l'auteur s'occupe de la façon dont a été rendu le sujet du poème et conclut que la beauté d'une traduction ne saurait dépendre exclusivement de la beauté de la forme, car elle est également en rapport avec l'exactitude dans la manière de traiter l'ensemble et les détails. Parmi les traductions passées en revue, il faut donner la première place à la traduction tchèque de M-me Krasnohorska, ainsi qu'à la rédaction croate de Maretic, qui l'une et l'autre méritent de passer pour à peu près irréprochables.

11. GRODECKI R. *Zarząd majątków państwowych za Piastów. (L'administration des domaines de l'Etat à l'époque des Piasts.*

Présenté dans la séance du 13 mai 1924.

Conformément à l'état actuel des recherches sur l'administration des domaines de l'Etat à l'époque des Piasts, l'auteur a divisé son étude en deux parties, dont la première s'occupe de la longue période s'étendant jusqu'à la fin du XIII^e siècle, tandis que l'autre est consacrée aux changements qui suivant les résultats des recherches historiques actuelles, se produisirent dans l'organisation de l'administration de ces propriétés. Dans l'une et dans l'autre partie du travail ici résumé, l'auteur se place au point de vue de l'histoire des finances de l'Etat, aussi s'efforce-t-il de préciser et de caractériser le plus exactement possible les recettes que donnaient les domaines au fisc, d'établir les besoins qu'elles étaient destinées à couvrir, et les dépenses qu'elles devaient défrayer. Il tâche enfin de décrire le système d'administration auquel les domaines étaient soumis, ainsi que leur organisation économique. Des annexes spéciales traitent des origines et de l'évolution des fonctions du *succamerarius* dans la Pologne des Piasts et s'occupent de la question relative à ce qu'on a appelé „les comptes de la cour“ de Ladislas Jagiello.

Dans la première partie, l'auteur tâche de fournir la preuve que l'opinion très répandue, d'après laquelle l'administration des propriétés foncières de l'Etat entraînait dans la compétence des castellans, n'est pas suffisamment confirmée par l'étude des sources historiques. Il prend position contre cette opinion et démontre qu'il existait une hiérarchie spéciale de fonctionnaires, appelés intendants ou *procuratores*, dont les plus élevés étendaient leur pouvoir sur les territoires constitués en duchés, comme la Grande-Pologne, la Cujavie (Kujawy), les régions de Cracovie et de Sandomierz, par conséquent sur des territoires soumis à plusieurs, voire même à plus de dix castellans. S'appuyant sur les analogies qu'offrait la même branche d'administration en Bohême, il conclut que la gestion des domaines n'entraînait probablement pas dans les attributions des castellans et que ce devoir incombait aux intendants, dont il existait trois catégories différentes; c'étaient notamment les *procuratores* des terres, des villes-castels et des territoires érigés en duchés. Ils étaient tous subordonnés dans une certaine mesure aux *succamerarii*. Quoique probable,

le contrôle exercé par le trésorier ne saurait être démontré par l'étude des sources.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur démontre que le fait d'avoir institué le nouvel emploi des starostes n'a pas produit de bouleversement dans l'administration des domaines de l'État. Les starostes-fonctionnaires ne prennent pas entre les mains l'administration de tous les domaines de territoires aussi vastes que la Grande-Pologne ou la Cujavie, mais se bornent à pourvoir aux besoins des villes-castels soumises à leur autorité. Les *procuratores* ou intendants continuent du reste toujours à exercer leurs fonctions et ce n'est que le nom par lequel on les désigne qui peu à peu cède la place à celui de *capitanei-tenutarii*. Ce terme indique les starostes tenanciers, qui n'étaient pas munis des pouvoirs étendus dont disposaient les starostes proprement dits. Les fonctions de ce qu'on a appelé plus tard le *magnus procurator* de Cracovie, ainsi que celles des *procuratores generales* ou intendants des territoires de Cracovie et de Sandomierz au XIV^e siècle, ne sont pas une innovation, car elles représentent le fruit de l'évolution précédente qu'ont subie les fonctions de l'intendant. Elles ne s'étendent pas aux domaines de l'État dans toute la Petite-Pologne, vu qu'elles sont limitées à un ensemble de plusieurs bourgades et d'un peu plus d'une dizaine de villages dans les environs les plus proches de Cracovie. Le reste du territoire de la Petite-Pologne continuait à être divisé comme auparavant en intendances, qu'on appelait alors toujours en latin, *procuratio* et *viceprocuratio*. Les fonctionnaires chargés de ces emplois étaient nommés directement par le roi et n'étaient soumis qu'au contrôle relativement très restreint du *procurator generalis*, contrôle s'expliquant probablement par le soin qu'il devait prendre du château de la capitale, résidence du monarque, ainsi que des quartiers du roi pendant ses déplacements en Petite-Pologne et dans la région de Sandomierz.

S'appuyant pour une bonne part sur les résultats obtenus par ses devanciers (en particulier sur les recherches du professeur St. Kutrzeba et du Dr W. Kierst), l'auteur corrige et complète certains détails. Il tâche de présenter sous toutes ses faces, le problème qu'il considère comme un chapitre de l'histoire des finances de la Pologne à l'époque des Piasts, histoire qu'il se réserve d'étudier dans ses travaux ultérieurs.

12. HEYDEL A. *Ocena gospodarcza i działanie gospodarcze. (Les jugements de valeur et l'acte économique)*. Présenté dans la séance du 24 mars 1924.

La théorie de l'économie politique déduit les notions particulières d'idées plus générales. L'idée fondamentale la plus générale de cette science, est celle de l'activité économique. Cette notion doit contenir les caractères qui entraînent logiquement des phénomènes tels que l'échange (prix, argent), le crédit, le capital, le bénéfice et la rente.

Les définitions de l'activité économique, telles qu'elles sont répandues dans l'économie politique contemporaine, distinguent cette activité d'autres types d'actions humaines, soit en y appliquant le critérium d'une fin particulière à atteindre (acquisition d'objets, satisfaction des besoins), soit d'après la façon de tendre au but („principe économique“), soit enfin elles insistent sur la circonstance que dans l'activité économique, il s'agit de réaliser les moyens et non les fins que se propose l'homme. Le plus souvent on assiste à telle ou telle autre combinaison de ces différentes méthodes de définir. Aucune des définitions appliquant ces critères ne distingue comme il le faudrait, l'activité économique d'autres phénomènes; en effet, les unes sont trop étroites, les autres trop larges. Cette particularité s'explique par le fait qu'elles ne tiennent pas compte d'autres manifestations de l'activité humaine. Ce n'est qu'un point de vue commun embrassant l'ensemble de l'activité humaine, qui permettra de distinguer nettement l'activité économique et d'établir pour ses manifestations, une classe adéquate.

On arrivera à trouver ce point de vue, en analysant les jugements de valeur émis par l'homme. D'entre les différents problèmes en rapport avec l'évaluation en général, c'est celui de la classification des conséquences subjectives des jugements de valeur, en valeurs propres et dérivées (consécutives), qui est essentiel entre tous pour la question que nous nous proposons de résoudre. L'individu qui estime une valeur quelconque peut 1° considérer l'objet comme un but à atteindre (il lui attribue alors une valeur propre); 2° il peut le considérer sous l'aspect d'un moyen destiné à une fin, (l'objet acquiert alors une valeur dérivée de la valeur de la fin); 3° il peut enfin envisager le rapport entre la valeur du moyen et celle de la fin.

Par fin, l'auteur comprend l'objet que le sujet veut atteindre, lorsqu'il entreprend une action; par moyen il entend un objet indifférent en lui-même dans les conditions données, mais permettant cependant d'atteindre le but désiré.

A) En considérant les choses comme des fins, l'homme envisage d'une façon immédiate les propriétés de l'objet par rapport à ses sentiments et à ses désirs.

B) En envisageant les choses comme des moyens, l'homme tient compte de leurs qualités, capables de lui permettre d'atteindre le but désiré.

C) La fin peut être précisée et définie au point de vue qualitatif, comme elle peut également être vague. L'homme peut tendre à une satisfaction plus parfaite de tous ses besoins en général, sans vouloir satisfaire un besoin défini.

Lorsque ce dernier cas se présente, le but individuel, possible à atteindre par le moyen disponible, possède une valeur, dérivée de la valeur qu'a la tendance générale à améliorer les conditions de l'existence. L'homme tient alors compte de la possibilité de réaliser des progrès dans la voie de la satisfaction d'un besoin concret, d'autre part il considère l'appropriation du moyen dont il dispose à la satisfaction de ses besoins en général. Il compare alors ces deux valeurs et les envisage du point de vue du principe fondamental de l'augmentation de son bien-être. Le moyen est alors une dépense et le résultat obtenu un profit. Le rapport entre la dépense et le profit décide de la question, si l'action assure un bénéfice. L'écart entre la valeur de la dépense et celle du profit, équivaut au gain. L'homme a une tendance à réaliser le plus grand écart possible, en d'autres termes, il tend à se procurer le plus grand gain.

Les évaluations portant sur les objets envisagés comme fins, sont des estimations de consommation. L'enfant, l'homme primitif, comme celui qui considère la vie du point de vue de la jouissance, font des évaluations de ce genre. Les évaluations relatives à des objets considérés comme moyens, autrement dit au point de vue de leur aptitude à atteindre des buts déterminés et définis sous le rapport qualitatif, sont des évaluations techniques. Elles se présentent avec le plus de netteté, lorsqu'il s'agit de fins qui sont des valeurs en elles-mêmes (science, arts, sports). On considère ici les moyens du point de vue de leur aptitude à procurer

une fin (microscope, violon, fusil de chasse). Les estimations portant sur le rapport entre la valeur du moyen et la valeur du but, sont des évaluations économiques. Il est possible de mettre en regard ces deux dernières valeurs, car au-dessus d'elles, s'élève la valeur fondamentale (la tendance à réaliser des progrès dans la voie de la satisfaction des besoins), qui, pour emprunter une expression à T. Czeżowski (v. „O formalnem pojęciu wartości“ — „Sur le concept formel de la valeur“, *Przegląd filozoficzny*, 1920. fascic. I—II), représente un „paramètre supérieur“ par rapport à l'une et à l'autre.

Figurons-nous trois sociétés composées d'individus ne sachant appliquer qu'un seul des trois genres d'évaluations, dont nous venons de parler et nous aboutirons à la conclusion, que seulement dans une société capable d'évaluations économiques, il pourra se produire des phénomènes tels que l'échange, la circulation monétaire, la capitalisation et le crédit. Ces phénomènes ne se produiront pas, ou ne se présenteront que sous une forme rudimentaire, dans une société dont les individus évaluent une chose uniquement du point de vue de la consommation ou de la technique.

C'est pourquoi une définition qui considère l'activité économique sous l'aspect de la tendance à réaliser le plus grand gain possible comme conséquence de chaque acte particulier, respectivement à s'enrichir en exécutant l'ensemble de ces actes, distingue de la façon la plus adéquate les phénomènes économiques d'autres manifestations de l'activité humaine. Aussi cette définition devrait-elle servir de base aux recherches de l'économie théorique.

13. HEYDEL A. *Przyczynowość w ekonomji. (Le principe de causalité en économie politique)*. Présenté dans la séance du 19 avril 1924.

La majorité des économistes modernes rejette l'application de l'idée de cause, 1^o) parce qu'ils émettent des doutes quant à la possibilité de constater un rapport de cause à effet dans le domaine des recherches scientifiques en général; 2^o) parce qu'ils insistent sur les rapports compliqués de dépendance réciproque entre tous les phénomènes économiques ou du moins entre la plupart de ceux-ci. Pour remplacer le principe de causalité, ces auteurs proposent d'introduire la notion de la fonction.

Ces tendances sceptiques ont pris racine dans l'économie politique, sous l'influence des critiques dont le principe de causalité a été l'objet dans les sciences mathématiques et naturelles. Il suffit cependant de connaître quelque peu la littérature philosophique et de parcourir les ouvrages consacrés aux sciences de la nature, pour se convaincre qu'une série d'auteurs continue à défendre le principe de causalité. Sans se préoccuper de la question si les économistes de l'école mathématique pourraient s'en passer, l'auteur voudrait se rendre compte s'il ne serait pas plus pratique de continuer à se servir de l'idée de cause dans l'économie „littéraire“ ou „semi-mathématique“.

L'idée de fonction, qu'on voudrait substituer au principe de causalité, ne fait que définir les rapports réciproques entre les phénomènes A et B. En elle-même, cette idée n'a rien de commun avec le temps, quoique celui-ci puisse y être introduit comme une des données variables. La marche du raisonnement suit ici une ligne allant de l'élément connu à l'inconnu. La nécessité de tenir compte du temps dans la marche des phénomènes économiques rend compliquée l'application de l'idée de fonction. C'est pourquoi l'emploi de cette notion sans une connaissance plus approfondie des mathématiques pourrait nous faire aboutir à des malentendus regrettables (p. ex. à la confusion de la réversibilité de la fonction et de l'argument, avec l'action réciproque des phénomènes dans les moments successifs du temps).

En précisant les notions fondamentales qu'elle emploie, l'économie théorique y inclut les éléments permanents et durables dont résultent les différents faits concrets. Ici déjà on voit se manifester sa tendance à admettre le principe de causalité. Elle étudie de plus le développement des phénomènes dans le temps et attribue le plus grande importance aux changements quantitatifs qu'ils subissent.

L'examen des différents types de rapports, dans lesquels ses changements pourraient être rangés, conduit l'auteur à admettre les trois classes suivantes de dépendance causale:

1) Le phénomène A produit le phénomène B¹⁾, celui-ci provoque X, Y, Z... etc. L'auteur aperçoit ce type de dépendance dans les rapports entre les „facteurs économiques“ et les „éléments économiques“ (ces deux termes ont été empruntés aux travaux du professeur E. Taylor de l'Université de Poznań). Les facteurs sont des

1) „Produit,“ signifie „est l'antécédent régulier“.

faits au moins en partie indépendants des phénomènes économiques, (tels que le mouvement de la population, la mode etc.), tandis que les éléments sont des phénomènes économiques au sens propre de ce terme. L'auteur donne à ce type de dépendance le nom de système de dépendance unilatérale.

2) Le phénomène A_1 produit le phénomène B_1 , celui-ci produit à son tour A_2 , A_2 produit le phénomène B_2 etc. Ce type de dépendance caractérise les phénomènes économiques cumulatifs (concentration des capitaux, hausse des prix par suite de l'inflation et augmentation parallèle de l'émission fiduciaire, déterminée par la hausse des prix etc.) L'auteur appelle ce type de dépendance — système cumulatif.

3) Le phénomène $+A_1$ produit le phénomène $+B_1$, $+B_1$ provoque $-A_2$, $-A_2$ produit le phénomène $-B_2$ et celui-ci à son tour le phénomène $+A_3$. Par $+A$, l'auteur comprend un changement se produisant dans un sens, p. ex. la hausse du prix; par $-A$ (respectivement $-B$), il entend un changement s'opérant dans le sens opposé, par conséquent dans l'exemple choisi, la baisse du prix. Ce type de dépendance est caractéristique pour les phénomènes d'équilibre économique. S'inspirant de l'exemple des physiiciens, l'auteur l'appelle système autorégulateur.

Il ne faut pas oublier toutefois que chaque changement particulier que subit un élément économique quelconque est la résultante de la configuration de tous les autres éléments. Aussi, lorsqu'il admet les classes mentionnées, dans lesquelles il range les différents rapports de dépendance, l'auteur ne prétend-il qu'aboutir à une approximation ne s'approchant que plus ou moins exactement de la réalité. Néanmoins le fait d'avoir établi ces classes peut tout de même rendre des services; en effet nous pouvons nous en servir en appliquant la méthode des variations. Si l'on ne procédait pas avec la prudence nécessaire en se servant de la thèse d'ailleurs juste, suivant laquelle tous les éléments sont unis par des rapports d'interdépendance, on risquerait de voir l'économie étrangère aux mathématiques, sombrer dans les flots d'affirmations vagues, à force d'être trop générales. A condition de tenir compte du temps, l'auteur ne voit pas d'obstacles qui nous empêcheraient de donner le nom de cause aux antécédents réguliers des phénomènes, même, lorsque nous avons affaire à l'action réciproque de ceux-ci.

14. KALLENBACH J. Dymisja Czartoryskiego jako kuratora okręgu wileńskiego. (*Le démission de Czartoryski de ses fonctions de curateur de l'Instruction Publique de la région de Wilno*). Présenté dans la séance du 17 mars 1924.

Tout ce que nous savions jusqu'ici sur l'enquête de Nowosiltzow en rapport avec les incidents, survenus au Lycée de Wilno, avec l'arrestation du recteur Twardowski, des philomathes etc., ne jetait que peu de lumière sur le rôle actif que joua alors le prince Czartoryski. On ne pouvait guère supposer cependant, qu'après avoir pendant vingt ans déployé une activité tout à son honneur, le curateur de l'instruction publique se fût retiré presque silencieusement, sans prendre la défense de l'Université de Wilno, menacée dans son existence et sans se préoccuper des services qu'il avait dirigés. Il était donc permis de croire que Czartoryski avait réellement défendu la cause en péril, mais que les preuves de cette intervention étaient restées cachées dans les archives du Ministère de l'Instruction Publique à Saint-Pétersbourg.

Après de minutieuses recherches dans les dossiers trouvés dans les bureaux du curatorium de Wilno (ces dossiers ont été provisoirement marqués par le chiffre 10), on réussit à découvrir des pages éparses, à peine pourvues de couvertures, qu'on reconnut être des autographes du prince-curateur. C'étaient des brouillons de deux écrits concernant précisément les enquêtes menées à Wilno par Nowosiltzow. L'un de ces écrits, dont nous ne connaissons ni le commencement, ni la fin, était apparemment un rapport que le Curateur de l'Instruction Publique de la région de Wilno avait adressé au prince Galitzine, alors Ministre de l'Instruction Publique à Saint-Pétersbourg, tandis que l'autre était une lettre, destinée exclusivement à l'Empereur Alexandre I^{er}. Un fragment assez long (p. 153 à 161), mais inachevé, du rapport adressé au ministre, est conservé sous forme de brouillon; il porte le titre: *Esprit des écoles et police*. Ainsi qu'on l'apprend par la pagination primitive (73—77), ces documents étaient certainement plus nombreux, cependant pas toutes les pages de cette collection sont parvenues jusqu'à nous.

Plus importante que le rapport transmis au ministre Galitzine pour défendre le Curatorium de Wilno, était la lettre personnelle de Czartoryski à Alexandre I^{er}, dans laquelle il s'adressait au sen-

timents et au coeur de celui, qui avant vingt-cinq ans, avait été son ami. Le commencement et la fin de cette lettre font également défaut dans le brouillon autographe (p. 203-223). Certaines parties de cet écrit sont conservées en deux exemplaires: nous en connaissons en effet a) le texte tel qu'on le trouve dans le brouillon le plus ancien, qui contient les idées principales sous forme de thèses destinées à être développées ensuite et b) le texte que donne le brouillon autographe, où ces pensées sont déjà clairement exposées.

Cette lettre, certainement d'un caractère intime, s'adressait exclusivement et directement à Alexandre I^{er}. Grâce à sa sincérité absolue, ce document constitue aujourd'hui un beau témoignage en faveur de cette âme polonaise qui aurait voulu aller droit à cette âme „gréco-byzantine“, comme l'a définie Napoléon, pour se frayer un chemin à la conscience morale de celui, qui „autrefois avais été un homme, pour tomber ensuite lentement au niveau d'un tyran“.

Jugée après un siècle, la lettre de Czartoryski à Alexandre I^{er} peut réellement passer pour le dernier conseil donné à l'empereur, pour un pressentiment de la vengeance de l'histoire, à laquelle un an plus tard, il devait succomber à Taganrog.

Voici les titres des passages pourvus d'en-têtes de cet écrit, qui sont parvenus jusqu'à nous:

- a) Sur la punition des élèves du gymnase.
- b) Sur l'éloignement entre Russes et Polonais.
- c) Sur l'enquête, la manière dont elle est dirigée et ses effets probables.
- d) Opinions libérales et patriotisme.

Les *sollicitations particulières*, indiquées seulement par des noms dans le brouillon, n'ont pas été conservées.

Où et à quel moment Alexandre I^{er} a-t-il pu recevoir cette lettre intime de Czartoryski? Nous ne saurions répondre à cette question aujourd'hui. Les pièces de ce genre n'étaient pas copiées dans les bureaux du Curatorium. Nous connaissons des exemples par la correspondance de Czartoryski avec Alexandre, publiée dans la suite, qui nous apprennent que les mémoires d'un caractère intime étaient remis directement à l'empereur pendant les audiences. Il est probable que le tsar reçut la lettre en question avant que Czartoryski lui eût personnellement remis sa démission à Wołosowce, le 20 octobre 1823 (d'après le calendrier julien). L'ukase, concernant la démission du prince Adam Czartoryski porte la date du 5 avril 1824;

il contient également la nomination du comte de Laval au poste de curateur. On sait que celui-ci dut bientôt céder la place à Nowo-siltzow, l'ennemi acharné de la Pologne.

-
15. KLEINER J. »A imię jego czterdzieści i cztery«. (*«Et son prénom sera quarante quatre»*). Présenté dans la séance du 29 avril 1924.

La solution de l'énigme relative au prénom de „quarante quatre“ doit satisfaire à de nombreuses conditions. 1) Le prénom mystérieux (car c'est bien d'un prénom et non d'un nom qu'il s'agit) doit être une gradation et un renforcement du sens des termes „trud trudów“ („labeur des labeurs“) et „lud ludów“ („peuple des peuples“); 2) il doit découler directement de l'idéologie de la „Vision de l'abbé Pierre“ et en être le complément; 3) pour pouvoir susciter la foi, il doit bénéficier de l'autorité d'une tradition sacrée; 4) ce prénom doit permettre de comprendre pourquoi après la prédication relative à celui qui fait ressusciter la nation, le visionnaire s'écrie: „Et son prénom sera quarante quatre“ et pourquoi ce n'est qu'après la prophétie suivante sur une mission plus vaste et plus haute, qu'il constate que le sauveur doit le porter; 5) la solution cherchée doit pouvoir s'accorder avec trois explications en apparence contradictoires données par Mickiewicz, qui a avoué qu'il avait rapporté la prédiction à lui-même, affirmé ensuite qu'elle concernait Towiański, pour déclarer enfin que le nombre 44 était pour lui une énigme.

Dans la troisième partie des „Dziady“, („Les Ancêtres“) le sens mystique des noms est appelé à jouer un rôle important; aussi n'est-ce que pour celui qui sait comprendre le culte du nom, particulier à la religiosité ancienne, et se pénétrer de l'esprit du culte de la lettre et du nombre, proche du premier, que le fait de représenter les idées maîtresses du poème par un nom-symbole saurait paraître étonnant ou étrange.

Les idées du poème se développent sur deux plans différents; en effet elles passent de l'idéologie nationale pour se mouvoir ensuite dans la sphère intéressant l'humanité. C'est pourquoi dans la „Vision“, la partie marquée au sceau de la souffrance, concerne la Pologne, tandis que la partie exhalant le triomphe, se rapporte aussi bien à ce pays qu'au monde entier. La triplicité de l'homme terrible est non seulement en rapport avec la triade historique com-

prenant la Pologne, la Petite-Russie et la Lituanie, car en dehors de son sens national, elle en a encore un autre, plus élevé: elle indique notamment qu'au nouveau vicaire incombera la tâche d'accomplir l'oeuvre du Dieu un dans la Sainte Trinité. Ce n'est pas le sort de l'État, mais bien l'avenir de l'Église qui préoccupera le puissant héros dont on annonce la venue. Ainsi dans les „Dziady“, Mickiewicz prêche déjà l'idée de l'Église nouvelle, quoique la pensée de s'opposer au catholicisme lui soit tout à fait étrangère. Non seulement il a donné les attributions d'un prêtre à l'homme en possession de la révélation destinée à l'ère nouvelle, non seulement il l'a doté de la force de l'édifice dont les puissances infernales ne réussiront pas à briser les portes (c'est pourquoi il l'a fait terrasser le démon par un exorcisme), mais il l'appelle du nom de Pierre, symbole de la religion catholique. En faisant construire le puissant édifice de l'Église nouvelle à celui qui devait inaugurer son oeuvre par la résurrection de la Pologne et remplir une mission intéressant l'humanité entière, Mickiewicz ne faisait que se solidariser avec les espérances de ses contemporains dans toute l'Europe et en particulier avec les idées de Saint Martin. Dans les oeuvres du „philosophe inconnu“, on trouvera également le portrait du puissant héros étincelant de lumière qui doit inaugurer l'époque de l'„homme nouveau“ et rendre à Adam sa grandeur perdue; on y découvrira aussi le livre mystérieux, symbole de cette grandeur et de la science primitive; on y verra expliquer pourquoi l'homme faisant son apparition avec un livre au-dessus du front, est aveugle et pourquoi il est conduit par un ange-jouvenceau; on y lira la prédiction de la puissance extraordinaire qu'il exercera sur les autres hommes, enfin un commentaire sur les rapports bizarres des nombres de la vision, où le quatre domine le trois.

L'idée et le symbolisme particuliers à la „Vision“, sont marqués au sceau du martinisme. Et pourtant, le sauveur attendu n'est pas une idée conforme à l'esprit de la doctrine de Saint-Martin. Le sauveur qui commence son oeuvre par la libération de la nation, correspond à l'idée du Messie dans l'Ancien Testament. Dès les débuts de son développement, le messianisme polonais prit des allures rappelant le messianisme des prophètes d'Israël; cependant le trait particulier et caractéristique de la „Vision“ est donné du fait des liens unissant ce messianisme au mysticisme de la Cabale.

Ainsi qu'on s'en rendait parfaitement compte dans les milieux

de l'émigration polonaise, le nom de quarante-quatre est une formule cabalistique. Du reste, tout le symbolisme de la „Vision“ s'accorde avec les doctrines de la Cabale.

Imbu depuis son séjour en Russie des idées de Saint-Martin, Mickiewicz trouva légitime la voie que suivait la pensée de la Cabale, dont les spéculations s'étendaient aux noms, aux lettres et aux nombres, aussi, lorsque dans une vision (car il s'agit bien d'une véritable vision qu'eut le poète, et non d'une idée revêtue de la forme d'une vision), il vit apparaître le chiffre 44, le prit-il pour le signe d'une vérité révélée.

Il le prit pour tel et y crut avec une conviction d'autant plus profonde, que ce chiffre lui était bien connu. S'il n'était pas sûr de la signification du chiffre quarante quatre, au moins savait-il, ce qu'il pouvait signifier. Ce savoir, il le devait probablement aux rapports entretenus avec les martinistes en Russie, en particulier avec Oleszkiewicz.

La Cabale dispose de différentes méthodes pour exprimer par des nombres le sens symbolique des noms; l'une d'elles permet d'admettre qu'au nombre quarante quatre correspond un nom s'appuyant sur la tradition la plus ancienne, un nom qui aussi bien pour les Juifs que pour les chrétiens, représente une valeur énorme en ce qui concerne les idées et les sentiments qu'il symbolise. Ce nom est celui d'Adam. L'homme dont le nom est quarante-quatre, est le nouvel Adam, Adam — le Messie¹⁾.

Il résulte de l'ensemble de la vision qu'il s'agit ici du Messie; du reste le nombre lui-même nous apprend qu'il en est ainsi. En effet, le *M*, qui en hébreu indique le chiffre quarante, est la lettre du Messie; or, l'idée d'Adam-Messie est familière à la Cabale.

Il est vrai que si l'on applique de la façon la plus appropriée les méthodes de ce qu'on appelle la „gématrie“ cabalistique, on aboutit à l'équation: Adam = 45, cependant ces procédés tellement variés permettent également d'admettre le nombre quarante-quatre. Il est facile de fournir la preuve: 1°) que Mickiewicz, respectivement son informateur, a pu admettre le nombre 44, soit parce qu'il ne connaissant qu'imparfaitement l'hébreu et ne considérait que le

¹⁾ Parmi les nombreuses interprétations du sens qu'a le nombre 44, on trouve également l'affirmation que d'après les calculs cabalistiques, il signifie Adam; toutefois le commentateur n'envisageait ce nom que comme celui de Mickiewicz et jamais il ne lui vint à l'esprit qu'il pouvait s'agir du „nouvel Adam“.

d (=4) et le *m* (=40), comme lettres entrant dans la composition du nom (les voyelles ne sont pas des lettres dans la langue hébraïque, cependant le mot „Adam“ est réellement composé de trois lettres), soit parce qu'il se rendait compte de la variété des méthodes appliquées par la gématrie; 2^o) que dans ce dernier cas, il avait le choix entre les nombres 44 et 45, voire même entre d'autres, mais qu'il existait des arguments importants pour un cabaliste et décisifs pour un martiniste, qui obligeaient à ne considérer que le 44 comme nombre de l'Adam-Messie (les idées de Saint-Martin sur la valeur mystique des différents nombres auraient permis de considérer le 45 tout au plus comme le nombre correspondant à Adam déchu).

Dans son „Ode à la jeunesse“, Mickiewicz a annoncé l'avènement d'une ère nouvelle de l'esprit qui devait équivaloir à une nouvelle création du monde — dans la „Vision de l'abbé Pierre“, cette époque correspond à une nouvelle venue d'Adam et à une seconde création de l'homme. Le fait de lier la régénération du monde au nom d'Adam n'est que la tradition chrétienne consacrée par les siècles, car Adam est le symbole du Christ et celui-ci est un second Adam. Or, Adam n'est pas seulement un nom propre; il indique bien plus l'homme se confondant avec l'humanité. S'il avait voulu remplacer le nom par le synonyme, le visionnaire aurait pu s'écrier: „Sa vie est le labeur des labeurs, son titre — peuple des peuple, son nom — Humanité.

On pouvait comprendre cette prophétie de trois façons différentes: 1^o) il était possible d'admettre que le sauveur serait un homme portant le nom d'Adam, que ce serait donc peut-être Adam Mickiewicz. peut-être encore, ainsi qu'on le pensait dans les milieux proches du poète, le prince Adam Czartoryski (d'ailleurs Mickiewicz ne s'opposait pas à cette dernière interprétation); 2^o) on pouvait supposer que le sauveur serait une nouvelle incarnation d'Adam et il est probable que Towiański se considérait comme telle, enfin, 3^o) on pouvait croire qu'il serait un personnage absolument énigmatique, sans rapport avec Adam, mais destiné à inaugurer une nouvelle époque, en qualité d'homme idéal.

La mystique des noms a représenté l'idée du poème sous la forme de quatre symboles: Gustave c'est l'homme individuel, Conrad — l'homme-nation, Pierre, l'homme-Église, enfin Adam — l'homme-Humanité.

16. ŁÓŚ J. *Z życia staropolskich wyrazów. (Considérations sur la vie de vieux mots polonais)*. Présenté dans la séance du 15 décembre 1924.

Parmi les manifestations les plus importantes de la vie des mots, il faut noter la disparition de mots anciens et la formation de termes nouveaux, ainsi que les changements de leur signification. Ce sont là des processus universellement répandus, qui se produisent partout et de tout temps, aussi peut-on observer leurs conséquences, également pendant la période slave la plus reculée. En effet, si dans aucune langue slave on ne connaît de terme d'origine autochtone pour désigner le bétail, que les anciens Slaves ont sûrement dû élever, c'est probablement parce que le vieux mot qui servait à l'indiquer a déjà cessé d'être employé à une époque, où les peuples slaves vivaient encore en commun et qu'il a été remplacé par le mot *skot*, relativement nouveau et d'origine étrangère.

Différentes raisons sont capables d'expliquer le phénomène de la disparition de certains mot d'une langue, cependant il faut en chercher la cause la plus naturelle dans le développement de la civilisation, qui fait tomber certaines idées en désuétude, pour les remplacer par de nouvelles. En qualité de symboles représentant des idées, les mots sont destinés à partager leur sort. Les ancêtres des Polonais modernes devaient avoir une mythologie avant d'embrasser la religion chrétienne, car tous les peuples, même les plus primitifs, connaissent des dieux et des fétiches, pourtant il n'en est pas moins vrai qu'aucune trace de ces mythes n'a survécu dans la mémoire des hommes. Avec les croyances, les noms-mêmes des vieilles divinités ont été voués à l'oubli; les termes servant à désigner les rites cultuels et les coutumes religieuses ont disparu à leur tour, de sorte que seulement grâce à des chroniqueurs étrangers, d'humbles vestiges de noms qu'avaient portés les dieux ont été conservés par hasard dans des appellations, telles que *Swarożyc*, *Dadz-bog*, *Trzyglów*, *Podaga* et *Świętowit*, dont nous ignorons la vraie signification et que plus d'une fois, nous sommes absolument incapables de comprendre.

Les noms en rapport avec l'organisation sociale primitive, tels que *drużyna*, *gród*, *opole* ou *wiece*, que les sources historiques ne nous ont transmis qu'en nombre très restreint, ont subi le même

sort. Les noms d'anciennes redevances ou obligations, p. ex. *powo-
łowe* et *poradnie*, que d'autres devoirs remplacèrent dans la suite,
cessèrent d'être employés à une époque plus récente et lorsque, par
suite de changements survenus dans l'organisation sociale, les liens
familiaux se furent relâchés, on oublia les termes appelés à dési-
gner certains degrés de parenté ou d'alliance, aussi les mots *dzie-
wierz*, *zółwica*, *szurza*, *świeść*, *swak*, *jętry*, *sneszka*, *nieć* disparurent-
ils définitivement soit au XVI^e, soit au XVII^e siècle.

Il faut chercher une autre cause de la mort des mots, dans la
tendance à supprimer les synonymes et les formes grammaticales,
dont le sens est identique. L'histoire de la flexion jette un flot de
lumière sur cette question. En effet, dès que la différence entre les
verbes imperfectifs et perfectifs fut établie dans les anciennes lan-
gues slaves et en même temps que prit naissance la nouvelle forme du
passé périphrastique, on se borna d'abord à employer les imparfaits seule-
ment pour les verbes imperfectifs et les aoristes pour les verbes perfec-
tifs, tandis que la nouvelle forme du passé pouvait être appliquée à tous
les verbes en général. Les imparfaits et les aoristes ne continuèrent
pas moins à donner des preuves de vitalité jusqu'au XIII^e siècle,
toutefois ils disparurent rapidement et complètement au XIV^e, pour
céder la place à la forme plus récente et plus commode.

Parfois, des formes qu'on aurait pu croire très utiles, voire même
nécessaires et qui ne furent jamais remplacées dans la suite, ces-
sèrent cependant d'être employées; c'était p. ex. le cas pour les par-
ticipes passés déclinables, faute desquels nous ne sommes que trop
souvent obligés de nous servir de propositions relatives. Ainsi nous
ne pouvons pas dire: *powiedziałem to przyszedszemu*, mais nous di-
sons: *temu, który przyszedł*.

On peut constater la même chose pour les mots; on se débar-
rassait en effet de synonymes superflus, sans poursuivre évidem-
ment ce but de propos délibéré, comme c'était p. ex. le cas au
XVII^e siècle en France, où Malherbe et d'autres qui suivirent
son exemple, faisaient une chasse acharnée aux synonymes qu'ils
croyaient inutiles et en conséquence préjudiciables à l'expression
claire de la pensée. Ce travail conscient alors, a été de tout temps
accompli par degré et d'une façon insensible. Ainsi nous avons en
Pologne de nombreux termes pour désigner les périodes lunaires,
qui sont devenus dans la suite les mois du calendrier. Pour indiquer
le *styczeń* (janvier) moderne, on se servait également du terme *le-*

dzień; *luty* (février) s'appelait aussi *jacień*, *sieczeń* et *strapacz*; *marzec* (mars) — *unor*, *kwiecień* (avril) portait le nom de *łykwiat*. Pour désigner le mois de juin (*czerwiec*), on disait *ugornik* ou *zok*, à septembre (*wrzesień*) correspondaient les mots *pajęcznik*, *stojęczeń* ou *stojęcza*, enfin décembre (*grudzień*) s'appelait aussi *prosień*. Lorsqu'on arriva à la période où le sentiment de l'unité nationale était devenu plus fort, — grâce à l'influence de la littérature et de l'école, le choix tomba sur douze noms, de sorte que les synonymes inutiles furent oubliés.

Deux mots se maintiennent l'un à côté de l'autre, tant que leur signification est différente, mais dès qu'ils sont devenus synonymes, l'un ou l'autre ne tarde pas à sombrer dans l'oubli. Ainsi p. ex. dans le Psautier du XIV^e siècle, *czysto* signifie „numerus“ et *liczba* équivaut à „ratio“; or dans la bible de la Reine Sophie, nous sommes déjà en présence d'un état de choses, où *czysto* continue à signifier „numerus“, tandis qu'à côté du sens ancien équivalant à „ratio“, le mot *liczba* a pris la nouvelle signification de „numerus“; bientôt après, *czysto* tombe en désuétude, de sorte que nous ne rencontrons plus ce terme dans les textes plus récents.

Nous ne sommes pas toujours en état de comprendre les raisons pour lesquelles tel nom a été préféré à tel autre, pourquoi p. ex. *styczeń* (janvier) a fait preuve d'une plus grande vitalité que *ledzień* et pourquoi *luty* (février) a montré plus de résistance que *jacień*, *sieczeń* et *strapacz*; il arrivait pourtant fréquemment qu'un mot isolé, qui n'avait pas l'appui d'autres mots rapprochés sous le rapport de l'étymologie, devait cependant leur céder la place, parce qu'ils se frayaient plus facilement un chemin dans la mémoire. C'est pour cette raison qu'on abandonna des mots employés par l'auteur des Sermons de la Sainte Croix, tels que *wrzenie* et *opłcenie*, que refoulerent les termes *czas* et *wcielenie*; c'est encore la cause de la disparition de mots comme *brzeźdzenie* (aube, point du jour), *lelejanie* (violent balancement en mer), *pokrątki* (reins) et d'autres, que nous trouvons dans le Psautier du XIV^e siècle. Dans ce dernier monument, nous rencontrons souvent des alternances de mots synonymes, dont l'un, précisément celui qui était plus isolé, a cessé d'être employé. Citons comme exemples: *gospodzin* — *pan*, *jeszutność* — *proznosć*, *juniec* — *cielec*, *wirzba* — *powrozek*. D'autre part, le mot *owca* pourrait paraître doué de plus de vitalité, à cause du mot *owca* qui lui est proche, que le terme *baran*; *ostrow* ne cède en rien

à *wysep*, *łomy* ou *gaszcze*; ni *owien*, ni *ostrow* ne sont des mots isolés au point de vue étymologique et pourtant il ne viendrait aujourd'hui à l'idée à personne d'appeler *łomy* des broussailles ou une forêt épaisse. Dans le cas décrit, le choix peut être motivé par des raisons en rapport avec la signification; en effet le mot *łomy* désigne un caractère fortuit et inconstant, car ce n'est pas dans chaque forêt qu'il y a des troncs d'arbres brisés. Les mots *leż* et *klamca* paraissent l'un et l'autre avoir le même droit de vivre, mais il se pourrait qu'une différence entre les sentiments évoqués par ces termes se fût fait sentir, différence dont nous nous apercevons encore aujourd'hui, lorsque nous mettons en regard les verbes *łgać* et *klamac*. Des raisons différentes devaient décider du choix dans d'autres cas, mais il ne nous est pas toujours facile de les deviner aujourd'hui.

Il arrive également et ces cas sont loin d'être rares, qu'un vieux mot polonais doive faire place à un intrus étranger. Ainsi dans le Psautier du XIV^e siècle, nous trouvons encore *obiata* à côté du mot *ofiara*, d'origine étrangère. On voit se faire valoir ici l'influence de facteurs psychologiques et émotifs se faisant jour dans ce que nous appelons la mode. Un mot nouveau, qu'il soit étranger ou qu'il sente le terroir, est comparable à un costume insolite par lequel certaines personnes aimeraient à s'élever au dessus des autres et à se distinguer de la foule. Au XVI^e siècle, Górnicki se fâchait de voir introduire des mots étrangers, comme avant lui Rej avait condamné les changements continuels dans les costumes. Le mot nouveau soulève parfois des protestations, mais il trouve le plus souvent des admirateurs, auxquels le vieux synonyme polonais commence à déplaire, soit parce qu'il leur semble trop peu expressif, soit que, comme on disait au XVI^e siècle, il leur paraît „grossier“. La nouveauté impose toujours aux gens, surtout lorsqu'elle vient de l'étranger.

On connaissait également chez nous la coutume étrange de subir les influences extérieures, mais elle ne pouvait se manifester que par des emprunts à des langues assez proches, comme le tchèque et le russe. A propos des Tchèques, Górnicki dit qu'ils commencent à parler „une langue plus belle, plus fine et plus ornée, en traînant en quelque sorte sur les mots, ce qui rappelle l'accent latin. C'est pourquoi nous leur avons fait nous-mêmes la réputation d'avoir paraît-il une langue bien plus élégante que la nôtre“. C'est

ce qui explique pourquoi au XV^e siècle on vit se répandre la mode de parler un polonais teinté de tchèque. On empruntait plus rarement des mots tchèques, qu'on tchéquisait des mots polonais, aussi les conséquences de cet engoûment sont-elles reconnaissables dans certains mots tels que: *czworo, wesoly, czerwony, serce, hardy, obywatel, smiertelny* etc. D'autre part, c'est à la façon petite-russienne qu'on transforma l'ancienne *rogacina* en *rohatyna* et qu'on changea les mots *trześnia, trzemcha* et *trzop*, en *czereśnia, czeremcha* et *czerep*; quant au mot *czereda*, emprunté directement au russe, il diffère par le sens du terme polonais *trzoda*, identique au point de vue de l'étymologie.

A la chasse aux nouveautés, on éliminait depuis les temps les plus reculés des mots foncièrement polonais, pour leur substituer des termes étrangers. Il suffit de rappeler le vieux mot *skot*, puis nos vocabulaires du moyen âge fourmillant de germanismes, la langue bigarrée de différents emprunts dont se servait Rej lui-même qui ne connaissait aucune langue étrangère à fond) la pléthore de latinismes chez les écrivains du XVII^e siècle et de gallicismes chez les auteurs du XVIII^e, enfin les luttes que depuis Górnicki jusqu'aux temps les plus récents, les puristes eurent à soutenir contre ces nouveaux intrus. Tous ces emprunts ont contribué dans une large mesure à appauvrir notre vocabulaire en ce qui concerne les mots provenant du terroir. Le mal ne faisait qu'empirer chez nos prosateurs et s'aggravait jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, de sorte que dans les cinquante et quelques pages des *Rozmowy Artaksesa i Ewandra* („Entretiens d'Artaxès et d'Évandre“) de Lubomirski et dans les huit pages que contient la brochure de Konarski *O skutecznym rad sposobie* („Sur le moyen de rendre les conseils efficaces“), on trouve autant de mots étrangers qu'on en compte dans tout le *Zwierciadło* („Le Miroir“) de Rej.

Toutefois la vie n'épargne également pas les mots empruntés. En effet, il suffit de connaître très superficiellement les vocabulaires et les écrits anciens pour se rendre compte combien nombreux étaient ces nouveaux venus qui ne réussirent pas à garder leurs positions en Pologne. L'épuration de la langue en vue de la débarrasser des éléments d'origine étrangère se poursuivait insensiblement, mais ne s'arrêtait pas. Les modes se suivaient et ne se ressemblaient pas; après la mode allemande, c'était le tour de la mode tchèque, vint ensuite l'engoûment pour le latin classique, puis pour le français et

chacune de ces modes éliminait de la langue les acquisitions faites par la précédente.

Il ne restait de ces différents emprunts que ce que justifiaient dans une certaine mesure les besoins de la vie, puis un certain nombre de vestiges des modes du passé. Furent conservés surtout, les anciens mots germaniques et latins datant de l'époque préchrétienne, puis de nombreux mots en rapport avec la religion et l'exercice du culte, enfin une foule de termes techniques, introduits au moyen âge par des Allemands établis en Pologne. Ce dernier groupe de mots étrangers fut ensuite enrichi par différents emprunts intéressant les sciences, les beaux-arts, les procédés techniques, les institutions sociales etc. Avec les idées nouvelles venues de l'étranger, on adoptait également les mots qui les exprimaient.

Nous pouvons constater qu'en général notre langue souffre d'une hypertrophie de l'élément étranger, parce qu'on comblait les lacunes par des emprunts, au lieu d'avoir recours au matériel brut qu'offrait la langue du pays. Il faut cependant reconnaître qu'aussi cette dernière source a abondamment alimenté notre vocabulaire, surtout pendant les périodes plus anciennes. On en trouve la preuve dans le grand nombre de gloses polonaises datant du moyen âge, dans les nombreux synonymes que contiennent les vocabulaires et dans l'habitude adoptée par plusieurs auteurs, d'exprimer certaines idées par des groupes de deux ou trois mots rapprochés par le sens, comme le faisait p. ex. Rej.

Les néologismes plus anciens n'étaient parfois que des mots étrangers traduits littéralement, comme le sont aujourd'hui les termes *deszczochron* ou *korkociąg*; qu'il suffise de rappeler des mots tels que *samnienie* — „conscientia“ et *wszechmogący* — „omnipotens“. Cette façon de forger des mots est universellement répandue et certainement plus fréquente qu'on ne pourrait le croire à première vue; elle explique p. ex. des concordances comme „decidere“ — *rozstrzygać*. Des traductions de ce genre sont surtout fréquentes au moyen âge, comme le prouvent p. ex. les mots suivants, tirés du Psautier du XIV^e siècle: *wsiadacz* — „ascensor“, *zakonanośca* — „legislator“, *naleźć* — „invenire“, *ochodzenie* — „circuitus“, *pirzwierodzony* — „primogenitus“ etc. La première tentative de poloniser la terminologie grammaticale remonte à l'an 1542; elle porte également l'empreinte d'une traduction littérale.

Il est le plus souvent impossible de fixer le date de la naissance

d'un mot nouveau, car le fait de sa première apparition dans un monument littéraire ne préjuge nullement la question de savoir, s'il n'avait pas été déjà employé auparavant. Nous trouvons les indications les plus nombreuses sur ce sujet dans les vocabulaires plus récents, qui s'efforcent d'exprimer chaque mot latin par un terme polonais approprié. Ces vocabulaires créent ainsi il est vrai des mots nouveaux, mais ceux-ci n'ont été employés dans la langue courante ni à l'époque de leur formation, ni pendant les périodes ultérieures, de sorte qu'on ne retrouve leurs traces que précisément dans ces ouvrages („Mamotreptes“ ou vocabulaires destinés à l'étude de la Bible; Mimer, Murmelius, Barthélemy de Bydgoszcz, Mączyński, Cnapius). C'est surtout dans Mączyński que nous découvrons parfois des indices permettant de supposer qu'il créait des mots lui-même.

Nous avons des preuves irréfutables de la naissance de certains mots nouveau universellement adoptés dans la suite; ainsi Kromer a été le premier à employer le mot *powszechny* au lieu de *pospolity*, adjectif qui avait le même sens; le verbe *drwić* fait la première fois son apparition chez Stanislas Héraclius Lubomirski dans les *Rozmowy Artaksesa i Ewandra* (Entretiens d'Artaxès et d'Evandre — „przyjmą od niej nieraz *de ligno*, to jest, że muszą na koniec (że tak rzekę) *podrwić*“). Il est en général plus facile de découvrir des néologismes de ce genre dans les écrits provenant de la fin du XVIII^e siècle et dans les ouvrages plus récents.

Il était également des écrivains qui avaient une prédilection marquée pour de nouveaux mots composés. Pour les créer, Kochanowski s'inspirait de l'exemple des Grecs classiques, Petrycy les forgeait d'une façon originale mais barbare, tandis que Naruszewicz et Woronicz les formaient pour embellir leur style.

Trembecki inaugura une nouvelle période en ce qui concerne l'emploi des néologismes. Cet auteur s'est borné à modifier partiellement des mots, voulant leur donner ainsi de l'originalité et de la fraîcheur. Il changeait p. ex. *wewnętrzny* en *wnętrzny*, *wdzięk* en *uwdzięk*, *nazwisko* en *zwisko*, *dary* en *obdary*, *pochlebny* en *schlebny* etc. Mickiewicz a déclaré qu'en dépit des réserves de certains critiques, „il se fiait à cet égard à l'auteur de la *Zofjówka*“. A partir de cette époque, nous voyons les écrivains polonais créer individuellement des mots; suivant les auteurs, cette méthode est appli-

quée sur une plus ou moins large échelle, soit pour éviter l'emploi de termes devenus banals, soit pour satisfaire aux besoins dictés par l'état de leurs sentiments.

-
17. MORELOWSKI MARJAN. *Wiadomości o pracach Wydziału muzealnego Delegacji polskiej w Moskwie. (Bericht über die Arbeiten des Musealausschusses der Polnischen Delegation in Moskau).*
Présenté dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art du 6 mars 1924.

Dr. Morelowski hielt Nachforschungen über den Verbleib des Schatzes der Radziwiłłs von Nieśwież. In den im Besitze des Fürsten Janusz Radziwiłł in Warschau befindlichen Inventarverzeichnissen von 1768 und 1809 finden wir eine Reihe zum Teil antiker Kunstgegenstände aus Bronze. Es gelang, auf Grund dieser Verzeichnisse in den verschiedenen Abteilungen der Eremitage mehr als hundert aus Nieśwież stammende Nummern ausfindig zu machen und dieselben über allen Zweifel zu indentifizieren. Auf Grund einer Vergleichung der genannten Urkunden und russischer bibliographischer Seltenheiten mit dem kurzen, aber numerierten Verzeichnis der aus Nieśwież geraubten Gegestände konnte der unzweifelhafte Nachweis erbracht werden, daß im Jahre 1905 zwar etwa 700 Nummern zurückerstattet, aber noch weit mehr als 700 Objekte zurückbehalten wurden. Es sind dies aus dem XVI. und XVII. Jh. stammende Denkmäler, darunter wertvolle Andenken an König Jan Sobieski und Michał Korybut, ja einige hievon rühren noch aus der Zeit Stefan Batorys her, und zwar sind es Marschallstäbe, wunderschöne Becher mit reichem Figurenschmuck, fein verzierte Musketten, erhabene Bildschnitzerarbeiten in Elfenbein und drgl.

Dr. Morelowski schließt noch einen Bericht über 115 antike Kunstgegenstände an, welche im Jahre 1912 vom Kustos der Eremitage, Prof. Waldenhauer, aus der Warschauer Sammlung in Łazienki nach Rußland ausgeführt und wovon vom Verfasser etwa zwei Drittel im Dezember 1923 in der Eremitage entdeckt wurden. Der Verfasser erbrachte auch den Beweis, daß der Rest dieser Gegenstände sich gegenwärtig in dem Museun Izjaszcznych Iskustw in Moskau, dem früheren Alexander-Museum, befindet.

Alle diese antiken Kunstgegenstände sind zum größten Teil

Bruchstücke von Basrelief von römischen Sarkophagen aus dem II. bis IV. Jh. nach Christo und stammen aus der Sammlung des Grafen Pac (Patz), der im Jahre 1831 General der polnischen aufständischen Truppen war und dessen Vermögen nach dem Mißlingen des Aufstandes eingezogen wurde. Im Warschauer Museum fand sich noch ein genaues Verzeichnis der Bildhauerarbeiten aus dem Besitze des Grafen Pac im Jahre 1834, also zur Zeit der Vermögensziehung, ferner wurden unter den Ausfuhrakten auch ein authentisches russisches Verzeichnis der Denkmäler gefunden. Auf Grund dieser Urkunden gelang es dem Verfasser, die besagten Kunstgegenstände in der Eremitage zu indentifizieren, umso mehr da sich auf einigen derselben noch Zettel mit der Aufschrift Łazienki aufgeklebt fanden. Es sich dies Marmorfragmente von 30–60 cm Höhe und meist gleicher Breite. Nur eines ist bedeutend höher und stellt vielleicht eine Hesperide mit einem Apfel in der Hand und einen Mann vor. Nur ein Kopf stammt aus dem XVI. Jh. und ein Stück ist eine aus den XVII. Jh. herrührende Fälschung. Unter den Denkmälern fand sich eine erhabene Figur des „Guten Hirten“ aus den ersten Jahrhunderten der christlichen Ara. Pac hat diese Stücke in Rom und angeblich auch in Pompei am Anfang des XIX. Jhs gekauft.

-
18. MORELOWSKI MARJAN. *Zbiory dereczyńskie Sapiehów. (Les collections des Princes Sapieha à Dereczyn)*. Présenté le 18 décembre 1924, dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

Les premiers renseignements précis sur les objets emportés de Dereczyn et envoyés en Russie, furent découverts dans deux catalogues de Somow, concernant les galeries de tableaux du Musée de l'Ermitage et de l'Académie des Beaux-Arts à Saint-Pétersbourg. Somow constate qu'en tout 88 tableaux provenant de Dereczyn, se trouvaient dans les deux galeries mentionnées. En procédant à l'inventaire des collections de Gatchina, M. le Directeur M. Piotrowski put découvrir en plus 72 autres tableaux (portraits); enfin, pour se procurer des renseignements exacts sur les autres oeuvres d'art envoyées en Russie, on entreprit des recherches dans différentes archives en Pologne.

Les données qu'on réussit à réunir permettent de se rendre

compte que non seulement le nombre des oeuvres d'art et des souvenirs historiques, confisqués à Dereczyn, était très grand, mais qu'il s'agissait là d'objets très variés et de grande valeur.

Une partie de ces collections, ainsi que de précieux manuscrits et les archives de la famille princière des Sapieha, se trouvaient au début à Rożana. En dehors d'une quantité de pièces d'argenterie c'était surtout un gobelet en or décoré des armes des tsars Szujski, et deux coupes, appelées „Iwan“ et „Iwanicha“ en l'honneur d'Ivan Sapieha, palatin de Podlasie, au commencement du XVI^e s., qui jouissaient du plus grand renom. L'une et l'autre en cristal de roche, décorées d'un magnifique dessin, ces coupes provenaient du XVI^e siècle. Le trésor des Sapieha comprenait en outre une collection d'armes anciennes, des tapisseries, des gobelins, des tapis et des tentes. Ces collections furent encore enrichies vers la fin du XVIII^e siècle. D'après les inventaires, on y voyait au moins 48 mosaïques, et 5 vases étrusques. Comme nous l'apprend l'acte russe de confiscation, tous les objets confisqués, notamment des vases antiques, des sculptures, des bas-reliefs, une quantité de meubles et de bronzes d'art, furent envoyés au palais impérial à Białystok, puis, vers la moitié du XIX^e siècle, dirigés à Saint-Pétersbourg et à Tsarskoe-Selo. On y joignit également les meubles et les objets d'art, confisqués à Białystok à la famille des comtes Branicki.

D'après l'acte de confiscation, la galerie de tableaux comprenait 287 pièces. Dans ces conditions, la Délégation polonaise refusa d'accepter les 112 tableaux qu'on lui offrait et demanda la restitution des autres objets confisqués. Elle s'appuyait en effet sur la déclaration publiée en 1913 dans les „Staryje Gody“ („Les Anciens Temps“) par Wrangel, conservateur du Musée de l'Ermitage, déclaration, dont il résulte qu'il avait eu entre les mains des documents permettant de réfuter l'opinion, suivant laquelle il serait impossible de retrouver les traces d'autres objets transportés sur les bords de la Néva.

Les nombreux documents, concernant la confiscation, nous apprennent que les Russes ont même mis la main sur les objets que les Sapieha avaient cachés à Jundziłłowice, aux environs de Dereczyn. L'intendant de Dereczyn fut même torturé pour en extorquer l'aveu où ce trésor était caché. Ce détail rappelle le supplice que, d'après la déposition de témoins devant le tribunal, on fit subir à l'inten-

dant des princes Radziwill, Burgalski, lorsque en 1812, il s'agissait de découvrir le trésor de Nieśwież.

A en croire Somow, la collection de Dereczyn se composait surtout de toiles de Francesco Francia (célèbre Madonne de l'Ermitage), de P. Véronèse, de G. Fr. Barbieri (Guercino), de Lanfranco, de Pietro della Vecchia et d'autres peintres italiens. Elle comprenait également des tableaux de peintres français, tels que Bourguignon, C. J. Vernet et surtout des oeuvres de maîtres hollandais, comme Salomon et Jacob Ruysdaël, A. v. Ostade, Rombouts, Weeniks, G. Metsu, G. Netscher, Wouwermans, Vijck, Pynacker, J. Hackert, v. d. Neer etc. La Délégation polonaise a pu fournir des preuves que, parmi les oeuvres d'art réputées introuvables, il y avait des tableaux d'Asselyn, de v. d. Meer, de de Vlieger, de P. Potter, de Mieris, de C. J. Vernet, de Dietrich; puis des portraits de Jean III, de sa femme nommée „Marysienka“, d'Auguste II, de Frédéric II etc. Cette collection ne subit aucun dommage dans le courant du XIX^e siècle, comme elles ne souffrit également pas de la dernière révolution russe. Il y manque seulement cinq portraits que, suivant Wrangel, Nicolas I a fait brûler, parce que leurs sujets s'inspiraient par trop du patriotisme polonais. Alexandre II en fit remettre quelques uns à la famille des Sapieha.

Les photographies des tableaux en question servirent de complément à la communication ici résumée.

19. MYCIELSKI JERZY. *Trzy obrazy mistrzów zagranicznych w posiadaniu polskiem. (Trois tableaux de maîtres étrangers dans des collections polonaises)*. Présenté le 31 janvier 1924 dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

I. Le premier de ces trois tableaux (propriété de l'auteur du travail ici résumé), peint à l'huile sur une planche en bois de chêne, mesure 34×53 cm. et représente la Madonne allaitant l'Enfant Jésus. Son cadre gothique de l'époque porte l'inscription: „O Mater Dei, Memento mei“. L'analyse comparée amène l'auteur à conclure que le tableau est une réplique quelque peu modifiée de la Madonne que l'on voit au Musée de Bruxelles. La Madonne de Bruxelles, dont les dimensions sont à peu près les mêmes (34×55) et dont le cadre ressemble à celui de Cracovie, est à ses yeux une

oeuvre d'art créée à la même époque, dans l'entourage le plus proche de Roger van der Weyden.

II. Le second tableau, peint sur toile, est depuis peu de temps la propriété du Comte et de la Comtesse Jean Mycielski à Wisniowa. Il représente selon toute vraisemblance Saint Benoît sous les traits d'un moine à barbe blanche, vêtu d'un froc noir, tenant la crosse et un livre de la main gauche et une plume de la main droite. Le tableau paraît avoir été acheté il y a un siècle à Naples par le Comte François Potocki et sa femme Sidonie, née princesse de Ligne, qui le considéraient comme représentant Saint Augustin. L'auteur croit pouvoir y reconnaître un tableau créé certainement dans l'atelier de Ribéra sous la direction du maître et suppose qu'il est peut-être même l'oeuvre originale de celui-ci. Si l'on adopte la division de Rolfs et de Mayer, les savants allemands qui distinguent trois périodes dans l'évolution artistique de Ribéra, il faut placer l'origine de ce tableau dans la seconde de ces périodes, à cause du coloris caractéristique et de l'emploi du noir et du blanc-argent. En ce qui concerne la date plus précise de la deuxième période à laquelle le tableau pourrait remonter, l'auteur croit qu'il aurait été peint entre 1617, époque où Ribéra revint d'Espagne à Naples, et 1641, année qui vit créer la Sainte Agnès de la Galerie de Dresde, oeuvre considérée comme inaugurant la troisième période. La manière réaliste de traiter les accessoires permet à l'auteur de reconnaître l'influence que Caravaggio a exercée sous ce rapport sur Ribéra.

III. L'auteur s'occupe ensuite d'un excellent tableau hollandais qui représente le buste d'un homme dans la force de l'âge, peint à l'huile sur une planche en bois de chêne, avec une finesse et une précision, dignes d'une belle miniature. La signature „P. Nason 1641“ permet de reconnaître l'artiste (né en 1612 à Amsterdam) et la date à laquelle cette oeuvre fut créée. La façon minutieuse et précise de traiter les détails explique probablement pourquoi Nason n'a laissé qu'un nombre restreint de travaux de sa main. Le tableau présenté par l'auteur de cette communication fut acheté entre 1850 et 1865 par Ladislas Markowski et appartient aujourd'hui à la Comtesse Jules Tarnowska, née Comtesse Branicka, de Sucha. L'auteur compare ce tableau, qui se distingue par une caractéristique puissante, avec les reproductions d'autres portraits de Nason que l'on trouve dans la publication hollandaise: Amsterdam in de zeven-

tiende eeuw. La Haye 1897—1904, dont le Dr. A. Bredius a été l'illustre collaborateur en ce qui concerne l'histoire de la peinture.

20. MYCIELSKI JERZY. Trzy obrazy florenckie z końca XV i początku XVI wieku. (*Trois tableaux de l'Ecole florentine de la fin du XV^e et du commencement du XVI^e siècle*). Présenté le 10 avril 1924, dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

Le plus anciens des trois tableaux, dont il s'agit ici, représente „L'Adoration des Bergers“. Il appartient aujourd'hui au Professeur W. Natanson et a été acheté en Italie vers la fin du XIX^e siècle, par Mgr. Florian Stablewski, archevêque de Gniezno. Ce tableau (123×111 cm, y compris le cadre), peint sur du bois mou à la détrempe et glacé à l'huile, représente sur le fond d'une ruine romaine une Madonne vêtue d'un manteau, agenouillée à côté de l'Enfant Jésus, étendu à ses pieds. Trois bergers se tiennent de l'autre côté, tandis qu'au milieu on aperçoit Saint Joseph un peu à l'arrière-plan. C'est surtout le paysage qui mérite de retenir notre attention. L'auteur considère le tableau comme une oeuvre créée sous l'influence et dans l'entourage de Domenico Ghirlandajo. C'est peut-être à l'un des frères de l'artiste, à Davide ou à Benedetto, ou bien encore à son beau-frère Bastiano Mainardi, qu'il faut l'attribuer. Elle doit remonter à l'époque entre 1485 et 1495. Le tableau a été mal restauré au XIX^e siècle en Italie.

Le second tableau appartenant actuellement à une famille de propriétaires fonciers dans le palatinat de Kielce est un „tondo“ de 91 cm. de diamètre. Le matériel employé et les procédés techniques sont les mêmes que dans le tableau précédent. Sur le fond d'un parc avec un château entouré d'une pièce d'eau, on aperçoit une Madonne qui regarde l'Enfant Jésus et Saint Jean Baptiste. En face de la Madonne un ange se tient à genoux. Après avoir établi un parallèle entre le tableau en question et deux „tondo“ de Lorenzo di Credi, dont l'un se trouve à Dresde et l'autre à la Galerie Borghese à Rome, et après avoir entrepris l'analyse comparée de ces oeuvres, l'auteur de la communication croit pouvoir considérer notre „tondo“ comme une oeuvre créée sous la direction personnelle de Lorenzo di Credi, sinon comme un tableau peint par cet artiste lui-même. On y voit se manifester également cer-

taines influences de Verocchio, maître de Lorenzo di Credi. Le tableau doit remonter à l'époque entre 1490 et 1500. L'état de conservation en est parfait et jamais le tableau ne fut restauré.

Le troisième tableau (62 $\frac{1}{2}$ cm \times 52 cm), aujourd'hui propriété de la princesse Léon Sapieha, née princesse Sanguszko, représente une Madone avec l'Enfant Jésus et Saint Jean Baptiste. C'est une peinture à l'huile sur bois. On y voit la Madone assise dans une chambre, dont la fenêtre double à arcades Renaissance permet d'apercevoir dans le fond le paysage montagneux de Florence. Sur les genoux de la Vierge, derrière laquelle est suspendue une draperie rouge carmin qui jette de beaux plis, on voit assis l'Enfant Jésus penché du côté de Saint Jean, qui lui tend une petite croix. L'analyse du style de cette peinture permet de l'attribuer à Rodolphe Ghirlandajo, né en 1483, fils de Domenico. L'auteur de la communication la considère comme un tableau remontant à l'époque reculée de l'activité artistique de Rodolphe et le croit contemporain aux premières Madones de Raphaël. Il proviendrait de l'époque entre 1502 et 1507. Une ancienne inscription, corrigée à une époque plus récente, nomme Rodolphe Ghirlandajo comme auteur de cette peinture. Le paysage a été repeint à une date plus récente.

21. NITSCH KAZIMIERZ. *Przyczynki do polskiej konjugacji*. (*Contributions à l'étude de la conjugaison polonaise*). Présenté dans la séance du 23 juin 1924.

1) D'où vient le type flectif *depczę*?

A. A. Kryński dans sa *Gramatyka języka polskiego* (Grammaire de la langue polonaise), 4^e éd., p. 262, de même que J. Łós dans la *Gramatyka języka polskiego* (Edition de l'Académie Pol. d. Sc. et d. L., 1923) p. 270, attribuent l'un et l'autre à une analogie le fait de l'apparition d'un nouveau *cz*. Suivant le premier de ces auteurs, il s'agit d'une analogie avec les types: *chłostać chłostacze, płakać płacze* et *tłoczyć tłocze*, tandis que pour l'autre, ce sont les deux premiers types qui entrent ici en ligne de compte. Ces suppositions ne paraissent guère vraisemblables: 1^o) parce que l'alternance *t:c* est toujours encore vivante (*świat: świecę, lot: lecę*) et que l'alternance *t:ć* (*plotę: plecie...*, *grzmot: grzmoci*) existe à côté d'elle, tandis que

l'alternance *t : ě* n'est en général pas connue; 2^o) parce que les alternances *t : c* et *st : šč*, sont trop différentes et maintiennent régulièrement leurs particularités (comp. *syty : syce* et d'autre part *czysty : czyszcze*), pour qu'elles aient pu se confondre dans ce cas unique.

Il paraît donc préférable au point de vue méthodologique de s'en tenir au principe suivant lequel, lorsque le système phonétique et morphologique interne ne rend pas compte du changement survenu, celui-ci doit être d'origine étrangère et d'expliquer en conséquence les formes avec un *č* par l'influence des langues russes (du blanc-russien et du petit-russien, bien entendu) dans lesquelles le type **toptáti : topčú*, **ščebetáti : ščebetčú* est normal. Il s'agirait ici d'une influence du même genre que celle qui a fait remplacer les formes plus anciennes, telles que *królewic* et *Szymonowic* par le type plus récent en *-icz*. Dans l'un comme dans l'autre cas, nous avons affaire à une particularité exclusivement polonaise, absolument étrangère à la langue des Sorabes de la Haute-Lusace (dans celle des Sorabes de la Basse-Lusace les *č* ont été régulièrement transformés en *c*) et au tchèque (voire même au slovaque) (comp. Muka, Laut- und Formenlehre der niedersorbischen Sprache, p. 495, et Gebauer, Historická mluvnice jazyka českého, III 2, 368), langues qui connaissaient les mêmes alternances *t : c* et *st : šč*, universellement répandues dans les langues slaves occidentales, mais ne les ont cependant pas confondues. Mais il y a plus: dans le polonais des milieux cultivés, nous trouvons le type *depcze* aussi bien dans le langage courant des marches de l'Est que dans celui qu'on parle à Varsovie ou à Cracovie, tandis qu'en Grande-Pologne ce sont les formes *depcę* est *szepcę* qui dominent encore aujourd'hui. Il s'agit donc apparemment d'une influence venant de l'Est, influence que le langage de la Mazovie et de la Petite-Pologne, où le *š*, le *ž* et le *č* se prononcent *s*, *z* et *c*, ne pouvait que renforcer. En effet, ces régions, soucieuses à l'excès de correction, donnent toujours la préférence aux sons *š*, *ž* et *č*, lorsque, pour n'importe quelle raison, ils ont à subir la concurrence de *s*, *z* et *c*.

On pourrait objecter à cette hypothèse que, si l'influence ruthène s'est ainsi manifestée dans la III^e conjugaison, on devrait s'attendre à la retrouver dans la IV^e, notamment dans le type *młócić : młóce*. Pourquoi donc le **mólotiti : mótočú* russe n'a pas exercé son influence? La réponse à cette objection n'est pas difficile: c'est

parce que dans ce type deux personnes seulement ont un *c* (*młóce* et *młóca*), tandis que les autres prennent un *ć*; cette alternance insolite dans la langue polonaise se manifesterait donc dans le domaine des formes du présent, domaine plus restreint dans le second que dans le premier cas; et puis nous serions en présence d'une alternance double et inaccoutumée, non seulement avec *ć*, mais aussi avec *t* dans des noms tels que *młót*, *obrót*, *skrót*..., *syty*..., noms avec lesquels les verbes appartenant à cette conjugaison entretiennent des rapports très vivants (contrairement à ce qu'on observe dans le groupe précédent: *deptać*, *platać*, *druzgotać*... où ces rapports n'existent pas la plupart du temps).

Il n'est également pas difficile de dire „pourquoi *chce* offre régulièrement une résistance à ce changement“, fait sur lequel Łoś (l. c.) a attiré l'attention. *Chce* n'a pu subir l'influence ni du *хочу* russe, vu qu'il en était trop éloigné par suite de l'absence de l'*o*, ni s'inspirer du nouveau type polonais *depcze*, car il dispose d'une flexion particulière, que la fréquence de l'emploi ne pouvait que fixer.

Cette façon d'expliquer l'ensemble du phénomène étudié est enfin confirmée par la chronologie; en effet, on ne rencontre les formes avec *cz* qu'au XVII^e siècle et encore surtout chez les écrivains voisins des marches polono-ruthènes. Deux formes de ce genre provenant du XVI^e siècle que citent A. Kalina: *Historja języka polskiego* (Histoire de la langue polonaise), p. 398—9, et Kryński (l. c.), dont l'une *kłopotczesz*, tirée du Psautier de Wróbel, l'autre *szezbieczsz* du *Kupiec* (Le Marchand) de Rej, s'expliquent par un malentendu concernant l'orthographe, vu qu'elles ont été empruntées à des livres où le *č* est indiqué par *cz* et le *c* par *cz*. Dans ces conditions, nous pouvons considérer comme l'exemple le plus ancien la forme *szezbieczsz* datant de 1616, que nous trouvons dans le *Prawo bartne* (Droit relatif aux ruchers) de Skrodzki, auteur originaire de Kolno, par conséquent d'une région voisine de la frontière blanche-russienne. Le second exemple, notamment *depczsz*, est tiré de Birkowski, originaire de Léopol; enfin le troisième, *kołaczsz*, se trouve dans les *Dworzanki* de Gawiński et date de l'année 1664. toutefois, comme il est ici la rime de *placzsz*, il faut lui attribuer une moindre importance. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que ces formes deviennent très répandues, mais encore Mickiewicz semble ne pas s'y fier, aussi écrit-il *szepe* et

chlepcę dans *Grażyna*, *trzepiecąc* et *trzeptocąc* dans *Pan Tadeusz* et n'emploie-t-il la forme *skowycze* que comme rime de *smycze* (II, 60).

2) Le Futur antérieur.

Suivant W. Vondrák (*Vergleichende Slavische Grammatik*, II, p. 178—181), le serbo-croate et le polonais ne possèdent pas de formes distinctes de ce temps. En ce qui concerne le serbo-croate, je veux attirer l'attention sur le fait que Maretić (*Gramatika i stilistika hrvatskoga ili srpskoga književnog jezika*, p. 615) cite néanmoins des exemples tels que: *ako otac moj bude naumio, da ti učini zlo, ja ću ti javiti*, où nos avons affaire à un futur antérieur classique. Vondrák ne fait pas preuve d'exactitude en disant que, dans l'exemple tiré du vieux-tchèque: *řku-li, neznal jsem, budu s vámi selhal*, le future antérieur assume „comme en polonais“ la fonction d'un future ordinaire, car l'union de *będę* avec le participe en *ł* de verbes perfectifs est étrangère à la langue polonaise. On trouve cependant à titre d'exception une série de futurs antérieurs caractérisés comme tels aussi bien par la forme que par le sens, non seulement dans le texte blanc-russien mais aussi dans le texte polonais du Statut dit de Lithuanie (1529), dont nous connaissons deux rédactions, l'une plus ancienne en blanc-russien, l'autre plus récente en polonais. Je cite ce Statut d'après l'édition de Działyński intitulée „Zbiór praw litewskich“ (Recueil des lois lithuaniennes), Poznań 1841, qui laisse cependant beaucoup à désirer au point de vue philologique. Abstraction faite des langues slaves du Sud, les futurs antérieurs qu'on trouve dans ce Statut sont les plus récents de tous les exemples que nous connaissons. En effet, Gebauer (*Hist. ml.*, p. 427—8) cite comme dernier exemple tchèque un futur antérieur du commencement du XV^e siècle, tandis que suivant A. Sobolewskij (*Лекции по истории русского языка*, p. 241) le dernier remonte à 1525, vu que celui de 1526 est déjà altéré. Voici quelques échantillons de futur antérieur (les chiffres romains indiquent les chapitres, tandis que les chiffres arabes se rapportent aux paragraphes):

1) *A on i nathem czlowieczce iego v którego będzie zakupił..., iskać nima.* VIII 17 (p. 321).

A on potom czelówek jeho, w ktoroho budet zemlu zakupił..., iskali ne majet.

2) *Ma iemv w tą ziemią związanie dąno bić, abo v lodzie w čo piervej sǫdzie iemv wwiązanie będq dali. VIII 20.*
Majut' jemu wwiązanie dati w tuju zemlu albo w ludi wo szto perwej budut' sud'i jemu wwiązanie dali.

3) *A na onego pana v kogo będqie bil człowiek przewedzie... XI 8.*
A na onoho pana w koho był budeł' czełovek (dans les „codex“ F: w koho był czełovek), perewedet'.
Et probaverit etiam susceptorem illum denegasse sibi iusticiam.

4) *Tedi będqie vinien oną szkodą sǫm placicz, na on przisiągnię..., czo iemv będqie przy onem liczv zginęlo. XIII 5.*
...na czom... słusznyj dowod wczinił, szto jemu pri onom licu budeł' zhinuło.

Tunc dominus ipse tenebitur illi damnum iuxta iuramentum vel probationem eius solvere, quequid ei cum facie illa perierit.

5) *Jeslibi złodzieia kto ranił... w swoim domu, ten iego ma powieszdz z licem čo będqie vkradł... XIII 21.*

...majet' toho povesti z licom szto wkrał budeł'...

...debet eum, cum facie furti ducere ad dominum eius.

Nous avons affaire à des constructions pareilles, qu'elles soient polonaises ou blanches-russiennes, dans le chapitre V, 8: *będq sebrali*, dans VI, introduction: *będqie przisǫdzil*, dans VI, 10: *będqie odiechal*, dans IX, 1: *będqie polovil*, dans IX, 9: *będqie pobil*, dans X, 4: *będqie dal*, dans X, 9: *będqie zastavil* et dans XII, 7: *będqie zapowiedzial*.

Il faut bien entendu ranger dans la même catégorie l'exemple suivant:

14) *Nima žadni žadnego iednania czinicz, alisz... wzǫwssi wiża, abo tich sǫdzieij, ktorzi iemu będq co na kiem skazali. VI 39.*

Ne majet žadin žadnoho jednania cziniti: oliż pered deckim... wczemszi wiża z wradu, abo tych sudej, kotoryje budut' jemu szto na nem skazati,

où *skazati* est apparemment une faute d'impression qui s'est glissée au lieu de *skazali*, de même que, dans l'exemple 19), nous trouvons *iskazit* à la place de *iskazil* (comp. également dans la phrase en question *wczemszi* à la place de *wozemszi*).

En présence du fait que le vieux-russe possède des formes de ce genre et qu'elles n'existent pas dans le vieille langue polonaise, nous pourrions attribuer tous ces phénomènes à l'influence russe,

d'autant plus que parfois nous ne trouvons le futur antérieur qu'en russe, comme p. ex. dans l'exemple suivant :

- 15) *Tedi nawiąską na tą rzecz mają placicz, od tego czasu, w ktori v niego prává na nich prosono, a on bi práva nie dał. ...ot tot času, w kotoryj w neho prosono práwa na nich, a on práwa budet' ne dał.*

Nous avons de plus ici un exemple (et ce n'est pas le seul), où nous voyons le texte russe mal compris, de sorte que la traduction est devenue défectueuse :

- 16) *Ku branijv tich pieniędzy, ktore bi pieniądze, on, abo przodek iego będą ci na tą rzecz wzięli: ma iego ku prauu pozvdć. X 4. ...kotoryje [kotoryje by dans le „codex“ Sł.] penezi, on, abo predok jeho budut na tuju recz wzięli.*

Le fait que nous connaissons également des cas inverses, où le futur antérieur ne se trouve que dans le texte polonais, ne saurait cependant être passé sous silence. Voici quelques exemples :

- 17) *Żalobnik čo mienil, na slussnem dovodem dovodzić: to iest..., ludzmi dobremi, ...ktorzi będą przitem bili, VII 17. ...majet słusznym swedomem dowoditi to jest... ludmi dobrimi,... kotoryje pritom byli..*
- 18) *Tedi on ma lassu dać przeciw przerobkowi, čo będzie więcej przerobil. VIII 9. ...majet' lessu dati protiw prorobkow, szto bolszej prorobil.*
- 19) *Ten za to drzewo, ile go będzie skazil, powinien będzie placicz.. IX 14.*

Tot za takowoje derewo, ile ich skazit' [nous lisons dans le „codex“ Sł.: kolko ich budet iskazit], powinien budet' platiti... Destructor talium arborum solvet pro singulis per quindecim grossos.

Ce n'est pas toujours qu'on trouve un texte latin. Les passages cités nous apprennent cependant que dans ce texte une phrase entière, ainsi que le temps qui nous intéresse, sont parfois exprimés par un seul mot, p. ex. *susceptorem* (3), *furti* (5), *destructor* (19), circonstance qui, étant donné la lourdeur des temps composés dans les langues slaves, témoigne évidemment d'une plus grande perfection du style latin.

22. OESTERREICHER HENRYK. *Imiesłów bierny w języku polskim.* (*Le participe passif dans la langue polonaise*). Présenté dans la séance du 29 septembre 1924.

Depuis la disparition du participe présent passif (*łakomy, znajomy*), la seule forme passive dans la langue polonaise est représentée par le „participium praeteriti passivi“, aussi le désigne-t-on brièvement, mais avec une précision suffisante, par le terme de *participe passif*.

I. La forme. Pour former le participe passif, on se sert des dérivés des suffixes indo-européens (*-to, -no, -eno*). Tandis que dans certaines langues indo-européennes on voit prévaloir les formes en *-to*, ce sont celles en *-no (-eno)* qui représentent l'immense majorité dans les langues slaves. Il faut citer d'autre part comme caractéristique pour le polonais, l'augmentation lente, mais continue, du nombre des formes en *-to*, qui précisément sont relativement rares dans les autres langues slaves. Ainsi en polonais, les participes des thèmes verbaux en *-m* ou *-n*, sont régulièrement terminés en *-to*, p. ex. *dęty, cięty*, tandis que dans les langues slaves du sud, il existe également des formes alternantes en *-no*, p. ex. en v. sl. *dźmenz*, en v. cr. *nădut* || *nădŭven*, en slov. *najmen*, de même qu'en russe *nadmennyj*.

Il en est également ainsi pour les thèmes en *-er*, dont les participes passés passifs prennent toujours la forme *tarty, darty*, tandis que dans le v. sl. on peut voir également les formes *tărenz, vărenz*, v. cr. *potren*; dans le vieux tchèque on trouve aussi *trt* à côté de la forme *třen*, universellement admise aujourd'hui. Ce n'est que dans les textes vieux polonais ayant subi indubitablement l'influence tchèque, qu'il est possible de trouver des formes comme *zewrzon, odewrzona*, au lieu de *zwarty, otwarta*. En revanche, le suffixe *-to* se maintient dans les dialectes voisins de la Bohême dans le sud-ouest de la Silésie, où nous rencontrons les formes *podrzyty, umrzyty*, par conséquent des formes tchèques et polonaises contaminées.

Thèmes en *-el*: *metty, pelty*. Dans le dialecte, on emploie cependant *mlety*, à côté de *zemlony*. Pour la diffusion de ces formes dialectales, comp. K. Nitsch: „Monografie polskich cech gwarowych“. N-o 3. „Le slave commun 1“.

Thèmes en *-or, -ol*: *próty, klóty* et la forme dialectale *pluty* „débarassé de balles“. A cause de la forme du présent *kolę*, on peut cependant rencontrer, quoique rarement, les formes *kolony, pokolony*.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la langue polonaise connaissait encore le participe *sztó* du thème *śbd-*: *Jowisza odesztego*. Potocki: *Moralja* I, 77.

D'entre les thèmes verbaux terminés par des voyelles, la langue polonaise a employé sur une plus grande échelle le suffixe *-to* dans les verbes primitifs de la classe I en *-i-*, *-y-*, *-u-*: *bity*, *ryty*, *psuty*. Dans les langues slaves du sud, on voit dominer ici les formes en *-no*: v. sl. *bijen*, v. cr. *kriven*, *čúven*, slov. *umiven* . . .

On ne trouve enfin plus que dans les dialectes les formes: *wylátá woda*, *zasáté zyto*, *ogřáty*, *kiski nažáte*, provenant par conséquent des formes primitives *sėjati*, *dějati* . . .

Les participes que nous venons de nommer jusqu'ici représentent le stock le plus anciens de formes en *-to*. A côté de celui-ci, on voit se former des stratifications plus récentes, caractéristiques pour le polonais.

Il s'agit en premier lieu de verbes appartenant à la classe II, avec le suffixe *-ne-*, *-no-* (*zamknąć*, *sunąć*). Ce suffixe qui primitivement servait exclusivement à former le présent, ne faisait pas partie du participe passé pendant la période la plus ancienne du développement de la langue polonaise, aussi, quoique rarement, rencontrons-nous de vieilles formations polonaises, telles que *zamczony*, *obyczony* („habituel“) et *podźwizenie*. Toutefois, déjà dans les Sermons de la Sainte-Croix, nous trouvons la forme *ogarnionego* et dans les textes plus récents, celles de *zamkniony*, *podźwigniony* etc. La langue polonaise ne s'est cependant pas arrêtée là et l'on voit les verbes de la classe I à thèmes terminés par une nasale commencer à exercer une influence sur la classe II. Aussi, comme *zapiąć*, *zapnę* donne *zapnięty* en dialecte, de même pour *zamknąć*, *zamknę* nous ne trouvons pas la forme *zamczony* ou *zamkniony*, mais celle de *zamknięty*. Le plus ancien des participes en *-nięty* connus jusqu'ici a été trouvé dans la „Przeważna Legacja“ de Samuel Twardowski, imprimée en 1633 et composée en vers d'après les mémoires parus en 1621. Nous y rencontrons en effet la forme *wytknięto*, comme rime de *przejęto*. Les formes en *-niony* dominent cependant jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et ce n'est que dans le courant du XIX^e qu'elles cèdent la place aux formes en *-nięty* dans la langue littéraire. Ces dernières deviennent alors plus fréquentes et sont d'un emploi plus général. En ce qui concerne les dialectes, ceux répandus dans les

marches de l'est paraissent plus conservateurs, de sorte qu'ils ont gardé plus de formes anciennes en *-niony*.

Enfin, la conquête la plus récente du suffixe *-to*, conquête qui ne remonte pas bien au-delà de la moitié du XIX^e siècle, est représentée par les participes en *-niety* des verbes de la classe IV en *-nić*. Dans la langue littéraire, ce n'est que *zastłonięty* (de même que *prze-, przy-, od-, o- słonięty*), qui jusqu'ici s'est frayé un chemin; en revanche, dans les milieux populaires de Cracovie, on dit *spóźnięty, rozdrobnięty*. Les dialectes connaissent également la forme *poronięty*; bref, ces nouvelles formations paraissent avoir de l'avenir.

Tous les verbes en *-ać, -'ać, -'eć*, comme *rwać, siać, cierpieć*, forment le participe passé en prenant le suffixe *-no*. Le fait mérite d'être signalé que dans les textes plus anciens, les participes passifs non composés, tels que *brano, rwano, cierpiano*, ont au genre neutre toujours un *a* fermé. L'auteur n'a pas réussi pour le moment à donner l'explication de ce phénomène.

Enfin, en ce qui concerne le suffixe *-eno*, il faut ranger ici les thèmes consonantiques, encore non mentionnés, appartenant à la classe I, ainsi que tous les verbes de la classe IV (en dehors de *zastłonić* etc., qui constituent une exception, dont nous nous sommes entretenus ci-dessus). La façon dont se comportent les consonnes *s, z, t, d*, ainsi que les groupes *st* et *zd* placés devant *-eno* dans la classe I et dans la classe IV, peut donner lieu à la discussion. En effet, dans cette dernière classe, ces consonnes et ces groupes se sont trouvés, comme on sait, devant la continuation de l'ancien iota; nous sommes par conséquent en présence de la forme régulière *niesion*, mais en revanche nous trouvons *noszon, wiezion* et *wożon, gniecion* et *wzniecon, wiezion* et *wodzon*. Nous constatons cependant ici la présence de fortes analogies. Ainsi *zbóśc* donne *zbo-dzony* (au lieu du *zbo-dziony* plus ancien), *zgnieśc* forme souvent *zgniecony, mieśc* donne *miecon*. En d'autres termes, la classe I subit l'influence de la classe IV aussi que *zjęśc* fait également toujours *zjedzony*, au lieu de la forme plus ancienne *zjedziony*.

Les verbes appartenant à la classe IV forment à l'inverse les participes passifs d'une façon analogue à celle que nous observons dans la classe I. Il faut distinguer ici deux couches différentes de formes: les unes, plus anciennes et analogues, qui ne sont plus employées à présent, comme *czciony* (de *czcić*), *uściony, ościony, oczyszciony*; à côté de ces formes, on voit survivre encore aujourd'hui

celle d'*uwięziony*, ainsi qu'une série de formations plus récentes, jusqu'aux plus modernes, comme *rozguteziony*, *owłosiony*, *zalesiony*, *opapuziony*, voire même *rozgwieżdziony*... Cette analogie se produit en général dans ce sens, que nous voyons disparaître les participes en *-ciony*, *-dziony* qui sont remplacés par des formes en *-cony* et *-dzony*. A l'inverse, les participes en *-siony* et *-ziony* gagnent du terrain aux dépens des formes en *-szony* et *-żony*. Dans le nominatif personnel masculin pluriel, le *c* et le *dz* dominant en général, de sorte qu'en dehors de certains dialectes, nous trouvons régulièrement les formes *zgnieceni*, *zwiedzeni*, tandis que, dans la langue plus ancienne, nous observons celles de *zgniecieni*, *zwiedzieni*.

Dans les vieux textes polonais, on observe souvent que l'*e* ne passe pas en *o* comme dans *nasycena* (Fl), *ciężko raniem* (Bible de la Reine Sophie), ainsi que dans une foule d'autres exemples, où l'on voit très probablement se manifester l'influence du tchèque. Par contre, les formes *zvolena*, *stawiena* dans l'hymne „Bogarodzica“ passent pour des archaïsmes.

En fait d'autres formes analogues dans le vieux polonais, citons les nominatifs pluriels tels que *zliczoni*, *blogostawioni*, *zastużoni* etc., qu'on rencontre fréquemment surtout dans les rimes. Ce n'est que dans les dialectes polonais de Silésie, qu'on voit dominer aujourd'hui des formes analogues, comme *ucūni*, *ożynūni*, mais rarement *ucyńi*.

Dans la langue littéraire, on voit dominer en revanche les nominatifs pluriel *odziani*, *wypowiedziani*, *przejrzani*, *cierpieni*, qui remplacent les formes plus anciennes, bien fondées au point de vue du développement phonétique, comme *odzieni*, *wypowiedzieni*, *przejźrzeni*, *cierpieni*.

II. La signification. Le participe passif comme tout autre participe du reste, est à proprement parler un adjectif verbal; en dehors du thème commun, il est en rapport avec le verbe grâce à certains caractères sémantiques, propres uniquement à celui-ci. Il faut ranger parmi ces caractères, la faculté d'exprimer l'aspect: *czytywany*, *czytany*, *przeczytany*, propriété par laquelle ces formations se distinguent des adjectifs ordinaires. Le participe passif n'exprime cependant plus aujourd'hui les temps verbaux, quoique, considéré du point de vue historique, il soit un participe passé.

Une série de participes a pris avec le temps une signification particulière, assez éloignée du sens du verbe duquel ils ont été formés; aussi sont-ce à proprement parler des adjectifs unis au verbe

que par la forme, comme le prouvent des exemples tels que: *roz-targniony, natchniony, zacięty*. Comp. également la gradation des participes: *zasłużęszy, uczeńszy, najukochańszy* etc. Souvent, le verbe dont a été formé le participe, a complètement cessé d'être employé et ce n'est que celui-ci qui lui a survécu, après avoir pris une signification particulière; comp. *szalony* (l'infinitif *szalić* n'existe plus aujourd'hui), *suty, lity*. Une foule de participes a pris enfin le sens de substantifs: *przełożony, poddany, uczoney*... Dans cette partie du travail ici résumé, l'auteur tâche de découvrir des formations anciennes, devenues incompréhensibles aujourd'hui, comme *nauczony 'lewita'*, ainsi que d'autres, qui ne permettent plus de reconnaître à première vue leur provenance de participes, comme c'est p. ex le cas pour *pszono*, provenant de *pchnąć*.

On pourrait s'attendre à priori à voir exclusivement les verbes transitifs former un participe passif, mais ce n'est que dans la majorité des cas qu'il en est ainsi en réalité. Ce sont avant tout les verbes pronominaux, comme *ucieszyć się, roześmiać się*, qui forment les participes *ucieszony, roześmiany*. Viennent ensuite les verbes neutres comme *minąć, zaginać, uschnąć*, avec les participes *miniony, zaginiony, uschnięty*. Ces participes, passifs au point de vue de la forme, ont cependant un sens actif et l'on voit leur nombre augmenter de jour en jour. Comment est-il possible d'expliquer ce phénomène? Par la disparition progressive du participe passé actif qui remplace aujourd'hui le passé et qui par conséquent est devenu un „verbum finitum“. Nous rencontrons encore dans le vieux polonais des formes comme *zesnęty, zginęty, przeminęty, zapłonęty*, mais aujourd'hui nous disons *śnięty, zginiony, miniony, zapłoniony*; les participes actifs dans les expressions telles que *upadła dziewczyna, poległy żołnierz, rosły chłop*, sont en réalité des adjectifs disparus du système de conjugaison polonais.

Le participe passif prend une signification particulière, exprimant la possibilité, respectivement la nécessité, lorsqu'il s'unit à une négation: *Bóg nieogarniony*, signifie que Dieu ne saurait être défini ni compris; on peut en dire autant de *niewytlumaczony, marzenia niespełnione* etc. Cette particularité n'est pas spécialement polonaise ou slave, car on la retrouve dans les langues indo-européennes en général. Nous connaissons cependant dans la langue polonaise certains participes non précédés d'une négation, qui expriment la possibilité: *przeklęty człowiek*, équivaut à „digne d'être maudit“, *zamy-*

kana szuflada indique un tiroir pouvant être fermé. Dans la langue plus ancienne, on trouve plus de participes de ce genre; en effet, nous disposons aujourd'hui d'un suffixe spécial, notamment de *-alny*, pour exprimer la possibilité, aussi disons-nous *zamykalny* etc.

III. La syntaxe. Tout ce que nous pouvons dire de la syntaxe de l'adjectif, est applicable „mutatis mutandis“ au participe passif. Toutefois, certains caractères syntactiques indiquent toujours encore des rapports plus étroits entre le participe passé et le verbe; il faut nommer ici avant tout la façon de régir les mots. Comme on dit *poddać się komu* et *napełnić czemś*, on dira *poddany komu* et *napełniony czemś*; comme autrefois on disait *napoić czegoś*, on pouvait parler également de *księgi przeklętego kacerstwa napojone* etc.

En ce qui concerne la syntaxe du substantif indiquant la personne agissante, nous disons régulièrement aujourd'hui: „*poemat ułożony przez poetę X.*“, „*pożar wzniecony przez podpalacza*“ etc. Cette façon de s'exprimer, d'un emploi général aujourd'hui, n'est cependant devenue courante qu'au XIX^e siècle, vu qu'auparavant on employait la préposition *od* dans ces cas-là; on disait donc „*miód z pracą od sąsiadki zebrany*“ (Krasicki). D'après la syntaxe polonaise et slave la plus ancienne, on employait cependant l'instrumental sans préposition: „*Bogiem sławiona; słowa zmwiona óccem świętym*“. Si aujourd'hui encore nous rencontrons parfois des constructions pareilles, nous sommes en présence soit de russicismes soit de l'emploi conscient d'archaïsmes: „*Wyciąłem Sad święty, Bogiem czczony, kwitnący pogodnie*“ (Staff, „*Ptakom niebieskim*“). L'instrumental est en revanche admissible lorsqu'il s'agit de substantifs indiquant des choses inanimées; on dira donc *oszukany tym dzwiękiem*, mais *oszukany przez własnego brata*. En ce qui concerne l'ordre chronologique, il nous faut rappeler que dans des cas isolés, on rencontre déjà très tôt la construction avec la préposition *przez*, quoiqu'elle ne soit devenue dominante qu'à une époque aussi récente. Ainsi dans le „*Rozmyślanie przemyskie*“ („*Méditations de Przemysł*“), nous trouvons à côté l'une de l'autre, les phrases *to wszystko tobą jest stworzono* et *cztery żywioły... są od ciebie stworzone*, puis une page plus loin, nous lisons: *jako dziewczica Marja, zwiastowana przez anioła Gabriela swej matce Annie*. Ce n'est donc pas seulement l'emploi de la construction plus moderne, mais c'est aussi la fréquence de celle-ci qui décide de l'ancienneté d'un texte.

On attribue généralement à l'influence du latin, le fait que l'an-

cien instrumental indiquant la personne agissante, a été refoulé avec le temps et remplacé par une construction avec les prépositions *od* ou *przez*; on pourrait y découvrir cependant un phénomène conforme à l'évolution des langues indo-européennes, se manifestant par le nombre croissant de constructions prépositives. En revanche, les locutions comme: *po zabitym Plautjanie, po wygnanym Cyprjanie, po zwojowanym Licynjusie* (Skarga), fréquentes dans la langue plus ancienne, ne s'expliquent que par l'influence du latin. Des locutions de ce genre sont aujourd'hui devenues impossibles, mais on dit *po skończonym obiedzie, po wydanych rozkazach*, encore une fois, lorsqu'il s'agit de substantifs désignant des choses inanimées.

Avant de terminer cette étude, l'auteur s'est occupé de locutions comme: *podano herbatę, zaczęto taniec*. Le participe passif neutre indéterminé prend ici le sens d'un „verbum finitum“. Ces locutions proviennent d'autres plus anciennes, telles que *podano jest, zaczęto było*; avec le temps on se dispensa toutefois d'employer la copule, comme on l'avait négligée pour le participe actif; *robił jest* cédait ainsi la place au participe *robił* qui prend le sens d'un „verbum finitum“. Les participes passifs *zaczęto, podano* ont aujourd'hui un sens actif et l'emploi de l'accusatif complément direct (*herbatę, taniec*), qui les suit, ne peut que contribuer à leur donner cette signification. Jusqu'à la moitié du XVII^e siècle, à l'époque où les formes indéterminées des participes (et celles des adjectifs évidemment) dominaient dans le prédicat nominal, quand on disait par conséquent *zabity żołnierz* aussi bien que *żołnierz jest zabity, stracone dziecię* à côté de *dziecię było stracone*, le sens passif des formes en question devait se manifester avec assez de netteté. Le temps aidant, les formes substantives cessèrent cependant d'être vivantes, de sorte qu'après la suppression de la copule *jest, było*, — *stracono, zabito* se maintinrent comme formes pétrifiées, qui grâce à l'emploi de l'accusatif complément direct, prirent une signification active.

Cet accusatif complément direct accompagnant des formes neutres impersonnelles, a semblé étrange aux linguistes polonais. Pour l'expliquer, Szober a pris dernièrement comme point de départ des expressions telles que *dziecko wychowano, postano pismo*, où l'on avait commencé à considérer comme compléments directs les substantifs neutres représentant primitivement les sujets, phénomène qui eut comme conséquence le changement de la signification passive en active, de sorte que ce ne fut que dans la suite que des

locutions comme *podano herbatę, zaczęto taniec* devinrent possibles.

L'accusatif complément direct accompagnant des formes neutres impersonnelles, n'est cependant ni une particularité propre au polonais, ni il est limitée aux langues slaves. Miklosich a déjà cité des exemples pareils, tirés d'autres langues slaves et les a comparés à juste titre avec des locutions comme: *ἀσκητέον ἐστὶ τὴν ἀρετὴν* en grec, *aliqua consilia repertendum est* en latin et *Matthaeum legitur*, dans le latin médiéval. E. Fraenkel (*Baltoslavica*, KZ. Ergänzungsheft n° 1), a trouvé une construction analogue dans le lituanien. Dans ces conditions, nous ne saurions nous étonner de rencontrer des expressions polonaises anciennes comme *jest przeproszono Błęda za tę głoicę* (formule de serment); *Adamowi nie było nalezione pomocnika* (Bible de la reine Sophie); *w ten dzień Scypiona Afrykańskiego było barzo porażono* (Rej) et beaucoup d'autres. Du reste, aujourd'hui encore on dit non seulement *czytano książki*, mais aussi *czytało się książkę, budowało się dom*. en d'autres termes, nous sommes ici de nouveau en présence d'accusatifs compléments directs, accompagnant des formes neutres impersonnelles, dont la signification est nettement passive. Pour expliquer cette forme syntactique, il ne faut pas se borner à l'étude du polonais, car il importe de trouver une base plus large et de remonter à un passé plus reculé. Dans le travail résumé, l'auteur exprime certaines suppositions concernant cette question; il traite en général tous les problèmes en rapport avec le participe passif, évidemment avec plus d'ampleur et plus dans les détails qu'il n'a été possible de le faire dans ce bref aperçu.

PAGACZEWSKI JULJAN. *Posąg srebrny św. Stanisława w kościele oo. paulinów na Skalce w Krakowie. (Die Silberstatue des hl. Stanisław in der Paulinerkirche auf Skatka in Krakau)*. Présenté dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art du 14 février 1924.

Gegenstand der vorliegenden Abhandlung ist das bisher in den wissenschaftlichen Kreisen noch unbekanntes Bildnis des Krakauer Bischofs, des hl. Stanisław. Es ist 72 cm hoch, in Silber getrieben, besteht aus mehreren Stücken von Silberblech und ist ganz verguldet mit Ausnahme der unbedeckten Körperstellen der beiden Gestalten, des hl. Stanisław und des Piotrowin ferner, der Reliquienbüchse und der apfelförmigen Füße der Statue, welche der Verfasser als spä-

tere Zutaten betrachtet. Die ältesten, im Archiv des Paulinerklosters vorgefundenen Nachrichten bezüglich der Statue stammen erst aus dem Ende des XVI. Jhs. Nach der Ansicht des Verfassers war diese Statue ursprünglich kein Reliquiar. Zu dieser Schlußfolgerung berechtigen sowohl der Umstand, daß der büchsenförmige Reliquienbehälter sich nicht organisch in die Komposition der Statue einfügt, wie auch die Tatsache, daß wir in den ältesten Inventaren bis 1632 nur die Statue verzeichnet finden und erst die späteren vom J. 1645 an, auch den Finger des heil. Stanisław, als zur Statue gehörende Reliquie erwähnen. Die an der Statue angebrachte Büchse dürfte aus den Jahren 1505 oder 1506 stammen. Diese Zeitbestimmung ergibt sich aus der Vergleichung dieses Denkmals mit analogen ausländischen Kunstdenkmälern und mit dem Triptychon des hl. Stanisław in der Marienkirche in Krakau. Das Triptychon, das Prof. Marjan Sokołowski dem Stanisław Stwosz, dem Sohn des Wit Stwosz (Veit Stoß), zuschreibt, dürfte zwischen 1501 u. 1504 entstanden sein. Das Datum ergibt sich aus dem Umstand, daß die von Piotr Kmita der Krakauer Katedralkirche geschenkte Casel aus der Zeit zwischen 1501 und 1505 stammt, da Piotr Kmita gerade in dieser Zeit Krakauer Wojewode war und sein Name samt dem Titel sich in die Casel hineingesteckt findet. Auf Grund vergleichender Analyse gelangt der Verfasser zu der Annahme, daß die Casel mit den Szenen aus dem Leben des Heiligen von Stanisław Stwosz entworfen oder vielleicht ausgeführt wurde, und zwar etwas später als das Triptychon. Im Zusammenhang mit diesen zwei Denkmälern, besonders aber mit dem Triptychon, schreibt der Verfasser die Urheberschaft der Statue ebenfalls dem Bildschnitzer und Goldschmied Stanisław Stwosz zu. Das auf Grund der stilistischen Analyse ermittelte Datum stimmt mit dem Zeitpunkt der Fertigstellung der Stanisław-Kapelle auf Skalka, für welche auch die Statue wahrscheinlich gestiftet wurde. Auf dem am Postament befestigten Schild sieht man einen nach rechts gewendeten Hirschkopf, wohl das Wappen des Stifters. Prof. Sokołowski suchte mit Bezug auf das Triptychon von Wieniawa das Datum des Stanisław-Altars in der Marienkirche zu bestimmen, und nahm die Zeit zwischen 1515 und 1519 oder die nächstfolgenden Jahre an. Nach der Ansicht des Verfassers kann aber diese Nachbildung des Krakauer Werkes, die dem Urbild künstlerisch weit nachsteht und wahrscheinlich von einem viel jüngeren Bildschnitzer gefertigt wurde, nicht zur vergleichenden Ana-

lyse und der Zeitbestimmung herangezogen werden. Prof. Sokołowski, der die Entstehung des Werkes in die Zeit 1515—1519 versetzt, erklärt den großen Unterschied in dem künstlerischen Werte des erwähnten Altars und dem Triptychon in der Czartoryskischen Kapelle der Krakauer Kathedrale, für welches er die Urheberschaft des Stanisław Stwosz und als Entstehungszeit das Jahr 1502, bezw. den Anfang des J. 1503 annimmt, durch die Entwicklung des künstlerischen Talents des Schöpfers; der Referent glaubt aber einen plausibleren Grund darin zu finden, daß das Werk aus der vielbeschäftigten Werkstatt des bekannten Meisters hervorging, in welcher also notwendigerweise zahlreiche Schüler und Mitarbeiter zur Anfertigung der bestellten Werke herangezogen werden mußten. So erblickt auch der Verfasser in dem in der Marienkirche befindlichen Triptychon ein Werk, an dem sich verschiedene Arbeiter beteiligt haben, das aber doch in der Hauptsache von der Hand des Meisters selbst herrührt; dagegen beschränkt sich sein Anteil an dem Triptychon auf dem Wawel auf die sehr gut geschnitzten Köpfe, während alles Übrige in seiner Werkstatt fertiggestellt wurde. Der Verfasser schließt sich der Hypothese Prof. Kopera's über die Autorschaft des Stanisław Stwosz hinsichtlich der Platte auf dem Grabmale Jan Olbrachts (Johann Albrecht) vom Ende 1501 an und bestätigt auch die Beobachtung von Prof. Antoniewicz, daß sowohl die Grabplatte wie auch der St. Stanisław-Altar in der Marienkirche von einem und demselben Künstler herrühren, und macht besonders auf die stark auffallende Ähnlichkeit zwischen dem Kopf Boleslaws des Kühnen in der Szene der Zeugenschaft vor dem König auf einem Altarflügel mit dem Kopf Jan Olbrachts aufmerksam. Stanisław Stwosz wird wohl die unmittelbar nach dem Tode des Königs angefertigte Sterbemaske in seiner Werkstatt besessen haben, so daß er sie gegen Ende 1501 auf dem Grabmal und einige Jahre später, jedoch höchst wahrscheinlich vor 1504, mit unwesentlichen Abweichungen auf dem Altarbild verwendete.

Aus den weiteren aus dem Krakauer Domkapitelarchiv geschöpften Mitteilungen über die von Piotr Kmita gestiftete Casel erhellt, daß der heutige Samt mit dem goldenen Pinienzapfenmuster nicht ursprünglich ist, immerhin aber noch aus der zweiten Hälfte des XV. Jhs. stammt. Mithin ist von der Kmita-Casel nur das Kreuz mit den reliefartig gestickten Szenen aus dem Leben des Heiligen erhalten geblieben.

24. PRZYCHOCKI GUSTAW: *Plautus, szkic twórczości, zależności i wpły wów. (Plautus, An outline of the productions, dependence and influences)*. Présenté dans la séance du 18 février 1924.

I. The predecessors of Plautus. Concise description of the activity of Livius Andronicus and Cnaeus Naevius with the stress upon those peculiarities, which are of importance for the development of the productiveness of Plautus and especially of the methods of adaptation of the Greek Comedy, the language and metre.

II. The biography of Plautus. The author defends the authenticity of the „tria nomina“ and settled with the Legend of Varro from which he only takes the fact, that Plautus had a share in the enterprise of the „scenical artists“, he extracts from all the sources dispoible the authentical dates and defines the time of Plautus' activity from 220—184 b. C.

III. The analysis of the Plautus' comedies. Contents, composition, personages, subjects, the defining (if possible) of the Greek models. The establishment of the exact chronology of the comedies with a few exceptions is considered impossible; even such hints which are supposed to be quite sure, are shown to be of a very doubtful value.

IV. The classification and composition of the Plautus' comedies. The author points out that thanks to the importance of the tricks in the comedies of Plautus they can be all taken for comedies of intrigue, the kind of humour and tempo of play make them closer resemble our farces, and the junction of dialogue, music, singing and dance makes them prototypes of our operetta. Plautus as well as his audience plainly manifests his disinclination to serious plays. From among the exposition types shown by the author Plautus oftenest adapts the „prologue dramatic“ type, with a clear partition of task, depending on the fact, that the prologue especially contains the explanation of the precedent situation and the iuitial scenes of plays give chiefly to understand the actual situation. This type was chosen by Plautus in consideration of his audience and in order to have the best means for a solid explanation of plots. Regarding all the Plautus' prologues as authentic, the author shows in accordance with the literary theory four types of prologue in Plautus' plays, the most used of which being the „dramatical“

prologue, delivered by a supernatural figure (primary appearing perhaps in all the prologues) — which best explained to the Romans, that these figures know of things which are unknown to all other people. The Plautus prologue resembles the Greek prologue in general, it is composed of the same parts as rhetoric „prooemium“, but the special Plautus character is disinclination to serious prologues and a prominent liking for humoristic, having a great deal of digressions and all kind of jokes. The monologue corresponds in general to the Greek technic, but it is also an universal instrument of the dramatical technic of Plautus, for the forwarding of action, the characterizing of personages, the communication with the audience, the dividing into so called acts etc., whereby Plautus very often entirely neglects to motivate the monologue. In the monologues as well as in the perfectly carried on dialogue there are sometimes original but inorganic additions which are very interesting for the audience though many times without any connection with the action, which is also often interrupted by the superfluously growing „asides“. In general Plautus scrupulously preserves the so called three units. The action shows different types from the very simplest to the most complicated, possessing however something like two currents independent of each other: the action of the personages of the play and the action of chance, which as a rule finishes the plot; oftenest by the „anagnorisis“ canonical for Greek plays, but by Plautus, because of its being too common, decidedly neglected and often cast aside altogether. The plays show a series of faults in their composition chiefly springing from the fact, that Plautus did not care for the correctness of composition as the whole but principally for the immediate effect in which he is a master thanks to the incomparable „comique de situation“, which exists on a very large scale, from the most primitive methods (e. g. „histoires sans paroles“ and fights) to such complicated ones as the turning into ridicule of melodramatic moments („horror sublimitatis“) and the intentionally breaking of scenical illusion — both ways entirely invented by Plautus himself. The author generally gives the history of these methods. The construction of the epilogue corresponds with its rhetoric theory, but constantly shows an inclination to the production of a comical effect.

V. The personages of the Plautus' comedies. The gallery of types in Plautus, the same as in Molière and in (the Polish co-

median) Fredro shows the prominence (in quality and number) of masculine types. These are persons especially of the merchant bourgeois sphere, Greek personages, since Plautus in regard to the style of kind and the point of view of the Roman authorities only exceptionally romanizes (Alcumena in the „Amphitruo“) or introduces episodically a Roman personage (choragus in the „Curculio“). The author gives a review of all the types together with their history, most important contemporary incarnations and a typical distribution of their rôles. In Plautus a slave oftenest appears among the masculine types, among the feminine the hetaera, but the most prominent part beside the slave is played not by the hetaera, but by the wife, who however only appears in few plays. The personages favoured by Plautus are: the slave, the parasite and the wife who terrorizes her husband. Plautus in a very large scale possesses means of characterizing his personages viz. from the most primitive (e. g. „speaking names“, autocharacterization) to the highly developed (by the action itself, by the single characteristic sayings). Everywhere there is a tendency towards humoristic effect by the means of the very large repertoire of characteristic comical features, caricature or grotesque. In case of more important comical features the author gives their history. In spite of the inevitable stereotyped modelling, all the personages live — the life of Plautus himself, who sees and feels his own personages excellently.

VI. Plautus and Greek originals. In accordance with the sovereignty of the Greek literature the conception of originality in the time of Plautus was only not to take in the Greek plays, which had been already adapted by the Roman authors, and therefore Plautus openly names the writers, of whom he avails himself. The number of these writers is comparatively greater than with Terence, and Plautus chooses quite freely, not influenced in general by the suggestion of the authors' names and above all he is in search of the comedy of intrigue. In the treatment of the plays taken in by him he too shows great freedom, visible especially in the enlargement and colouring of the parts which please him in consideration of the audience, sometimes in the original inorganic additions and oftenest in abrupt abbreviation. The use of contamination by Plautus is sure but it is not easily pointed out because the faults of composition (which could equally have existed in the Greek originals) cannot be an absolutely sure criterion. As a relatively sure exam-

ple of the contamination the author considers only the „Captivi“ and the „Stichus“. It is possible that contamination already existed in the Greek authors just as it exists in the contemporary writers. While in the Greek plays the imitation of life was also in the formation of personages cared for, Plautus is always only tending to the comical effect not caring much for the verity of life. The language and style of Plautus belong to the most original and splendid of examples in literature. While the language of Greek plays tended to correctness and elegance in its fixed forms and served to express the most subtle conceptions, the language of Plautus is in truth the language of the educated spheres but in the meantime the every day language with a large mixture of „jargon du jour“ and is — because of its full freedom of new creations — not only a very precise instrument for the expression of thoughts, but also an independent factor of humour with an immense richness of stylish colour, of frantic rapture and excellent and purely native wit and in general „comique des mots“. Amid the very many methods of this kind of humour never crossing the Roman border of decency („verecundia“), a very prominent part is played by the Greek macaronism and the mocking of the Greek language. The Plautine polymetry, unknown to the Greek models, as well as the Plautine music and dancing sprang from the desire to animate the monotonous Greek plays and is partly derived from the Roman tragedy and partly from the contemporary light scenical Greek poetry. Like the Greek authors Plautus sometimes filled up the entr'actes with the part of some chorus made up of persons in loose contact with the play, but sometimes gives here as well — what we have no example of in the Greek plays — the pure music or a part of a farceur. He is free in using of Roman colouring, but his greatest independence of the Greek originals is shown in the thorough change of their humour, tempo and tendency, when changing the philosophically calm at best melancholy smiling and often touching or even gloomy comedies into laughing, singing and dancing farces, endeavouring at all costs to interest the audience and excite laughter. In this way Plautus continuing the literary kind in the only vital way and giving in this manner really „*novo modo novom aliquid inventum*“ in face of Greek originals, restores to the European Comedy its primitive and real character viz. the „*vis comica*“,

which in the Greek Comedy lately became only occasional or vanished altogether.

VII. The dependence and influence of Plautus. In spite of his great originality Plautus is much indebted to his predecessors, especially Naevius who without doubt influenced his polymetry, language and perhaps the whole type of his truly comical comedy. All Plautus' successors were under his influence (especially Caecilius Statius), even Togata, Atellana and Mimus, and this influence is now most visible in their language. Terence, whose activity forms an unfortunate effort of compromise between the non-comical Greek Comedy and the only favoured humorous, really comical type of Plautus Comedy in Rome, is least under Plautus' influence. Traces of Plautus are still distinct in the Middle ages, but here he is eclipsed by Terence, who was easy to read, to „purify“ and even to christianize. Plautus regains his authority only with the Renaissance and his influence first began anew in Italy. The author gives examples of the dependence of the European writers on Plautus, pointing out among others, that Goldoni knew Plautus very well, that the influence of Plautus on Molière is much more important than is shown in any research up to the present, that Beaumarchais is also prominently dependent from Plautus and that traces of the influence of Plautus are already shown in the English Latin Comedy. Then the author gives a sketch of the history of Plautus in Poland beginning with the XIV century and shows his influence on the Polish Comedy. The author finishes his work expressing his opinion, supported by his researches, that the influence of Plautus (but not of Terence) decided the type of European Comedy which up to the XIX century considered the creating of humorous effect the chief and absolutely obligatory character of kind.

-
25. RAFACZ J. Świadkowie w procesie polskim w XV wieku. (*Le rôle des témoins dans le procès au XV^e siècle en Pologne*). Présenté dans la séance du 22 septembre 1924.

Le procès polonais au XV^e siècle connaît deux espèces de témoins: a) les témoins d'office qui en exerçant une certaine fonction entrant dans le domaine de leur compétence, faisaient une déposition en rapport avec la première, sans devoir en principe appuyer

leur déposition par la prestation d'un serment; b) les témoins ordinaires, dont les témoignages étaient en principe déposés sous serment. Dans le travail ici résumé, l'auteur ne s'occupe que de la seconde catégorie de témoins.

Il est possible de distinguer les groupes suivants parmi les témoins ordinaires: a) les témoins invités qu'une des parties a cités exprès, pour assister à l'action judiciaire, afin de la valider par leur présence et de faire une déposition s'il le fallait. Il faut ranger dans ce groupe les témoins cités pour assister à des conventions relatives au transfert de biens, p. ex. les *mercipotatores*, puis les personnes se portant garants (*fideiussores*) et les arbitres. b) Les témoins accidentels, présents par hasard à l'acte incriminée (blessures, mort etc.); ils assistent de fait au procès, sans y avoir été cités en forme, comme les témoins invités; c) les témoins invités à cause de leur expérience, qui déposent sur certains faits, dont ils ont connaissance, soit parce qu'ils ont longtemps vécu dans la région, soit parce qu'ils sont de la même souche. Il faut nommer ici les vieillards déposant sur les limites d'un champ, de même que les personnes unies par des liens de parenté, dont le témoignage concerne le fait d'appartenir à tel groupe familial, lorsque l'authenticité de la noblesse d'un individu a été mise en question. d) Les témoins assermentés avec d'autres (*consacramentales*); en principe ils donnent leur appui à la partie chargée d'établir la preuve par la prestation d'un serment et expriment leur opinion subjective sur la personne de celui qui se charge de fournir les preuves. Il émettent un avis sur cette personne et il semble hors de doute que, surtout à l'époque plus ancienne, ils étaient pour ainsi dire des juges qui se livraient sur elle à une enquête avant d'appuyer sa cause par un serment, qui équivalait alors à une malédiction attirée sur eux-mêmes. La circonstance qu'encore au XV^e siècle ils refusaient leur appui à l'accusé, lorsque celui-ci ne méritait pas confiance à leurs yeux, de sorte que ce refus pouvait entraîner la perte du procès, cette circonstance, indique qu'il en était ainsi.

On voit toutes les catégories de témoins ordinaires prendre part aux procès. Le nombre des témoins dépend: 1^o) des usages admis dans telle ou telle autre partie du pays; ainsi dans le même procès, on voit comparaître six témoins dans la région de Cracovie, tandis qu'il ne sont que cinq dans celle de Łęczycza; 2) il est d'habitude en rapport avec l'importance de la cause dans laquelle ils

sont appelés à déposer; une personne prévenue de vol, cite en général six témoins, un individu accusé d'avoir volontairement mis le feu à un immeuble, en produit 12, voir même 18; 3) il dépend de la confiance qu'inspire la personne de celui qui cherche à établir la preuve; prévenu de vol pour première et la seconde fois, l'accusé fournit lui-même la preuve de son innocence, mais lorsque cette accusation se répète une troisième fois, il doit citer des témoins (pratique en usage en Mazovie); dans la région de Łęczyca, il est même obligé de produire des témoins après la seconde accusation. 4) Le nombre des témoins dépend enfin de la condition sociale du prévenu; en Mazovie, un noble accusé par un paysan, prouve son innocence en prêtant serment, mais lorsque c'est un autre gentilhomme qui porte contre lui la même accusation, il doit produire des témoins, dont le nombre est en rapport avec la valeur de l'indemnité revendiquée.

Le témoin devait 1°) avoir l'âge requis, 2°) être sain d'esprit, 3°) son honneur ne devait porter aucune tache. 4) Aucune accusation déshonorante, dont il n'aurait préalablement prouvé l'inanité, ne devait peser sur le témoin, aussi une personne soupçonnée d'être née d'une union illégitime, ou prévenue de vol, de brigandage, d'usure etc., de même qu'un juge blâmé pour avoir prononcé un verdict injuste et n'ayant pas encore prouvé son innocence, ne pouvaient-ils pas assumer les fonctions de témoin. 5) Le témoin ne devait pas avoir été excommunié. Le statut de Wislicia avait déjà admis une exception à cette règle, notamment, lorsque la personne établissant la preuve n'était pas en état de produire d'autre témoin et qu'un ecclésiastique se refusait à lever l'excommunication pour la durée du procès; d'autre part, les lois en vigueur en Mazovie ne toléraient absolument pas que des personnes excommuniées fussent admises à déposer. 6) En principe, le témoin ne devait pas être parent ou allié de la personne établissant la preuve, comme il ne devait pas être uni à elle par des rapports l'empêchant d'être impartial. Ce principe comportait toutefois des exceptions, lorsqu'il s'agissait de certains procès déterminés, où des parents étaient appelés à la preuve testimoniale; il faut nommer ici les procès concernant la fortune immobilière, lorsqu'un parent faisait office d'intermédiaire, puis les procès intentés pour avoir mis en question le titre de noblesse, enfin ceux où l'accusé se défendait de la même façon comme lorsque ce titre avait été mis en cause. 7) Le témoin

ne devait pas être le serviteur de la personne qui établissait la preuve, ni 8), être l'avocat d'une des parties dans le procès en cours. 9) Dans certains procès intentés par un noble, le témoin devait être noble également; c'était le cas lorsqu'il s'agissait d'avoir mis en cause l'authenticité du titre de noblesse de quelqu'un, puis d'une accusation de vol ou de brigandage, dirigée contre un gentilhomme. 10) Tout au moins dans certains procès, le témoin devait être fixé et domicilié dans la région; nous voyons cette condition nommée par la loi de l'année 1493, relative à l'attaque dirigée contre une maison et il est probable que d'autres lois la connaissaient également; à l'époque plus moderne cette condition était régulièrement observée. 11) Dans certains litiges, il était de rigueur que le témoin habitât la même province ou le même palatinat; cette condition était p. ex. requise dans les procès concernant les limites d'un propriété et d'après la loi de 1493, lorsqu'il s'agissait de l'attaque d'une maison. 12) En Mazovie, le témoin ne devait pas déposer dans plus de trois procès pendant la même session du tribunal; lorsqu'une personne avait été témoin dans plus de trois procès, elle n'était plus admise à la preuve testimoniale au cours d'un quatrième, à moins qu'un accord intervenu n'eût levé cette interdiction. 13) Un noble ayant élu domicile en ville, était privé du droit de déposer; il pouvait en jouir cependant, lorsque la partie adverse y consentait.

Quoique en principe les témoins eussent appartenu au sexe mâle, il ne s'agissait pas là d'une condition indispensable. Nous connaissons en effet des procès au moyen âge où l'on voyait des femmes déposer; elles le faisaient soit de concert avec des hommes, soit tous les témoins étaient de sexe féminin.

La partie en cause devait s'occuper de trouver un témoin sans infirmités, parce qu'en présence des formalités de rigueur pendant la prestation du serment, la preuve n'aurait pu être établie si le témoin avait été atteint de tares physiques. Un sourd, un muet, une personne atteinte de troubles de la parole (bégaiement), n'étaient donc pas admis à déposer; le témoin devait également avoir à la main les doigts sans lesquels il n'aurait pu prêter serment.

Abstraction faite de l'ordre et de la force probante des preuves, le tribunal était libre de faire établir la preuve par l'une ou l'autre partie, lorsque la loi ne prévoyait pas d'avance à laquelle des deux incombait cette tâche. Le tribunal s'inspirait des principes suivants

en conférant aux parties le droit d'établir la preuve: des deux parties en litige, c'était celle qui disposait d'un plus grand nombre de témoins invités qui obtenait ce droit; ainsi lorsque l'une avait présenté six témoins tandis que l'autre n'en avait que cinq et un *consacramentalis*, c'était la première qui jouissait du droit en question. Lorsque en ce qui concerne les témoins, les conditions étaient les mêmes pour l'une et l'autre partie, lorsque p. ex. elles avaient présenté un nombre égal de témoins invités, le soin d'établir la preuve était confié à celle, dont les témoins étaient plus aisés, à moins que la partie adverse n'eût produit comme témoins des dignitaires ou des ecclésiastiques. Lorsque les deux parties avaient présenté des témoins de la même valeur, c'était le défendeur qui jouissait du droit d'établir la preuve (les procès concernant les limites des propriétés constituaient dans la Petite et dans la Grande-Pologne une exception à cet égard). Il résulte de ce qui précède que dans chaque cas particulier, il fallait se renseigner sur les témoins appelés par les parties pour pouvoir établir une comparaison et pour décider laquelle des deux disposait de meilleurs témoins.

En ce qui concerne la preuve à établir, la situation du demandeur était différente de celle du défendeur. Comme le demandeur devait être toujours prêt à fournir des preuves, il ne devait pas tarder à nommer au cours de la session, les témoins auxquels il s'en référait. Le défendeur jouissait en principe du droit de faire différer l'audience, pour nommer ses témoins, vu qu'il était obligé de les chercher. Le moyen âge ne connaissait pas en principe l'obligation de faire une déposition par témoins; cette obligation ne pouvait résulter que d'un accord intervenu soit à l'occasion d'une invitation à prendre part à une convention concernant l'aliénation de biens, soit d'un accord conclu à une date ultérieure. Le défendeur pouvait également demander un délai pour produire ses témoins. On évitait des délais de ce genre, lorsque le défendeur s'était procuré des témoins d'avance, de sorte qu'un délai n'était accordé que pour leur permettre de prêter serment. En présentant un témoin, il fallait décliner son nom, nommer la propriété de famille dont il était originaire, enfin sa qualité par rapport à la personne chargée d'établir la preuve. La connaissance du nom et de la propriété de famille du témoin, était indispensable pour pouvoir établir son identité, aussi portait-on ces données sur les registres. Quant à la qualité du témoin, le fait de la nommer offrait des avantages

immédiats pour la personne qui produisait des témoins. S'il apprenait que le témoin était le beau-père ou le frère de la personne intéressée, l'adversaire devait déclarer sur le champ, s'il admettait ou rejetait le témoin proposé. Le consentement, même tacite, à admettre un témoin au moment où son nom était porté sur les registres, privait l'adversaire d'un argument qu'il aurait pu produire ensuite, lorsqu'il s'agirait d'établir la preuve. D'après la procédure en usage en Mazovie, la partie adverse devait admettre le premier témoin, tandis qu'en ce qui concerne les suivants, elle pouvait en rejeter deux sur trois. En général, le tribunal décidait sur les litiges résultant de ce fait; nous apprenons par la procédure adoptée à Cracovie que, quoique la partie adverse eût rejeté les témoins nommés, le tribunal pouvait les reconnaître tous.

Les témoins nommés par la partie à laquelle le tribunal avait accordé le droit d'établir la preuve, devaient être produits en temps voulu pour prêter serment. De même que la partie intéressée, ils jouissaient cependant du droit de différer la session du tribunal, lorsqu'ils pouvaient produire des raisons plausibles. Au cas où la session aurait été différée, on pouvait produire plusieurs témoins au terme fixé et c'étaient eux qui prêtaient serment alors, tandis qu'on accordait un nouveau délai à d'autres, empêchés p. ex. de comparaître pour cause de maladie. Les témoins comparaisant dans la terme fixé, étaient obligés de répondre aux questions. Le fait de produire un autre témoin avait comme conséquence le retrait du droit d'établir la preuve ainsi que des punitions. D'après la procédure adoptée en Mazovie, après la mort d'un témoin, survenue entre temps, la preuve était considérée comme établie en ce qui concerne ses dépositions. Dans d'autres régions de la Pologne, la procédure était différente sous ce rapport; dans les accords conclus, on se réservait parfois le droit de produire un nouveau témoin pour remplacer celui qui était mort; parfois, la partie réclamait qu'on considérât la preuve comme non établie, parce que le témoin produit avait été pendu. Si ce n'était plus le cas au XV^e siècle, on admettait du moins certainement à une époque plus ancienne, que si pour n'importe quelle raison, le témoin nommé ne se présentait pas à l'audience, son absence avait comme conséquence, la perte du procès pour la partie chargée d'établir la preuve.

L'adversaire de la partie chargée d'établir la preuve, devait 1^o) s'abstenir de menaces à l'adresse des témoins déterminés, de même que

de voies de fait, autrement il perdait le procès; 2°) il ne devait pas s'entendre avec eux, parce qu'il pouvait être soupçonné à juste titre de vouloir les corrompre pour les engager à s'abstenir de déposer. La preuve de s'être concerté avec ces témoins entraînait en effet la perte du procès. Pour se procurer cette preuve, on procédait de la façon suivante: dès qu'on avait appris que l'adversaire se trouvait avec le témoin p. ex. à l'auberge, on demandait un huissier au tribunal et l'on procédait avec lui à leur arrestation. Il était non seulement interdit à l'adversaire, mais aussi aux parents de celui-ci de se concerter avec un témoin de la partie adverse.

Même au dernier moment, l'adversaire de la personne chargée d'établir la preuve pouvait encore faire valoir des objections à l'adresse d'un ou de plusieurs témoins. Il s'ensuivait alors un nouveau procès entre la personne adressant ces objections et le témoin en cause. Tant que la question concernant les reproches n'était pas tranchée, le procès au cours duquel on avait porté une accusation contre le témoin, était arrêté, tant que celui-ci n'avait pas prouvé son innocence. S'il ne réussissait pas à le faire, les autres témoins n'étaient pas admis à la prestation du serment, car la preuve ne pouvait plus être complète.

La preuve était considérée comme établie: a) lorsque les témoins avaient prêté serment en due forme; b) lorsque l'adversaire les avait dispensés de la prestation du serment c) lorsque pour punir la mauvaise conduite de l'adversaire, le tribunal l'avait dispensé d'établir la preuve.

-
26. REISS JÓZEF. *Traktat o muzyce Pawła Paulirina z Pragi (ok. r. 1460). (Pauli Paulirini de Praga Tractatus de musica (c. 1460).* Présenté dans la séance du 10 mars 1924.

Dans un travail très apprécié, intitulé *De Pauli Paulirini olim Paulus de Praga vocitati viginti artium libro* (1835), Joseph Muczkowski s'était occupé autrefois de la vie et des œuvres de Paulirinus de Prague. Le livre de Paulirinus traitant des vingt arts libéraux (Ms. Bibl. Jag. 257), connu dans le langage populaire sous le nom de „Livre de Twardowski“, est un ouvrage encyclopédique, comme nous l'apprend du reste le titre, *Encyclopedia scientiarum*, que l'on lit au dos du manuscrit.

Le manuscrit de Paulirinus nous est parvenu à l'état de fragment et la partie consacrée à la musique n'y est également pas complète. Dans son ouvrage sur Paulirinus, Muczkowski a publié un petit fragment de l'introduction du traité sur la musique (fol. 153).

Dans tous les ouvrages encyclopédiques provenant du moyen âge, la musique occupe une place importante et on l'y voit traitée d'habitude comme une des „sciences mathématiques“. Il en est ainsi dans l'ouvrage d'Isidore d'Espagne, dont les *Etymologiarum libri XX* traitent de la musique dans le livre III; quant à Bartholomeus Anglicus, il suit la même voie dans son encyclopédie intitulée *De proprietatibus rerum*, comprenant également vingt livres. Ici, le traité sur la musique, *De modulacione cantus*, est une partie du dernier livre, intitulé *De numero pondere et mensura*. Ces deux encyclopédies, les plus répandues au moyen âge, ont sans aucun doute servi de modèle à Paulirinus; cette supposition paraît d'ailleurs confirmée, ne serait ce que par le détail que son oeuvre comprend également vingt livres.

En qualité de *septima ars*, le traité sur la musique de Paulirinus vient en septième lieu parmi les autres arts libéraux et occupe 18 pages du puissant in-folio que représente son encyclopédie (fol. 153^r—162^v). Les feuilles de parchemin, couvertes d'écriture, mesurent 60 cm. de long sur 40 de large et comprennent chacune deux colonnes de texte. Ce ne fut pas Paulirinus lui-même, mais son fidèle „Amanuensis“, Paulus de Novo Castro (fol. 112) qui a copié l'encyclopédie. L'écriture gothique, avec enjolivures, y est très soignée. Les initiales, qu'on s'était proposé de colorier, ainsi que les lettres destinées à indiquer les tons, font défaut, mais il est facile de combler cette lacune. Ce n'est que dans un seul passage, notamment là où il s'agit de la description de l'instrument *nnportile*(?), qu'il n'est pas aisé de deviner l'initiale qui manque. Cette difficulté est d'autant plus grande, qu'on ne rencontre pas de terme pareil dans d'autres traités de cette époque et que la nomenclature de Paulirinus est plutôt arbitraire.

Il faut mettre au compte du copiste, les fautes que fréquemment nous trouvons dans le texte; quant à l'orthographe, elle manque souvent de conséquence, aussi lisons-nous: *stymphonia*, *simfonia* et *symfonia*; *ricmica* et *ricmica*; *antifona* et *antiphona*; *octavus* et *octawus*; *servus* et *serwus*; *autentus* et *autenthus*; *diapason*, *dyapason* et *dya-ponson*; *dyptica* et *diptica*; *difere* et *differe*; *transit* et *transsit* etc.

Comme nous venons de le dire, le traité de Paulirinus sur la musique n'est qu'un fragment. Sur les cinq parties que l'auteur se proposait d'écrire au début, il n'y en a que deux, ainsi que le commencement de la troisième, d'entièrement conservés. La première partie comprenant huit chapitres ou *pausae*, s'occupe des principes de la *Musica plana* et traite en conséquence des définitions de la musique, de ses différents genres suivant les distinctions établies au moyen âge, du rôle du chantre et du musicien, des origines de la musique et de ses principes, de la „*manus Guidonis*“, des intervalles, des clés et des „*mutationes*“; elle s'occupe longuement des tons d'église, enfin elle nous entretient de l'alphabet musical se composant de vingt tons.

La seconde partie s'occupe de la *Musica mensuralis*. C'est un long traité, consacré à des questions compliquées concernant la mesure; il contient, par conséquent la définition des notes mensurales, nous parle des différentes espèces de rythmes, des règles concernant la valeur des notes, des signes de la mesure, de la signification du point, de la coloration des notes et des proportions. On ne peut que s'étonner de voir que cette partie du traité passe sous silence un chapitre aussi important de la théorie de la mesure, que sont les ligatures. Les passages les plus intéressants sont ceux qui traitent des formes de la *musica mensuralis*, telles que le motet, le „*rondelus*“ le „*facetum*“, le „*trumpetum*“, le „*rotulum*“, la „*balida*“, la „*stampania*“ et la „*cantilena*“.

Dans la troisième partie, Paulirinus s'occupe de la *Musica instrumentalis* et parle successivement des instruments à touches, à cordes, à percussion et à vent. Hélas! le manuscrit s'arrête court à la description de la cornemuse (*ornfa*). Les noms de certains instruments ont été choisis d'une façon arbitraire; ainsi Paulirinus appelle *ysis* un instrument auquel tous les autres auteurs donnent le nom de *sistrum*.

A en coire l'introduction, les parties suivantes du traité se proposaient de nous entretenir du *cantus ecclesiasticus*, qui devait former le sujet de la quatrième partie, tandis que la cinquième devait être réservée au chant en chœur, *choralis*, à l'église. Des mélodies *cantilenae*, destinées à glorifier les saints martyrs, devaient être jointes au traité; cinq de ces cantilènes avaient été composées pour être chantées les jours de fêtes solennelles, tandis que les trois autres étaient réservées aux jours non fériés.

Paulirinus a défini lui-même le genre de son ouvrage, en l'appelant une compilation (*per me compilata*, fol. 112); dans un autre passage, nous l'entendons dire: *et hic tibi conclusi multos tractatus cum magno labore* (fol. 160). Des compilations de ce genre étaient très fréquentes au moyen âge; leurs auteurs empruntaient parfois des passages entiers, reproduits textuellement, aux oeuvres de leurs devanciers, sans même citer les sources auxquelles ils avaient puisé; c'est pourquoi nous voyons souvent revenir les mêmes définitions et les mêmes passages dans les écrits de différents écrivains. Il en est de même chez Paulirinus. Lorsqu'on tient compte des traités publiés (Gerbert, Coussemaker, La Fage et autres), il est possible d'indiquer, surtout pour la première partie où il traite des principes généraux de la musique, les oeuvres auxquelles Paulirinus a emprunté ses renseignements.

Notre auteur ne copie jamais mot à mot les écrits de ses devanciers; il respecte la disposition des matières, donne les mêmes définitions, mais il formule toujours les idées d'une façon différente. Il est vrai qu'il nomme trois théoriciens, à savoir Boèce, Guido et Jean de Muris (fol. 154 col. 4, fol. 159 col. 4), qu'il dit avoir joui de la plus grande autorité au moyen âge, mais nous ignorons s'il connaissait lui-même leurs oeuvres originales ou seulement par l'intermédiaire d'autres écrivains. Ainsi que l'apprennent des documents officiels et de nombreuses copies de leurs traités à la Bibliothèque des Jagellons, Boèce et Jean de Muris étaient les théoriciens attirés de l'enseignement musical à l'Université de Cracovie. Comme Paulirinus a été pendant un certain temps l'élève de cette université, il devait connaître leurs oeuvres.

En dehors de l'influence exercée par Boèce et Jean de Muris, il est encore possible de retrouver celle de Hugues von Reutlingen dans le traité de Paulirinus. Ainsi que l'a déjà observé au XVI^e siècle Georgius Libanus, qui dans sa *De musicae laudibus oratio* nomme Hugues, *Sacerdos Reutlingensis*, comme un des plus éminents théoriciens, les *Flores musicae* (1332) de celui-ci étaient également populaires en Pologne. Surtout dans le chapitre consacré aux tonations dans la musique religieuse, nous trouvons aussi chez Paulirinus de nombreuses règles versifiées. On en rencontre quelques unes chez les théoriciens plus anciens, p. ex. chez Jean de Muris, mais on les chercherait en vain dans d'autres auteurs, connus jusqu'à présent.

La seconde partie du traité est consacrée à la *musica mensuralis*. Nous avons affaire ici à une compilation tirée des traités de Hieronymus de Moravia, de Jean de Garlandia, de Francon, de Marchetus de Padua, de Philippe de Vitry et de Jean de Muris. Le chapitre qui s'occupe des formes de cette musique, a certaines affinités avec le traité intitulé *Theoria* (1300), de Jean de Grocheo. La description des instruments dans la troisième partie rappelle également Grocheo, quoique les *Etymologiae* d'Isidore d'Espagne aient été le modèle principal que Paulirinus a imité dans cette partie de son traité.

Paulirinus se distingue parfois d'autres théoriciens, par une terminologie différente et par des définitions qu'on ne trouve pas ailleurs. Ainsi, au lieu de parler d'une *nota brevis*, il introduit le terme *simplex* et emploie parfois le terme *brevis* dans le sens de minima; au lieu de *semibrevis*, on le voit se servir du mot *communis*. Les noms: *anafron*, *diptica*, *epigdon* et *fusella* n'existent pas dans la langue d'autres auteurs ou dans tous les cas ils n'ont pas la même signification que chez Paulirinus. Le trait saillant, caractéristique pour le traité de notre auteur, est donné par le fait qu'il passe absolument sous silence les problèmes acoustiques de la musique, autrement dit, la *musica speculativa* qui occupe une place importante dans chaque traité du moyen âge. Paulirinus tâche surtout d'atteindre des fins pratiques et s'occupe en conséquence de la *musica practica*, car le but principal qu'il poursuit consiste à perfectionner le chant d'église.

Le traité de Paulirinus sur la musique que contient l'„Encyclopédie des vingt arts libéraux“, n'est pas le seul travail qu'il ait consacré à la théorie de la musique. Il avait en effet écrit auparavant un traité de musique qui ne nous est pas parvenu. Ce traité faisait partie d'une autre oeuvre encyclopédique portant le titre *Vinculatorium minus*, ce dont il parle à plusieurs reprises dans le „Liber XX artium“, où il se réfère aux définitions données dans cet ouvrage (fol. 153 col. 3, fol. 159 col. 4).

27. SEMKOWICZ WŁADYSŁAW. O herbie Głowa Jelenia (Ród Awstaczów). *Wappenbild Hirschkopf (Geschlecht der Awstacz)*.
Présenté dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art du 6 mars 1924.

Der Hirsch erscheint in der polnischen Heraldik in verschiedenen Gestalten: 1) Als ganzes Tier, und zwar *a)* stehend, ohne weitere Akzessorien (Brochwicz II. oder Niałko, im Karpatenvorlande Opole oder Schwarzer Hirsch), oder mit gewissen Hinzufügungen, z. B. mit einer Krone am Hals (Brochwicz I. Familie Sobek), einem Schwert zwischen den Geweihästen (Mikołaj Zbigniewicz 1314); oder *b)* liegend (Brochwicz II., Familie Destraham). 2) Als halbe, aus einem Halbmond hervorspringende Hirschgestalt (Brochwicz III, Familie Ślaski, Poturga-Lewiński, Pobłocki u. a.). 3) Als Hirschkopf in Vorderansicht ohne Hals (Napiwon des Maciek Borkowicz vom J. 1343) oder in Seitenansicht mit Hals

Die letztgenannte Gestalt finden wir in dem Wappen der Familie Awstacz, welche in der schlessischen Heraldik unter dem Namen Abschatz erscheint. Die Namensform geht unzweifelhaft auf Eustachius, den Urahn des Geschlechtes zurück; wahrscheinlich ist es der miles Eustachius, welcher in der in Bolhenheim im Liegnitzer Kreis ausgestellten Urkunde des Bolesław Wysoki vom Jahre 1278 genannt erscheint.

In Polen begegnen wir diesem Geschlecht am Beginn des XV. Jhs in Ossowa Sień, und es wohnt dort noch im XVIII. Jh. In Krakau erscheinen die Awstacz gegen das Ende des XV. Jhs; im J. 1485 wird ein gewisser Henrich Schonefeld de Liegnitz Krakauer Bürger, doch finden wir in dem Aufnahmebuch den Vermerk: in litteris suis scriptum erat Abestacz et quod de nobili sit prosapia ex utroque parente iuxta continenta litterarum. Ein Jahr hierauf, also 1486, wird auch Stenczel (= Stanisław) Schonfeld aufgenommen, ohne daß man von ihm die Zahlung der Aufnahmestaxe verlangt, indem man ihn als hic oriundus bezeichnet. Offensichtlich hatten seine Ahnen sich bereits früher in Krakau niedergelassen, wo sie in der Tat als Schonefelds oder Schonfelds schon seit Beginn des XV. Jhs erwähnt werden.

Sollten wir hier ebenfalls mit dem Geschlecht der Awstacz zu tun haben? In diesem Falle dürfte man gerade in jenem Stanisław

den Stifter der Stanisław-Statute, an welcher das Wappen der Awstacz angebracht ist, annehmen, obwohl bislang ein direkter Beweis hierfür nicht vorliegt.

-
28. SINKO TADEUSZ. *Polscy podróżnicy w Grecji i Troji. (Die polnischen Reisenden in Griechenland und Troas)*. Présenté dans la séance du 13 octobre 1924.

Das Interesse für Alt-Griechenland erwacht in Polen erst gegen Ende des XVI Jahrh. Der Kronist Matthias Strykowski unternimmt während seines Aufenthaltes in Konstantinopel (1574) Ausflüge nach Troas und Griechenland und beschreibt seine Eindrücke von Ilion u. Athen — im Vorwort zu seiner sonst lügenhaften und phantastischen „Kronik“ (1582). Der berühmte Palästina-reisende, Fürst Radziwiłł Sierotka hat besonders in Kreta, Alexandrien und auf Cephalonien manches Merkwürdige gesehen und beschrieben in seiner „Peregrinatum ins heilige Land“ (1583/4). Im XVII Jahrh. erlischt das Interesse für Griechenland bei zahlreichen Gesandten nach Konstantinopel und Pilgern nach Jerusalem. Erst im J. 1788 verbrachte zwei Wochen bei der Troischen Ida der bekannte polnische Reisende und Archäolog, Johannes Potocki, der leider in Troas nur Natureindrücke in Rousseaus Art suchte und fand. Homers Spuren folgte in Troas an der Hand von Lechevalier Graf Edward Raczyński (Tagebuch einer Reise nach Türkei 1823) und suchte während seines zweitägigen Aufenthaltes in Troas die Übereinstimmung der Homerischen Angaben über die Troische Ebene mit dem Fundbestand und die Lage der Priamischen Burg auf Bunarbaschi zu beweisen. Sein Griechenland ist das der Franzosen aus dem Ende des XVIII Jahrh., das Griechenland Barthélemy's.

Die jungen Studenten der Universität Wilna, die am Anfang des XIX Jahrh. dank der Wirksamkeit E. G. Grddeck's zu einer Kultstätte des Enthusiasmus für die Antike geworden ist, sahen Griechenland mit den Augen — Byrons. So pries die Neu-Griechen in Odessa Joseph Sękowski (Tagebuch einer Reise über Odessa nach Stambul, 1820), so schwärmte für Griechenland in Troas Joseph Hołowiński (Eine Reise nach Palästina, 1842/5), nicht anders wie der Krakauer Mauritius Mann (Eine Reise nach

Orient, 1854—5). Erst Joseph Fisz (Reisebriefe, 1859) zog Byron Lüge und perorierte gegen die Griechen und ihr Land im Geiste Edmond About's (La Grèce contemporaine, 1854).

About's Reisebeschreibung wird zitiert noch im J. 1882 von dem berühmten Romanschreiber, Heinrich Sienkiewicz (Ein Ausflug nach Athen), der daraus eine Episode aus dem Leben polnischer Emigranten in Athen nacherzählt, ohne zu ahnen, daß es sich um die Überbleibsel der berühmten Legion von A. Mickiewicz handelt. Zahlreicher werden die Reiseberichte erst nach dem Jahre 1890, wobei teils Schriftsteller, wie Joseph Weysenhoff (Aus Griechenland, 1895), Anna Neumann (Unter den griechischen Küsten und Meeren, 1896), teils Philologen und Archäologen, hauptsächlich Stipendisten des Wiener Ministeriums für Cultus und Unterricht das Wort ergreifen. Zu den besten Reisebeschreibungen gehören Lucian Rydel's Fragmente (Aus der griechischen Welt, 1910) und Paters M. Czermiński's S. J. (Aus Griechenland und Kreta, 1902) Erzählungen, während der Reiseführer von Stanislaus Belza (Unter Griechenlands Ruinen, 1903) sich über den üblichen Durchschnitt nicht erhebt. Eine mehr persönliche Note tragen die griechischen Eindrücke von Joh. Łada (Mit Feder und Bleistift, 1901), Adam Sierakowski (Reisebriefe aus Griechenland, 1904), Georg Kieszkowski (Frühling in Griechenland, 1913) und des bekannten Philologen Stanislaus Witkowski (Die Eindrücke von Süden, 1914).

-
29. SKÓREWICZ KAZIMIERZ. *Zamek królewski w Warszawie. Le château royal de Varsovie*. Présenté le 10 avril 1924, dans la séance de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art.

Les parties les plus anciennes du château de Varsovie datent de la seconde moitié du XIII^e siècle. Ce château faisait partie d'une série de forteresses s'élevant le long de la Vistule; la projection horizontale de l'édifice était adaptée à la forme de la colline sur laquelle il se dressait. De la construction la plus ancienne, que la forme des briques et le genre des matériaux employés permettent de faire remonter à l'époque où fut bâtie la ville de Czernsk alors capitale de la Mazovie, par conséquent à environ 1280, on voit conservés certains murs dans la partie nord-est du château.

Nous apprenons par les mentions que font les chroniqueurs, qu'en 1337 et en 1350, on entreprit des restaurations du château. La plus grande partie des murs de la partie la plus ancienne, comprenant un étage et une cave à un pilier, existait déjà à cette époque. Lorsque pour satisfaire aux besoins de la défense, la capitale de la Mazovie fut transférée de Czersk à Varsovie, le château fut agrandi et prit l'aspect des constructions en briques du gothique arrivé à son épanouissement. Les murs extérieurs furent ornés de niches ogivales, simples dans le bas, graminées et bipartites dans le haut; elles se distinguaient par de belles proportions. Certains vestiges retrouvés nous apprennent que les salles avaient des voûtes à éventail reposant sur des piliers situés au milieu des pièces. Un mur de défense reliait le château à la tour „Grodzka“

Vers la fin du XVII^e siècle, Varsovie devint le foyer central de la Pologne. En 1597, on commença à transformer le château et ce fut l'architecte André Hegner qui dirigea les travaux de construction. Les plans encore conservés nous montrent qu'il ne toucha pas aux parties anciennes de l'édifice. A l'époque des Wasas, le château avait la forme d'un pentagone fermé, avec une grande cour intérieure. L'aile parallèle à la Vistule s'avancant vers l'Eglise Saint Jean, formait une autre cour avec les cuisines, enfin une troisième cour où se trouvaient les écuries avec une porte s'ouvrant sur la Rue Piwna, occupait une partie de la Place du Château actuelle. Sur six anciennes portes qui menaient dans la cour du château, il en reste trois: la Porte du Chapitre, celle du Marché enfin la Porte des Maréchaux. Quant aux anciennes tours, on en voit encore deux: la Tour de Ladislas et celle de l'Horloge. En dehors des appartements royaux, le château comprenait la salle de la Diète, une chapelle et la salle du conseil. L'aile s'avancant du côté de la Vistule, était fermée par un théâtre, dont les murs ont complètement disparu.

Le château royal a cruellement souffert pendant l'invasion suédoise et ce ne fut que sous le règne d'Auguste III qu'on entreprit des travaux de reconstruction. Ce souverain confia en 1740 aux architectes Gaetani Chiaveri et Christophe Knöfl le soin de préparer de nouveaux plans. Ce fut Antoine Solari qu'on chargea de la direction des travaux. Les façades du château donnant sur la Vistule ainsi que les cours, furent transformées à cette époque, la salle de la Diète et la chapelle occupèrent d'autres parties de l'édifice, de

sorte que, grâce à ces changements, on aboutit à disposer convenablement les appartements royaux.

Ces travaux n'étaient pas encore terminés lors de l'avènement au trône de Stanislas-Auguste. L'incendie de l'année 1767 marque une époque dans l'histoire de la restauration du château. A côté d'Antoine Fontana, nous y voyons travailler l'architecte Dominique Merlini. Une série d'artistes est occupée à la restauration et à la décoration du château. On voit alors élever une aile nouvelle, et l'immense salle au rez-de-chaussée qui s'étend du côté de la Vistule, est destinée à recevoir la bibliothèque. Au dessus de cette salle, se trouvait une terrasse. Les salles du château furent admirablement décorées, de sorte que l'architecture, la sculpture et la peinture se confondaient en un merveilleux ensemble.

Le démembrement de la Pologne mit fin à ces travaux. Plus d'un siècle de régime russe ne fit qu'abîmer et détériorer le château, qui à présent reprend son bel aspect artistique d'antan, grâce aux revendications polonaises qui permettent de reconstituer l'ameublement et l'arrangement des salles et des pièces

30. STERNBACH L. *Lexicographica* Présenté dans le séance du 14 janvier 1924.

L'auteur fournit la preuve que dans la glose εἰ δ' οὖν εἰ δὲ οὖν d'Hésychius, il faut remplacer le dernier mot par οὖ et admet la façon d'expliquer la formule elliptique εἰ δ' οὖν, qui passa du dialecte ionien dans celui des Attiques, puis dans la langue des Atticistes, enfin dans le langage de cette catégorie d'écrivains byzantins, qui aimaient à émailler leur style de phrases attiques. Les matériaux réunis par l'auteur qui s'appuie sur plus de 200 exemples intéressant la période entre le V^e s. av. J. C. et le XV^e siècle de notre ère, permettent de réfuter l'exégèse erronée et les conjutures fausses d'Hippocrate vol. VI p. 414 (Litré) de Sophocle, Antig. 722, d'Euripide, Hippol. 508, ainsi que de Platon, Apol. p. 34 D et nous amènent à conclure que dans Platon Rép. III p. 388 C., dans le texte εἰ δ' οὖν θεοῦς, il faut considérer θεοῦς comme une interpolation. Le manque de compréhension pour la formule en question a été la cause de ce qu'aussi bien des copistes que des savants

plus récents ont soit changé à tort, soit faussement interprété un grand nombre de passages parvenus jusqu'à eux.

-
31. SZCZEPAŃSKI WŁ. (abbé). *Chronologja żywota św. Pawła. (La chronologie de la vie de Saint Paul)*. Présenté dans la séance du 21 janvier 1924.

Malgré les recherches d'une série d'auteurs, tels que Anger, Wieseler, Lightfoot, Clemen, Harnack et Hönnicke, on n'a toujours pas réussi à fixer définitivement la chronologie de la vie de Saint Paul. La chronologie relative, dont la tâche consiste à établir l'ordre dans lequel se suivent les faits de la vie du saint et à définir leurs rapports réciproques, a abouti à des résultats tout à fait certains, aussi ne se heurte-t-elle pas aux mêmes difficultés que la chronologie absolue, qui s'efforce de connaître les rapports de simultanéité, unissant ces faits aux événements contemporains de l'histoire universelle. Considérée de ce point de vue, la chronologie de la vie de Saint Paul n'a en effet pas encore atteint le degré de certitude, nécessaire pour la faire admettre universellement. Les plus grands progrès dans cette voie ont été réalisés par les dernières recherches de Fr. Kugler (en 1922), qui embrassent la période de la vie de Saint Paul, depuis son voyage à Philippiques jusqu'à son séjour en prison à Rome (58 à 61). Quant à la date de l'emprisonnement, elle peut aujourd'hui passer pour absolument certaine.

L'auteur développe ensuite plus amplement différentes questions concernant la chronologie absolue de la vie de Saint Paul; il analyse les sources capables de l'établir, parle des synchronismes possibles et tâche de les fixer à des dates précises de notre ère.

Voici les conclusions les plus importantes auxquelles il aboutit.

La conversion de Saint Paul a eu lieu en décembre 35 ou en janvier 36; la fuite de Damas, dans la seconde moitié de l'année 38. Le voyage de Paul et de Barnabé à Jérusalem pour y apporter l'aumône offerte par Antioche, doit être fixé à l'époque après Pâques de l'année 44. Saint Paul comparait entre l'an 46 et 49 devant Sergius Paulus, proconsul de Chypre. Le voyage à Jérusalem, entrepris à l'occasion de ce qu'on appelle le Concile des Apôtres, doit être placé vers la fin de l'année 51. La comparution de Paul devant Gallion, proconsul d'Achaïe à Corinthe, eut lieu

en 53. Paul est jeté en prison à Jérusalem en 58 (date certaine, établie par Kugler d'après des données astronomiques). Le séjour de deux ans que Paul fit dans la prison de Césarée s'étend de l'année 58 (19 mai), à l'année 60 (25 juin). Le voyage à Rome dure depuis fin juin 60 jusqu'à février 61. Les deux ans de prison à Rome coïncident avec la période s'étendant de mars 61 à mars 63. Le martyre de Saint Paul eut lieu en 67.

32. TAUBENSCHLAG R. *Corpus iuris arcybiskupa Jesubochta z VIII wieku. (Le „Corpus iuris“ datant du VIII^e siècle de l'archevêque Jésubocht)*. Présenté dans la séance du 18 février 1924.

Dans ce travail, l'auteur soumet à l'analyse les monuments historiques, parus dans le vol. III des „Syrische Rechtsbücher“ de Sachau et aboutit à la conclusion que le „Corpus iuris“ de l'archevêque Jésubocht est une compilation des droits: syrien, romain, ecclésiastique et perse, comme il fait des emprunts à la législation de l'Islam, au droit babylonien et au droit hellénistique. L'auteur met en regard les dispositions provenant de ces différentes législations et explique le but que poursuivait cette oeuvre de compilation. Comme l'étude de l'auteur a déjà été publiée dans la „Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte“, Vol. 45, pp. 493—514, il se borne à ce bref résumé.

33. VETULANI A. *Pozew w średniowiecznym procesie polskim. L'ajournement dans la procédure polonaise du moyen âge*. Présenté dans la séance du 22 septembre 1924.

Les sources qui nous permettent de voir fonctionner des institutions anciennes de la procédure polonaise ne remontent qu'au XIII^e siècle, par conséquent, à une époque où l'administration de la justice appartenait depuis trois siècles à la puissance publique. Il en résulte que le seul ajournement polonais que nous connaissons par les diplômes et plus tard par les coutumes et la pratique judiciaire (XIV^e siècle) est un ajournement de caractère officiel qui montre l'intervention du tribunal dans l'accomplissement de l'acte de la citation. Ainsi, point d'institution correspondant à la

„*inannitio*“ germanique dans la procédure polonaise historiquement connue. Toutefois, certaines survivances permettent de conjecturer que l'ancienne Pologne a pratiqué, elle aussi, une forme d'ajournement extrajudiciaire, primitive.

L'ajournement (*citatio*, *pōzew*) marque le début de l'instance. La procédure polonaise ne connaissait pas, comme le droit canonique, une requête à fin de citation, adressée au juge par le demandeur. La permission spéciale du juge pour la délivrance de l'ajournement n'était donc pas nécessaire. C'était le sergent du tribunal qui opérait l'ajournement à la seule requête du demandeur. Si, dans le courant du XIV^e siècle, les statuts de Casimir le Grand (circa 1347) s'efforcèrent d'introduire la rigueur de l'autorisation du juge pour la requête et ce à l'imitation du droit canonique, ils ne furent point suivis par la pratique judiciaire et il subsista toujours sur ce point une différence essentielle entre la procédure polonaise et celle du droit canonique.

Au cours du XIII^e et du XIV^e siècle, la forme ordinaire de l'ajournement est toujours orale, mais celui qui formule cet ajournement est tantôt le sergent de justice, tantôt le demandeur en personne, mais alors le demandeur est muni d'un emblème ou signe de justice (du tribunal ou du sergent) indiquant, qu'il ne parle pas en son propre nom mais en quelque sorte comme porte-voix de la puissance publique.

La citation orale faite par le sergent, nommé d'abord *camerarius*, plus tard *officialis*, enfin depuis le XIV^e siècle „*ministerialis*“ et en Masovie „*praeco*“, est la plus ancienne. Le sergent se rendait en personne au domicile du défendeur (*reus*) et là, suivant le statut de Casimir le Grand, il devait crier à haute voix, en frappant avec son bâton à la porte de la maison que la personne ajournée était obligée par ordre du tribunal, de comparaître au jour donné par devant le tribunal et à l'instance du demandeur pour une certaine contestation (*propter quam causam*). Il est fort probable que le statut avait introduit une réforme de l'acte de l'ajournement et surtout il faut supposer qu'auparavant il n'était pas nécessaire de formuler la cause de la citation (*petitum* du demandeur).

C'est grâce à la coutume du droit polonais rédigé en langue allemande, probablement à la fin du XIII^e siècle, que nous connaissons la forme singulière de l'ajournement accompli par le de-

mandeur en personne muni d'un emblème du tribunal. Cette forme très rare n'est plus utilisée au XV^e siècle que dans les contestations entre roturiers. C'était le bâton de justice (*baculus*) qui servait d'emblème du tribunal. Sur l'origine de cet ajournement, les sources polonaises ne donnant que peu de clarté, l'auteur a recours aux indications fournies par le droit comparé.

Les privilèges des princes et des rois de Pologne ont amené l'introduction d'une troisième forme d'ajournement par le signe ou l'emblème du prince ou du roi. Il devint obligatoire pour les privilégiés et pour leurs sujets. Les privilégiés ne pouvaient être sommés que par le signe reconnu par le privilège. Pour désigner ce signe ou emblème des princes, les chartes emploient des termes différents: „*sigillum*“, „*anulus*“ et „*littera*“. L'auteur constate que les expressions des diplômes polonais: „*anulus*“, „*sigillum ducis vel regis*“ ne désigne que la „*littera anulo vel sigillo ducis sigillata*“. Ainsi pour tous les privilégiés, on employait une seule forme d'ajournement: par la lettre scellée du roi. L'auteur soutient le même avis que Henri Bresslau à l'encontre d'Amira, Redlich, Šufflay, Hubé, Kutrzeba etc., qui distinguent plusieurs formes d'ajournement selon les expressions des chartes.

La discussion entre ces divers auteurs reposait sur une interprétation différente du mot „*vel*“, „*aut*“ que l'on rencontre dans les chartes qui parlent d'une *citatio littera vel sigillo*. Faut-il voir dans *vel* une copulative qui remplace „*et*“, ou une conjonction disjonctive? Šufflay qui est partisan de la théorie des différents signes d'ajournement, mentionne pour appuyer sa thèse le texte suivant d'un document hongrois: „*item quod nec per hominem nostrum, nec per simplex sigillum sine litteris citari valeant ab aliquo nisi per litteras speciales*“. Bresslau a très bien discuté la signification exacte de cette phrase, en affirmant qu'il suffit d'ajouter après „*litteris*“ le mot „*nostris*“, pour changer l'idée de ce privilège. Cette interprétation semble tout à fait exacte à l'auteur surtout si l'on se rapporte à la fin de la phrase, aux mots „*per litteras nostras speciales*“ qui indiquent une opposition entre les lettres de sommation de l'évêque, qui a fait dresser le document cité par Šufflay, et les lettres ordinaires d'un juge inférieur.

L'auteur ajoute qu'il y a une circonstance qui doit faire écarter ce texte de la discussion: le document de Šufflay, nous ne le connaissons que par une copie (un „*vidimus*“) et non par l'original.

Ajoutons qu'au point de vue paléographique, il est très difficile de distinguer la lettre „v“ de la lettre „n“ et que peut-être le texte original portait „per simplex sigillum sive litteras“, que le copiste avait transformé en „sine“. La solution que les expressions des sources ne permettent pas de trouver, l'auteur croit la saisir dans l'examen des motifs qui amenèrent l'introduction de cette nouvelle forme d'ajournement. Il s'agissait de rendre impossible les abus des sergents qui ne peuvent plus désormais tenter une citation quelconque „occasione vexacionis“, mais uniquement une citation émanant du prince „per litteram anulo nostro sigillatam et per camerarium praesentatam“, enfin une citation portant sur l'objet même de la demande adressée au juge. On y arrivait en faisant remettre par le sergent le texte de l'ordre du prince dressé sur la demande du demandeur et approuvé par le sceau du prince. Ainsi la formule „sigillum“ ou „anulus“ n'est que la désignation „parte pro toto“ d'une lettre scellée dont le sceau (du prince et plus tard du tribunal ou du juge) était assez connu pour être distingué même par ceux qui ne savaient pas lire. Pour eux, ce qu'il y avait de plus clair dans la citation, c'était le sceau de la lettre d'ajournement, d'où ces expressions des chartes: anulus et sigillum. Nous en avons la preuve dans le privilège de 1298: ...debent.. comparere coram nobis tantum anulo nostro vel sigillo mediante littera provocati.

Ainsi la citation „per sigillum et litteram“ indique une forme unique dont on met en relief le double aspect: lettre et scel. Plus tard pour abréger, l'on n'indiqua dans les documents que l'un, de plus, souvent on mentionna le scel, la partie essentielle du document et bien connue par le vulgus.

Sur l'identité de l'ajournement „littera“, „sigillo“ et „anulo“, indique enfin le fait que pour la confirmation des privilèges accordés au même institut, on parla d'une sommation „littera“, puis plus tard „sigillo“.

L'ajournement par écrit se répandit de plus en plus et devint dès le XIV^e siècle obligatoire dans tous les procès intentés contre les nobles; le demandeur qui avait fait sommer oralement un noble, était condamné à une amende pécuniaire au profit du défendeur qui considérait cet ajournement oral comme une injure mettant en doute son origine noble et prouvait son droit à être ainsi cité par

la preuve de son origine noble. A cette règle que la noblesse ne pouvait être sommée qu'oralement, il y avait quelques exceptions.

Nous ne savons point quelle était la teneur de la „*littera citatoria*“ au cours du XIII^e et du XIV^e siècle. On peut supposer qu'elle ressemblait au texte des lettres d'ajournement du XV^e siècle. Cette lettre d'ajournement contenait l'ordre de comparaître établi au nom du roi (pour certains tribunaux au nom du juge), et adressé à l'accusé. Il est certain qu'au début de l'époque de l'introduction de cette nouvelle forme de la sommation, la lettre d'ajournement ne contenait pas la teneur de la plainte du demandeur (*petitum*). Encore au commencement du XV^e siècle elle était fort concise et il n'y avait pas de cohésion entre le contenu de la lettre d'ajournement et la demande exposée par le demandeur au jour de la présentation des parties devant le tribunal. Ainsi la *littera citatoria* n'était au début que la preuve qu'une certaine personne avait été sommée en vertu d'un ajournement réel. Cette preuve est mise à la charge du sergent qui opère la citation. L'auteur explique cette portée restreinte de l'ajournement ancien par le fait que l'art de lire et d'écrire ne fut connu en Pologne, comme partout ailleurs au moyen âge, que par un nombre fort restreint de personnes instruites.

Les progrès de la culture et l'activité croissante des procureurs de profession qui n'apparaissent en Pologne qu'au cours du XV^e siècle accrurent l'importance de la teneur de la lettre d'ajournement. Comme dans la juridiction ecclésiastique le libellus devint en Pologne *littera citatoria* le fondement de la demande exposée devant le tribunal. Depuis le XV^e siècle cet exposé du demandeur devait être conforme à la teneur (*petitum*) de la *littera citatoria*. Cette prescription de la coutume qui ne visait d'abord que la simple observation du principe que l'accusé doit être informé de la plainte du demandeur dès le début du procès, fut bientôt altérée. Le défendeur se mit à examiner minutieusement le texte de la lettre d'ajournement et la coutume admit que non seulement les différences essentielles entre la demande exposée devant le tribunal et le *petitum* de la lettre d'ajournement suffisaient pour entraîner l'acquiescement du défendeur, mais que le même effet serait produit par l'ommission d'une des parties nécessaires de la formule de la „*littera citatoria*“ par exemple l'ommission du nom du juge, du prénom de l'accusé ou du demandeur, de la date etc. Enfin au début de la

seconde moitié du XV^e siècle, ce formalisme devint de plus en plus exagéré. L'omission d'un mot dans une phrase ou même d'une lettre: p. ex. si on a écrit „rex Ploniae“ au lieu „rex Poloniae,“ suffisait pour rendre la sommation nulle et entraîner l'acquiescement de l'accusé.

Ce formalisme excessif et préjudiciable à la marche du procès, ne dura pas longtemps. Déjà vers la fin du XV^e siècle, nous sommes témoin d'une tendance à sa restriction et ce qui est le plus intéressant, nous voyons que l'initiative part de la petite noblesse régionale qui fait abolir les formalités de procédure les plus dangereuses et dénouer les difficultés juridiques par la voie de la législation locale. L'ordonnance de la procédure de 1523 élaborée avec la coopération de la noblesse, proclamée au commencement pour Cracovie seulement, mais bientôt introduite dans toute la Pologne, a définitivement aboli toutes les formalités excessives de la lettre d'ajournement.

La procédure devant le tribunal s'ouvrait par l'examen de la teneur de la lettre d'ajournement sur la proposition du défendeur. Après la défense et les explications fournies par le demandeur, le juge statuait sur la validité de l'ajournement et sur les conséquences des erreurs commises dans le texte. Ces conséquences étaient très graves. Au cours de la première moitié du XV^e siècle, le tribunal prononçait l'acquiescement de l'accusé, plus tard le juge se contenta de déclarer l'ajournement nul et de condamner le demandeur à une amende pécuniaire au profit du tribunal et du défendeur. Le demandeur était alors obligé d'établir à nouveau une lettre d'ajournement et de faire sommer son adversaire par cette nouvelle lettre. Ces modifications furent introduites parallèlement à la limitation du formalisme par le principe que seuls les erreurs graves peuvent être reprochées à la partie plaidante et entraîner des sanctions. A la fin du XV^e siècle, la législation locale et enfin l'ordonnance de 1523 ont proclamé la règle que l'omission d'une lettre, d'un mot et même d'une phrase dans la lettre d'ajournement, ne cause aucun préjudice pour le demandeur. Seul le manque d'une des parties essentielles de l'acte de la sommation, énumérées par la loi, entraîne une amende, mais cette amende une fois payée, l'ajournement demeure valable et rien n'arrête le marche ordinaire de la procédure.

Les lettres d'ajournement étaient dressées en doubles exemplai-

res sur une même feuille de papier (Petite-Pologne, palatinat de Léopol), par le demandeur seul ou par le notaire du tribunal, mais toujours sur la responsabilité de la partie; elle n'avait aucune réclamation contre le copiste en cas de fautes commises dans le texte de la lettre. Avant l'expédition de l'ajournement, le notaire coupait ces exemplaires (d'où le terme „incisura“ et la preuve de l'authenticité de la lettre d'ajournement par „concordatio intercisarum“) et il scellait celui qui était destiné au défendeur. La partie plaidante faisait envoyer un exemplaire au domicile de l'adversaire par le sergent du tribunal qui exécutait la sommation sans une permission spéciale du juge, et l'autre elle gardait pour elle-même, étant obligée à le présenter pendant l'audience devant le tribunal à la requête de l'adversaire.

La lettre d'ajournement était déposée au domicile de l'accusé ou sur les biens-fonds qui faisaient l'objet du litige. Le droit polonais coutumier en cas de l'absence de l'accusé et d'impossibilité de lui remettre en mains propres la citation, avait introduit certains règlements en vue de faire connaître au défendeur la sommation accomplie.

Le lieu du dépôt de la lettre d'ajournement n'était pas sans importance parce que l'exécution de la prétention du demandeur s'opérait sur les biens-fonds touchés par l'acte de la sommation et cela sans enquête préalable si le défendeur était leur propriétaire. D'un autre côté le véritable propriétaire avait le droit de poursuivre le demandeur qui avait fait déposer la lettre d'ajournement au nom d'une autre personne, en le sommant de payer une somme égale à la valeur de la prétention formulée dans la lettre d'ajournement.

Les autres effets de l'ajournement ne présentent rien d'exceptionnel. Il faut attirer l'attention sur la règle coutumière qui décidait que si le demandeur n'avait pas poursuivi son procès contre le défendeur durant une année et six semaines, il ne pouvait plus le continuer (*fatalia juris*), on se trouvait en présence d'un cas de péremption d'instance.

34. ZWEIG F. System ekonomji i skarbowości Juljana Dunajewskiego.
 (*Le système économique et financier de Julien Dunajewski*).
 Présenté dans la séance du 19 décembre 1924.

La grande figure de Dunajewski était universellement connue par l'activité qu'il avait déployée dans la domaine politique. Par contre, son activité scientifique comme professeur à l'Université des Jagellons à Cracovie est restée dans l'ombre durant soixante années, sans éveiller l'intérêt de l'historien et du théoricien de l'économie politique. Les cours sur l'économie politique, sur l'économie appliquée et sur la science des finances que Dunajewski fit en 1864 et en 1865 à l'Université, ont été dictés ensuite par lui à un élève, mais n'ont cependant pas été publiés jusqu'à présent. Le silence dont la science polonaise a entouré le travail scientifique de cet homme est toutefois loin d'être mérité.

L'auteur s'occupe dans les détails des idées de Dunajewski sur la théorie, sur la politique économique et financière, que celui-ci a développées dans ses leçons de 1864 et 1865. Dunajewski n'est pas un continuateur du travail scientifique de son pays; en effet l'influence qu'exercèrent sur lui Skarbek, Cieszkowski et Supiński est vraiment insignifiante. L'activité scientifique de Dunajewski s'inspire profondément de l'économie classique, source dans laquelle il a abondamment puisé, surtout par l'intermédiaire des savants allemands. Il faut chercher son maître dans la personne de Charles Henri Rau, qui avait réuni, classé et précisé les pensées de ses grands devanciers anglais et français. Mais Dunajewski est loin de suivre servilement les idées de Rau. Il est un penseur qui cherche une voie propre et qui marche en avant grâce à ses propres idées. Il a pensé jusqu'au bout et vécu lui-même les problèmes dont il nous entretient. La clarté de son intelligence et son bon sens pénétrant lui permettent de poser des problèmes qu'il sait magistralement formuler et d'en donner des solutions aussi claires que simples.

Dans ses leçons, Dunajewski se présente à nous comme disciple de l'école classique. Il croit à l'existence de grandes lois naturelles „de lois éternelles et providentielles“ et il ne se lasse pas de prêcher la liberté dans tous les domaines de l'activité humaine. Il est donc libre-échangiste décidé et se déclare adversaire des tarifs maxima dans la politique réglant les prix; dans le domaine du cré-

dit, il combat les lois sur l'usure qui limitent le taux de l'intérêt convenu; il réclame enfin la suppression des mesures entravant la liberté du commerce et de l'industrie.

Le libéralisme de Dunajewski n'admet pourtant pas intégralement la doctrine du „laissez faire“, telle que la connaissent les premières années du XIX^e siècle. Son libéralisme est celui de l'époque plus récente, dont le programme était adapté à la réalité politique du siècle et à l'augmentation croissante des devoirs de l'État. Pour Dunajewski, l'État a de nombreuses et importantes tâches économiques à remplir. Il doit „corriger, adiuvaré“ et „supplere“, c'est-à-dire il doit mettre d'accord l'activité économique privée avec l'intérêt public; il doit encourager la première et la compléter. L'État doit 1^o), veiller sur l'intérêt public dans la vie économique; il doit 2^o) créer les conditions générales du développement économique et donner activement son appui là où il est indispensable; il doit enfin 3^o) compléter lui-même l'activité économique dans les domaines inaccessibles à l'initiative privée. Tout en contrôlant et en dirigeant le cas échéant le mécanisme économique, il doit cependant laisser le maximum de liberté aux individus.

Mais les idées de Dunajewski s'appuient-elles vraiment sur la théorie classique pure? La doctrine des classiques apparaît chez lui sous une forme déjà quelque peu atténuée et modifiée sous l'influence des historiens. Sans parler de Rau dans les œuvres duquel nous pouvons découvrir le germe de la pensée historique, les écrits de Roscher n'ont également pas été sans exercer de l'influence sur les idées de Dunajewski. Le fait que fréquemment il tient compte du côté historique et moral des problèmes, qu'il insiste même sur la relativité des lois et des normes économiques en rapport avec la lieu et l'époque, paraît trahir cette influence. Comme l'idée de la relativité des lois économiques est en contradiction avec la théorie qui admet des lois providentielles immuables, on ne voit la première se manifester que dans des questions de détail dans les leçons de Dunajewski, mais non dans le fond de sa doctrine.

Parmi les considérations méthodologiques de Dunajewski, il faut fixer l'attention sur l'idée de l'interdépendance des phénomènes, sur celle de la nécessité d'une terminologie appropriée, sur la thèse suivant laquelle les mouvements en masse sont un sujet d'étude pour l'économie, enfin sur les réflexions concernant la méthode inductive et déductive. D'entre les idées fondamentales qu'il émet,

insistons sur celle de l'économie nationale, considérée comme un ensemble organique, issu de l'union des économies privées, reliées les unes aux autres par le libre échange, ensemble qui représente le sujet que traite la science économique.

Le système théorique comprend une partie consacrée à la production, une seconde qui traite de la répartition des recettes, enfin une troisième qui s'occupe des communications. La théorie de la répartition des recettes forme un seul tout avec la théorie de la circulation et avec celle du crédit et de l'argent.

La production est l'augmentation des valeurs. Le capital est le produit du travail et sert à augmenter la production. L'augmentation du capital se produisant parallèlement à l'augmentation de la population est un postulat économique fondamental. sans la réalisation duquel le „standard of life“ du peuple ne fait que baisser.

Aux trois facteurs régissant la production, nous voyons correspondre trois groupes de recettes; ce sont: le salaire, la rente et l'intérêt, comme prix du travail, de la terre et du capital. Il existe encore un quatrième facteur complémentaire de la production, notamment l'entreprise, considérée comme une certaine organisation des autres agents, ainsi qu'un autre groupe de recettes qui lui correspond, à savoir, le bénéfice de l'entrepreneur. La façon d'exposer la répartition des recettes s'appuie sur la théorie du prix. La fonction fondamentale du prix consiste à maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande. Toutefois, comme le salaire, la rente et l'intérêt, sont également des prix, la question du prix est par conséquent le problème de l'équilibre de toute la vie économique.

Les considérations consacrées à la question du crédit, s'inspirant du travail de Cieszkowski, ainsi que les réflexions sur l'épargne, méritent également de retenir l'attention.

Parmi les passages consacrés à la politique économique, ce sont les chapitres traitant du commerce des céréales, du crédit et de la politique douanière, qui ont une grande importance au point de vue de la théorie.

C'est au système financier que Dunajewski a consacré une des parties les plus soigneusement préparées et relativement originales de ses doctrines économiques. On voit ici la théorie du crédit public passer au premier plan. Dans cette partie de son oeuvre, nous trouvons un chapitre fort intéressant sur le papier-monnaie.

Dans ses leçons, Dunajewski défend surtout des thèses anciennes,

claires et simples, qui malgré les soixante ans écoulés depuis, ne continuent pas moins à être le fond de l'économie politique moderne. La publication de ces cours serait de l'avis de l'auteur non seulement d'une grande importance pour les connaissances historiques concernant l'économie, mais elle pourrait exercer peut-être une certaine influence sur la pensée économique contemporaine en Pologne.

Il importe d'observer que Dunajewski représente un chaînon intermédiaire entre Supiński et Skarbek d'une part et les économistes contemporains d'une autre.

BIBLIOGRAPHIE POUR L'ANNÉE 1924.

»Archiwum Komisji prawniczej (Collectanea ex Archivo Collegii iuridici«). Tom II. Kraków 1921, 8-o, str. LXXXVIII + 588 + 11 tablic. Tom IV, str. VII + 697, 1921. (*Archives de la Commission juridique (Collectanea ex Archivo Collegii iuridici) vol. II, Cracovie 1924, 8-o. LXXXVIII + 588 p. + 11 tableaux. Vol. IV. Cracovie 1921, VII + 697 p.*)

T. II. Treść: Przedmowa, przez STANISŁAWA KUTRZEBĘ, str. VII. — Opisy rękopisów, str. XI. — Tablice synoptyczne i objaśnienie tablic przez ABDONA KŁODZIŃSKIEGO, str. LI. — Statuta Casimiri Magni, wydał BOLESŁAW ULANOWSKI, str. 1. — (*Vol. II. Contenu: Préface de Stanislas Kutrzeba, p. VII. — Descriptions des manuscrits, p. XI. — Tableaux synoptiques et explication des tableaux par Abdon Kłodziński, p. LI. — Statuta Casimiri Magni, publiés par Boleslas Ulanowski, p. 1.*)

T. IV. Treść: Przedmowa, str. VII. — Statuta Casimiri Magni, wydał BOLESŁAW ULANOWSKI, str. 1—432, 601—618 i 629—689. — Constitutiones et iura terrae Lanciencensis, wydał BOLESŁAW ULANOWSKI, str. 433—452 i 619—628. — Statuta terrestria in conventionibus Cracoviensi et Wartensi laudata, wydał BOLESŁAW ULANOWSKI, str. 455—582. — Statuta in conventionione generali in Piotrków anno 1447 laudata, wydał BOLESŁAW ULANOWSKI, str. 585—598. — (*Vol. IV. Contenu: Préface, p. VIII. — Statuta Casimiri Magni, publiés par Boleslas Ulanowski, p. 1—432, 601—618 et 629—689. — Constitutiones et iura terrae Lanciencensis, publiés par Boleslas Ulanowski, p. 433—452 et 619—628. — Statuta terrestria in conventionibus Cracoviensi et Wartensi laudata, publiés par Boleslas Ulanowski, p. 455—582. — Statuta in conventionione generali in Piotrków anno 1447 laudata, publiés par Boleslas Ulanowski, p. 585—598.*)

»Biblioteka pisarzy polskich« (*Bibliothèque des écrivains polonais*) Nr 77: Mikołaja Reja »Kupiec« (1549). Wydali RUDOLF KOTULA i ALEKSANDER BRÜCKNER. Kraków 1924, 8-o. Str. 224. N° 77. *Contenu: Le Marchand (1549) de Nicolas Rej. Publié par Rodolphe Kotula et Alexandre Brückner. Cracovie 1924, 8-o, 224 p.*

EMIL GODLEWSKI jun.: »Twórczość w przyrodzie«. Rzecz czytana na publicznem posiedzeniu Akademii 18 czerwca 1924. Kraków 1924, 8-o. Str. 24. (*Les forces créatrices actives dans la nature. Étude lue dans la séance publique de l'Académie le 18 juin 1924. Cracovie 1924, 8-o. 23 p.*)

»Kwartalnik filozoficzny« pod redakcją W. HEINRICHA, przy udziale komitetu złożonego z ks. K. Michalskiego, J. M. Rozwadowskiego, W. Rubczyńskiego. Kraków 1924, 8-o. Tom II, zeszyt 2. Str. 129—267. (*»Revue philosophique trimestrielle« paraissant sous la*

direction de W. Heinrich, avec le concours d'un comité composé de l'abbé K. Michalski, de J. M. Rozwadowski et de W. Rubczyński. Cracovie 1924, 8-o. Vol. II, fascicule 2, p. 129—267).

Treść: Z. ZAWIRSKI: Metoda aksjomatyczna a przyrodoznawstwo (dokończenie), str. 129. — J. ZIELENIEWSKI: O »Filozofji fikcji« H. Vaihingera, str. 158. — Z. MYŚLAKOWSKI: Intuicjonizm Bergsona (ciąg dalszy), str. 212. — M. HEITZMANN: Jana Wyclifa traktat »De universalibus« i jego wpływ na uniwersytet praski i krakowski, str. 245. — Sprawozdania, str. 250. — Notatki bibliograficzne, str. 255. (*Contenu: Z. Zawirski: La méthode axiomatique et les sciences de la nature (fin), p. 129. — J. Zieleniewski: De la „Philosophie de la fiction“ de H. Vaihinger, p. 158. — Z. Mystakowski: L'intuitionisme de Bergson (suite), p. 212. — M. Heitzmann: Le traité „De universalibus“ de Jean Wycliffe et l'influence qu'il a exercé sur les universités de Prague et de Cracovie, p. 245. — Comptes rendus, p. 250. — Notes bibliographiques, p. 255.*

T. II, zes. 3. Str. 269—398. (*Vol. II, fascic. 3, p. 269—398*).

Treść: W. HEINRICH: O zagadnieniach podstawowych filozofji, str. 269. — Z. MYŚLAKOWSKI: Intuicjonizm Bergsona (dokończenie), str. 303. — A. KRZESIŃSKI: Jak należy rozumieć filozofję fikcyj Vaihingera, str. 369. — Sprawozdania, str. 385. (*Contenu: W. Heinrich: Sur les problèmes fondamentaux de la philosophie, p. 269. — Z. Mystakowski: L'intuitionisme de Bergson (fin), p. 303. — A. Krzesiński: Comment il faut comprendre la philosophie des fictions de Vaihinger, p. 369. — Comptes rendus, p. 385.*

T. II, zes. 4. Str. 397—522. (*Vol. II, fascic. 4, p. 397—522*).

Treść: Z. ZAWIRSKI: Związek zasady przyczynowości i zasady względności, str. 397. — J. METALLMANN: Filozofja przyrody i teoria poznania A. N. Whiteheada, str. 420. — Sprawozdanie, str. 489. (*Contenu: Z. Zawirski: Le rapport entre le principe de causalité et le principe de relativité, p. 397. — J. Metallmann: La philosophie de la nature et la théorie de la connaissance de A. N. Whitehead, p. 420. — Compte rendu, p. 489.*

KAROL POTKAŃSKI: »Pisma pośmiertne«. T. II. Kraków 1924, 8-o. Str. 498. (*Oeuvres posthumes. Vol. II. Cracovie 1924, 8-o, p. 498*).

Treść: IV. Wiadomości Długosza o polskiej mitologii, str. 1. — V. Podanie o Popielu i Piaście, str. 94. — VI. Napis grobowy Bolesława Chrobrego, str. 113. — VII. O założeniu i uposażeniu klasztoru w Mogilnie, str. 166. — VIII. Ród Nagodźców, str. 209. — IX. Ze studjów nad metodą socjologii, str. 240. — X. Praca, pamięć i rozpraszanie energii, str. 279. — Święty Wojciech, str. 317. — XII. Pierwsi mieszkańcy Podhala, str. 333. — XIII. O pochodzeniu wsi polskiej, str. 346. — XIV. Młodzieńcze pomysły historjograficzne, str. 388. — Pracę IV przygotował do druku prof. J. ST. BYSTRON, pracę VIII prof. WŁ. SEMKOWICZ, pracę X prof. WŁ. HEINRICH, wszystkie inne prof. FR. BUJAK. (*Contenu: IV. Les connaissances de Długosz sur la mythologie polonaise, p. 1. — V. La légende de Popiel et de Piast, p. 94. — VI. L'inscription sur le tombeau de Boleslas Chrobry, p. 113. — VII. Sur la fondation et la dotation du monastère de Mogilno, p. 166. — VIII. La race des Nagodziec, p. 209. — IX. Études sur*

la méthode sociologique, p. 240. — X. Le travail, la mémoire et la dispersion de l'énergie, p. 279. — XI. Saint Adalbert, p. 317. — XII. Les premiers habitants de la région du Podhale, p. 333. — XIII. Les origines du village polonais, p. 346. — XIV. Idées historiosophiques de jeunesse, p. 388. Avant la publication, l'étude IV a été revue par le professeur J. St. Bystroń, l'étude VIII par le professeur Wł. Semkowicz, l'étude X par le professeur Wł. Heinrich. Toutes les autres études ont été revues par le professeur Fr. Dujak).

»Prace i materiały antropologiczno-archeologiczne, wydawane staraniem Komisji antropologicznej«. T. III z 10 tablicami i 19 rycinami w tekście. Kraków 1924, 8-o. Str. 26 + 16 + 142. (*Travaux et matériaux concernant l'anthropologie, l'archéologie et l'ethnographie, publiés par la Commission d'anthropologie. Vol. III. 10 planches et 19 gravures dans le texte. Cracovie. 1923, 8-o, 26 + 16 + 142 p.*)

Treść: S. J. CZARNOWSKI: Jaskinie i schroniska w Górze Koronnej na lewym brzegu Prądnika pod Ojcowem. Z 4 tablicami i 1 ryciną. — J. TALKO-HRYNCEWICZ: Zarys rozwoju antropologii w Polsce w związku z dziesięcioleciem Zakładu antropologicznego w Krakowie (1911—21). — A. CHYBIŃSKI: Instrumenty muzyczne ludu polskiego na Podhalu, z 6 tablicami i 8 rycinami. (*Contenu: S. J. Czarnowski: Les cavernes et les abris à Góra Koronna sur la rive gauche du Prądnik, près d'Ojców. 4 planches et 1 gravure. — Talko-Hryniewicz: Aperçu sur le développement de l'anthropologie en Pologne. Étude publiée à l'occasion du dixième anniversaire de l'Institut d'anthropologie à Cracovie. — A. Chybiński: Les instruments de musique de la population polonaise de la région du Podhale. 4 planches et 8 gravures.*)

»Rozprawy Wydziału filologicznego«. Tom LXI. Nr 5. Kraków 1924, 8-o, str. 74. (*Mémoires de la Classe de philologie. Vol. LXI. No 5. Cracovie 1924, 74 p.*)

Treść: WITOLD TASZYŃSKI: Imiesłowy czynne, teraźniejszy i przeszły w języku polskim. (*Contenu: Les participes actifs. Le participe présent actif et le participe passé actif dans la langue polonaise.*)

»Rozprawy Wydziału historyczno-filozoficznego«. Serja II, tom XXXVIII (ogólnego zbioru t. 64), Nr 2. Kraków 1924, 8-o, str. 91. (*Mémoires de la Classe d'histoire et de philosophie. Série II, vol. XXXVIII (vol. 64 de la publication complète) No 2. Cracovie 1924, 8-o, 91 p.*)

Treść: JÓZEF RATA CZ: Zastępcy stron w dawnym procesie polskim. (*Contenu: Joseph Ratacz: Les mandataires des parties dans l'ancien procès polonais.*)

Nr 3. Kraków 1924, 8, str. 52. (*No 3. Cracovie 1924, 8-o, p. 52.*)

Treść: STANISŁAW ARNOLD: Stosunek Longobardów do Rzymian we Włoszech północnych w okresie inwazji na tle uposażenia klasztoru św. Kolumbana w Bobbio w w. VII—X. (*Contenu: Les rapports entre Lombards et Romains en Italie septentrionale pendant la période de l'invasion, d'après les données relatives à la dotation du monastère de Saint Colomban à Bobbio. (VII^e—X^e siècle).*)

Nr 4. Kraków 1924, 8-o, 88 p. (*No 4. Cracovie 1924, 8-o, 88 p.*).

Treść: STEFAN SCHMIDT: Własność folwarczna Zachodniej Małopolski (byłej zachodniej Galicji) w chwili wskrzeszenia państwa polskiego. Studium ekonomiczno-rolne. (*Contenu: La propriété foncière moyenne dans la Petite-Pologne occidentale (Galicie occidentale d'avant-guerre) au moment du rétablissement de l'État polonais. Étude d'économie rurale.*).

»Travaux du Laboratoire de psychologie expérimentale de l'Université de Cracovie«, édités par W. Heinrich. V + 391.

Observations générales: W. HEINRICH: Le problème de la méthode, p. 3. — I partie: Recherches sur la psychologie de l'espace: W. HEINRICH: Le problème psychologique de l'espace, p. 41. I. ZAJĄC: La localisation en profondeur des images doubles, p. 45. M. BONIECKA: Les courbes de repère de la vision monoculaire dans la lumière homogène, p. 106. — II partie: Recherches concernant la psychologie de l'attention: W. HEINRICH: Les problèmes, p. 133. W. HEINRICH: Sur la fonction de la membrane du tympan, p. 137. M. FALSBI: Recherches sur l'acte de lecture, p. 142. M. CYRUS SOBOLEWSKA: Recherches sur les rapports entre la perception et la reproduction des images, p. 270. C. BAŃKOWSKA: Note sur l'acuité de la perception visuelle dans la vision périphérique, p. 332. — III partie: Recherches plétysmographiques: H. TRZCIŃSKA: Le travail mental et la courbe plétysmographique, p. 337.

WAŁEK TADEUSZ: »Dzieje upadku monarchii macedońskiej«. Kraków 1924, 8-o. Str. VI + 350. (*Histoire de la décadence de la monarchie macédonienne. Cracovie 1924, 8-o. VI + 350 p.*).

»Zabytki sztuki w Polsce«. Kraków 1924, 4-o. (*Les monuments de l'art en Pologne. Cracovie 1924, 4-o.*).

Treść: I. Kraków. Kościół i klasztor oo. Dominikanów. Opracowali LEONARD LEPSZY i STANISŁAW TOMKOWICZ. 3 tablice, 119 figur w tekście. (*Contenu: I. Cracovie. L'église et le couvent des PP. Dominicains. Par Léonard Lepszy et Stanislas Tomkowicz. 3 planches, 119 gravures dans le texte.*).

Table des matières.

	Page
Comptes-rendus de l'Académie pour l'année 1924	III
Compte-rendu de la séance publique de l'Académie du 18 juin 1924 à Cracovie	V
Bibliographie pour l'année 1924	103
Résumés	1
1. Ameisenowa Zofja: Sur le Christ en Croix dans le Chapelle de Saint André à l'Eglise de la Sainte Croix à Cracovie	1
2. Bochnak Adam et Pagaczewski Juljan: L'art appliqué ancien à l'église paroissiale de Luborzycza	2
3. Brzuski Henryk (abbé): Les verrières médiévales de l'église de Notre- Dame à Cracovie	5
4. Dobrowolski Kazimierz: Les premières sectes religieuses en Pologne	7
5. Dobrowolski Tadeusz: Studien über mittelalterliche Wandmalerei in Polen	9
6. Dziurzyński T. et Taubenschlag R.: Les origines de la société com- merciale	10
7. Erdman E.: Principes d'une idéographie analytique universelle	11
8. Folkierski Wl.: Fredro et la littérature dramatique française	13
9. Furmankiewiczówna Kazimiera: Le portail de Czerwińsk	16
10. Gołabek Józef: Les traductions de „Pan Tadeusz“ en langues slaves	17
11. Grodecki R.: L'administration des domaines de l'État à l'époque des Piasts	29
12. Heydel A.: Les jugements de valeur et l'acte économique	31
13. Heydel A.: Le principe de causalité en économie politique	33
14. Kallenbach J.: La démission de Czartoryski de ses fonctions de curateur de l'Instruction publique de la région de Wilno	36
15. Kleiner J.: „Et son prénom sera quarante quatre“.	38
16. Łoś J.: Considérations sur la vie de vieux mots polonais	42
17. Morelowski Marjan: Bericht über die Arbeiten des Musealausschusses der Polnischen Delegation in Moskau	49
18. Morelowski Marjan: Les collections des Princes Sapięha à Dęreczyn	50
19. Mycielski Jerzy: Trois tableaux de maîtres étrangers dans les collections polonaises	52
20. Mycielski Jerzy: Trois tableaux de l'école florentine de la fin du XV ^e et du commencement du XVI ^e siècle	54
21. Nitsch K.: Contributions à l'étude de la conjugaison polonaise	55

	Page
22. Oesterreicher Henryk: Le participe passif dans la langue polonaise .	61
23. Pagaczewski Juljan: Die Silberstatue des hl. Stanisław in der Pauliner-Kirche auf Skałka in Krakau	68
24. Przychocki Gustaw: Plantus. Au outline of the productions, dependence and influences	71
25. Rafacz J.: Le rôle des témoins dans le procès au XV ^e siècle en Pologne	75
26. Reiss Józef: Pauli Paulirini de Praga Tractatus de musica	81
27. Semkowicz Władysław: Wappenbild Hirschkopf (Geschlecht der Awstacz)	86
28. Sinko Tadeusz: Die polnischen Reisenden in Griechenland und Troas .	87
29. Skórewicz Kazimierz: Le Château royal de Varsovie	88
30. Sternbach L.: Lexicographica	90
31. Szczepański Wl. (abbé): La chronologie de la vie de Saint Paul . . .	91
32. Taubenschlag R.: Le „Corpus iuris“ datant du VIII ^e siècle de l'archevêque Jésubocht	92
33. Vetulani A. L'ajournement dans la procédure polonaise du moyen âge	92
34. Zweig F.: Le système économique et financier de Julien Dunajewski .	99



